

*Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie*

Sou1995-936

142, rue du Chevaleret

75013 PARIS

Tél. (1) 40 77 85 00

Fax (1) 40 77 85 09

CREDOC-DIRECTION

IMPORTANT

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE
DIFFUSER**

**La dynamique du mouvement
associatif, t. 003, dans secteur
environnement - État de la question,
monograph. régionales / F. Agostini,
B. Maresca. Déc. 1995.**

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



**LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT
ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR
DE L'ENVIRONNEMENT**

Etat de la question et Monographies régionales

TOME 3

***Frédéric AGOSTINI, René-Pierre CHIBRET,
Bruno MARESCA, Jean-Louis FABIANI***

Décembre 1995

**142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S**

Sommaire

TROISIÈME PARTIE

Les réseaux d'associations de défense de l'environnement : l'Auvergne	5
L'enquête régionale en Auvergne	
Caractéristiques sociographiques du tissu associatif	
René-Pierre Chibret	7
1.- LA DÉMOGRAPHIE ASSOCIATIVE ET LE CHAMP ENVIRONNEMENTAL EN RÉGION AUVERGNE	11
1.1. L'inventaire des associations	11
1.2. La répartition géographique des associations	17
1.3. Les évolutions temporelles de la dynamique associative	23
2.- LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS	28
2.1. La création des associations	28
2.2. L'action des associations	35
2.3. La mobilisation des ressources et des engagements individuels	47
3 - RÉSEAUX ASSOCIATIFS ET MOBILISATIONS	53
3.1. Le réseau associatif "Pour une meilleure gestion des déchets" en Auvergne	55
3.2. Les associations et l'autoroute A 89	60
3.3. Réseaux et enjeux de l'eau	66
4 - L'ANALYSE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DANS LE PUY-DE-DÔME'	79
4.1. Les positions associatives dans le réseau	84
4.2. Les formes de structuration du réseau	95
4.3. Les stratégies de réseau	102

Troisième Partie

LES RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Auvergne

L'ENQUETE REGIONALE EN AUVERGNE

CARACTÉRISTIQUES SOCIOGRAPHIQUES DU TISSU ASSOCIATIF

René-Pierre Chibret

L'étude de la dynamique des associations environnementales en Auvergne se limitera ici à une approche empirique préliminaire simplement susceptible de fournir les bases d'une interprétation ultérieure plus approfondie : étant donnés l'absence d'enquêtes sociologiques ou ethnographiques menées systématiquement sur le champ associatif environnemental, en France ou dans certaines régions, et le caractère très lacunaire des connaissances qui supportent les recherches déjà produites (cf. supra, première partie), notre travail se conçoit d'emblée comme une investigation exploratoire d'un univers associatif méconnu, jusque là appréhendé seulement à travers une infime partie de sa population et sans que les critères de ce choix ne fassent l'objet d'une discussion.

Cette investigation repose, d'une part et principalement, sur les données issues d'un questionnaire passé, en même temps que nous procédions à l'enquête de réseau et en première partie de chaque entretien, auprès de toutes les associations qui ont fait l'objet de cette enquête dans le Puy-de-Dôme¹, ainsi que de quelques associations dans chacun des trois autres départements de la région ; d'autre part, nos informations ont été collectées auprès de diverses sources telles que les documents disponibles dans les services préfectoraux compétents, les entretiens auprès de responsables des pouvoirs publics (administrations, collectivités locales, tribunaux) et de journalistes, et les matériaux d'origine associative (enquêtes, publications, documents internes...).

Dans une telle perspective exploratoire et descriptive, la présentation de nos résultats se fera en deux temps : d'abord à travers une étude privilégiant les aspects démographiques de la population associative dans le champ environnemental auvergnat, recouvrant successivement un travail de repérage et d'inventaire des associations, une description de leur géographie et de leur inscription territoriale, puis des évolutions temporelles de cette population et des facteurs de la création d'associations ; l'analyse sociographique s'intéressera ensuite aux différentes dimensions de l'activité associative, et notamment à la mobilisation des ressources, aux domaines et répertoires d'action, enfin aux caractéristiques de la participation individuelle dans les associations écologiques.

Les informations sur les associations ont été recueillies systématiquement, à l'occasion de la passation des questionnaires relatifs à l'enquête de réseau. Elles constituent un matériau des plus intéressants pour développer les bases d'une première approche des ressorts de l'engagement associatif dans ce secteur.

¹ y compris l'association "La Galipotte" qui est un journal de militants associatifs dans le domaine social, culturel, régionaliste, et de l'environnement

1. LA DÉMOGRAPHIE ASSOCIATIVE ET LE CHAMP ENVIRONNEMENTAL EN REGION AUVERGNE

1-1. L'inventaire des associations

L'une des finalités attribuées à la série d'entretiens semi-directifs menés auprès des associations, mais aussi auprès des structures institutionnelles et des média, était donc dans un premier temps l'exploration du champ associatif par la mobilisation du savoir indigène et le repérage des associations existantes grâce à l'utilisation cumulative par rayonnement et recoupement des connaissances délivrées par les militants associatifs.

Cette démarche, qui nous apparaissait comme la seule opératoire et s'accordait par ailleurs avec notre projet d'exploration du tissu relationnel, nous a conduit à prendre d'abord appui sur une liste d'associations que nous avons confectionnée principalement à partir du fichier établi par la DIREN, qui s'est révélé la base de départ la plus valable, confrontée et complétée le cas échéant avec des listes issues d'enquêtes associatives (celle de la fédération régionale, la FRANE, datant de 1988, et celle toute récente de l'association ASPIR), avec les informations ressortant de nos entretiens avec les services compétents des pouvoirs publics et des journalistes, et avec les listes d'associations déclarées dans les (sous-) préfectures.

Cette liste a été ensuite systématiquement soumise lors de chaque entretien aux responsables associatifs interviewés, et complétée au fur et à mesure de leurs indications, à chaque fois sollicitées. Les avantages de cette démarche sont décisifs, puisqu'elle permet d'échapper aux lacunes et aux biais inhérents aux recensements élaborés par des associations ou des administrations (par exemple le fichier DIREN regroupe seulement, mais aussi toutes les associations, quel que soit leur objet, qui sont en contact avec elle : le critère n'est alors souvent que l'intérêt, entre autres financier, qui pousse l'association à solliciter cet organisme) ; elle assure un recoupement permanent de l'information émanant de multiples sources et réitérée par plusieurs associations ; à côté des tentatives de prise de contact par le chercheur, cette information est par ailleurs seule de nature à attester de l'activité effective, à l'heure actuelle, de telle association considérée ou de fournir des indications sur sa disparition

ou sa mise en sommeil, ce qui, on le sait, constitue l'obstacle majeur à l'utilisation des listes officielles d'associations déclarées ou agréées.

En sens inverse de l'exploration, la combinaison au cours des entretiens des questions sur l'inter-connaissance des associations et sur les liens qu'elles entretiennent éventuellement entre elles, autorise une sélection parmi les associations répertoriées dans le fichier DIREN et une délimitation un peu plus stricte des frontières du secteur associatif de l'environnement, même si nous n'ambitionnons nullement une définition rigoureuse de celui-ci, laquelle impliquerait une analyse de l'objet, des pratiques et des représentations des associations par rapport au concept d'environnement.

L'absence de tels liens constitue en effet un critère supplémentaire important qui nous a incité à exclure de ce secteur -et en tout cas de notre investigation- des associations qui par ailleurs n'avaient pas pour objet explicite la défense de l'environnement et de plus regroupaient avant tout des élus ou des personnes publiques ; la présence de ces liens nous décidait au contraire à conserver dans notre corpus des associations mixtes (assurant une participation de personnes publiques et privées) et le très vaste ensemble des associations d'usagers de la nature. Ce critère venait s'ajouter à d'autres (discutés infra) dans la fixation de la photographie ultime du champ environnemental.

Si celle-ci ne représente certainement pas encore un inventaire exhaustif, elle résulte cependant d'un ensemble d'entretiens dont la distribution offre une bonne couverture globale du territoire régional et laisse à penser que seul un petit nombre d'associations a pu nous échapper. Le tableau ci-dessous présente leur nombre et leur répartition, pour un total de 65 entretiens :

Bilan quantitatif des entretiens réalisés

DEPARTEMENT	Associations	Services de l'Etat	Services des Coll. locales	Médias
Puy-de-Dôme	20	3	1	2
Haute-Loire	5	2	1	1
Allier	4	2	1	-
Cantal	2	2	-	-
Niveau régional	8	6	2	3
<i>TOTAL</i>	<i>39</i>	<i>15</i>	<i>5</i>	<i>6</i>

Tous ces entretiens ont été réalisés selon le protocole défini initialement, notamment avec la soumission à l'interviewé de la liste des associations en notre possession et un questionnaire assez appuyé sur les relations d'inter-connaissance et d'échanges (et leurs modalités) que son organisme -associatif, institutionnel ou journalistique- entretient avec les associations citées ou d'autres encore. Cette insistance s'est révélée payante à de nombreuses reprises, afin de surmonter les oublis de l'interlocuteur, certaines réticences et son penchant à ne vouloir parler que des bonnes relations avec certaines associations, en raison d'une perception usuelle toujours plus ou moins normative et connotée de l'objet relationnel.

Nous reviendrons plus tard sur ces biais inhérents à toute enquête empirique, notons ici simplement que l'entretien approfondi (d'une durée presque toujours supérieure à une heure, et souvent beaucoup plus, jusqu'à près de 3 heures) en assurait une certaine neutralisation, et qu'en conséquence nous n'avons pas tenu compte des 3 entretiens téléphoniques passés avec des associations (dont deux avaient d'ailleurs récemment cessé leur activité).

Les résultats de cette démarche en termes d'inventaire régional se traduisent en premier lieu dans la liste d'associations à laquelle nous sommes arrivés (cf. Annexe 1). Cette liste comprend deux parties, avec d'abord celle des associations répertoriées dans le fichier DIREN et que nous avons classées en fonction de leur zone territoriale d'intervention, puis, avec le même classement, celle des associations que nous avons découvertes. La progression entre les deux est à première vue considérable puisqu'elle équivaut presque à un doublement du nombre des associations : de 114 à 220, grâce à 106 nouvelles associations ; elle l'est encore davantage si on débarrasse la liste DIREN, très hétérogène, d'un certain nombre d'associations peu authentiques pour diverses raisons. La soustraction se présente comme suit :

Liste DIREN.....	114
•associations parapubliques.....	- 9
•(C.R.Tourisme, C.D.T. 63, AMPAC, MEDIANE, CAUE (3), Maison Innovation, Montagne Auvergne)	
•associations décédées ou fusionnées	- 8
•(Energies Solaires Auv., Passages, Conserv.P.A. 43, Ferme Val Besbre, LPO 03, ALTER ECO, Ass. Paysages de France 15, Club CPN Aurières)	
•associations non environnementales	- 15
(ADAV Jordanne, Ass. Villages Sympas, ASC Orcival, Saviloisirs, ATV du Goul, AT Tauves-LTA, A.R.C.E., Mener Allier Plus, Livrandos, La Transcévenole, Centre de Trielle, Fédérations de chasse (4))	
Total.....	82

La troisième catégorie d'associations soustraites appelle un commentaire sur les critères d'exclusion retenus : il s'agit ici d'associations qui d'une part ont un objet en rapport au mieux marginal avec l'environnement -même s'il est revendiqué, ce que traduisent les démarches auprès de la DIREN-, qui de plus sont souvent des structures parapubliques (des " pseudopodes ") regroupant élus ou personnes publiques (par exemple des communes, dans les cas de l'ADAV de la Jordanne ou de Saviloisirs), et qui d'autre part n'entretiennent que très peu de liens, notamment de collaboration, avec le reste du secteur associatif.

C'est ce qui les différencie de toutes ces nombreuses autres associations (une quarantaine, au total) qui, n'ayant pas principalement pour objet l'environnement mais un intérêt en relation avec ce dernier (associations d'usagers de la nature, de chantiers de jeunes, d'éducation populaire, d'animation, à but culturel, scientifique ou de loisirs, etc.), ont tissé de multiples liens avec les associations de protection : coopérations, relations personnelles, doubles adhésions... Et c'est aussi sur la base du critère volontariste, s'agissant d'associations volontaires fondées essentiellement sur une initiative privée, que nous avons refusé de les écarter a priori.

Par ailleurs, trois associations (L.P.O. 43, Espaces et Recherches 15 et Chamina 15) ont été maintenues, car, sans constituer une entité autonome et rattachées à une structure plus large, elles incarnent toutefois un groupe avec une activité propre, connu d'autres associations et ayant des liens spécifiques avec elles ; de même, ont été incluses dans la nouvelle liste les 4 sections membres d'Allier Nature, association départementale hybride, à la fois unitaire (juridiquement) et de fait fédérative.

Le cumul de ces deux listes d'associations nous permet ainsi de présenter le tableau suivant de la population associative dans la région.

Tableau 1. L'inventaire des associations en Auvergne

	Liste DIREN expurgée	Liste nouvelle	Total
Niveau régional	24	11	35
Puy-de-Dôme	20	45	65
Haute-Loire	14	44	58
Allier	15	26	41
Cantal	9	7	16
TOTAL	82	133	215

En termes de géographie associative, on notera immédiatement, outre la relative pauvreté du champ associatif dans le Cantal, le dynamisme dont fait preuve celui-ci en Haute-Loire, puisque l'on y trouve (bien au-delà de la liste DIREN, très lacunaire pour ce département) presque autant d'associations que dans le Puy-de-Dôme, pour une superficie et une population plus réduites. On peut faire l'hypothèse ici de l'effet induit par le développement d'un conflit d'envergure autour du barrage de Serre de la Fare, et plus largement autour des questions d'aménagement de la Loire et du Haut-Allier, et du rôle catalyseur joué semble-t-il par S.O.S.-Loire Vivante (avec le soutien du W.W.F.) ; si, dans ce département, une enquête plus systématique se révélerait par conséquent intéressante à l'avenir, le choix du Puy-de-Dôme pour développer notre enquête n'était pourtant pas injustifié (au-delà de simples raisons de commodité pour le chercheur) ; outre le fait que c'est quand même le département à plus forte population associative, deux autres facteurs sont à considérer : d'abord la plupart des associations à compétence régionale ou inter-départementale (32 sur 35) ont leur siège et souvent leur centre de gravité dans ce département (ainsi que divers collectifs, comme le GRAINE, que nous n'avons pas retenus dans notre inventaire) ; ensuite notre investigation plus poussée dans cette zone nous a amenés à vérifier davantage les informations recueillies et donc probablement à être plus sélectifs.

Ainsi n'avons nous pas intégré dans la nouvelle liste des associations du Puy-de-Dôme (outre Energies Solaires en Auvergne et Passages, précédemment décomptées et dont le décès est attesté par leur ancien dirigeant), 8 associations assurément décédées, selon plusieurs témoignages d'origine associative, et cela bien que de création peu ancienne (fin des années 1980) et encore actives au début des années 1990 : P.E.R.I.L.S. (Protection de l'environnement dans la région d'Issoire et les localités satellites, qui s'opposait principalement à une décharge autour des années 1988-1991), le Comité de défense de la forêt de Randan, le Club CPN d'Aurières, une association de défense de l'environnement au Mont-Dore, l'APE Commune de Chateaugay, et trois anciens comités contre l'A 89, à Chateaugay, Marsat et Saint-Beauzire. Mentionnons que le total des associations décomptées dans les trois autres départements pour ce motif de décès (9) reste inférieur à la sélection opérée dans le Puy-de-Dôme.

Dans tous les départements, on a pu de manière générale constater l'existence de nombreuses associations déclarées en (sous-)préfecture depuis une date assez récente (inférieure à 5 ou 6 ans), ou ayant transmis un changement statutaire ou de leurs organes dirigeants, mais inconnues de nos informateurs associatifs : précisons ainsi bien clairement que toutes ces associations, pour lesquelles nous ne disposons d'aucun signe attestant de leur existence, autre que que cette source préfectorale, trop sujette à caution, n'ont pas été prises en considération.

D'ailleurs, il faut indiquer que parmi l'effectif que nous avons finalement retenu figure, dans le Puy-de-Dôme, seul département pour lequel nous ayons des informations fiables, un certain nombre d'associations en sommeil, soit à activité très réduite, déclinante et ayant des difficultés à se maintenir, soit en attente (les associations " en hibernation " dont quelques militants perpétuent un réseau de liens inter-personnels susceptible de les réactiver si l'occasion se présente) : c'est le cas en premier lieu de la S.E.P.N.M.C., de SPIRA, de l'A.D.E.N.A., et en second lieu de l'ADECulhatois, de l'A.I.P.E.E., du Comité de Vollore et de ses environs, de l'ACIIPAC et d'Orcet Environnement.

On notera à cet égard la difficulté qu'opposent à tout recensement l'instabilité et la volatilité de nombreuses existences associatives, ainsi que la fluidité des frontières entre associations actives, en sommeil et décédées ; c'est pourquoi nous avons accordé beaucoup d'importance aux jugements des militants associatifs, quoique toujours nuancés et parfois contradictoires entre eux, et à l'existence de relations avec les associations enquêtées. Ainsi notre délimitation du champ environnemental dans le Puy-de-Dôme s'appuie-t-elle essentiellement -mais certes non exclusivement- sur le critère d'inter-connaissance dans le milieu indigène : presque toutes les associations recensées, avec lesquelles nous n'avons pu avoir de contact direct, sont connues d'au moins une des associations parmi la trentaine que nous avons interrogée. Le fait d'être ignorées d'elles constituait par exemple un argument supplémentaire pour délaisser 10 associations repérées par Regazzola qui les soupçonnait déjà d'être en sommeil ou décédées, de même que le décès d'une dizaine d'autres (cf. supra) fut confirmé par nos interlocuteurs.

Cependant, nous avons fait deux exceptions à ce critère en retenant d'une part des associations très récentes, créées en 1994 (donc trop récentes pour être connues ou postérieures à notre enquête : APN Lempdes, REAGIR, Vivre au Calme à Issoire), d'autre part trois associations, mentionnées aussi par Regazzola, géographiquement très excentrées et peut-être pour cette raison ignorées des autres, l'une (Vieux Chemins, à Chastreix) aux confins Sud-Ouest du département et au-delà des Monts Dore, les deux autres (l'ADEP Saint-Dier et l'APRN Ambert) présentes dans le secteur Sud-Est (Livradois-Forez) qui apparaît très fortement segmenté par rapport au reste du département (l'ADEP Saint-Dier n'est connue que d'un journaliste de La Galipote, de façon d'ailleurs imprécise, et une autre association existerait dans cette région à Viverols, selon des indications encore plus vagues de militants rencontrés). Une telle démarche d'enquête, que nous n'avons d'ailleurs pu mener totalement jusqu'à son terme et reste partielle (cf. infra l'analyse de réseau), ne peut donc être appréciée à l'aune d'une quelconque prétention d'exhaustivité, qui apparaît en fait bien illusoire quand on connaît et qu'on vérifie à cette occasion le caractère extrêmement éclaté, inarticulé, hétérogène, fluide et en permanente recomposition de l'univers associatif environnemental dont le principe d'unité

-l'environnement- est un concept a priori non strictement défini et un enjeu, voire un label, non monopolisés ni contrôlés par un ensemble repérable d'acteurs, interprétés, revendiqués et manipulés sous une multiplicité de rapports et de sens différents ; en s'appuyant sur le savoir indigène et les relations entre associations (quelles qu'elles soient, d'interconnaissance ou de coopération, actuelles ou passées, bonnes ou conflictuelles), elle permet de dégager les contours d'un champ associatif qui, sur la base de ce critère relationnel, nous semble plus pertinent dans la mesure où il renvoie à une structure d'interaction et de réseau susceptible de faire l'objet d'une analyse sociologique (à l'instar de l'analyse de réseau que nous proposons ci-dessous).

1.2. La répartition géographique des associations

L'analyse de la distribution géographique de la population associative sur le territoire auvergnat a été conduite d'abord au niveau régional, sur la base d'un échantillon de 163 associations environnementales et para-environnementales pour lesquelles on connaît assez précisément la localisation du siège et de l'activité associatifs grâce aux données de l'enquête auprès des associations et aux informations recueillies en (sous-) préfecture ; elle a été ensuite approfondie au niveau du département du Puy-de-Dôme, à partir d'un ensemble à peu près exhaustif de 81 associations (y compris celles qui sont décédées récemment). Les tableaux ci-dessous correspondent à chacune de ces deux étapes.

Tableau 2. La géographie associative en Auvergne

Localisation du siège associatif (Région)	Nombre d'associations
Axe Limagne - Allier	99
dont Puy-de-Dôme	38
Agglomération de Clermont-Ferrand	30
Allier	23
Haute-Loire	8
Ouest Puy-de-Dôme - Sud-Ouest Allier (Montagne, Bocage, Montluçonnais)	8
Est Puy-de-Dôme	7
Haute-Loire : Le Puy Sud-Est	22
Haute-Loire : Nord-Est	9
Allier Nord-Ouest (Tronçais)	6
Cantal Sud-Ouest	7
Cantal autres régions	5
<i>Total</i>	<i>163</i>

L'axe Limagne-Allier, couvrant autour du fleuve Allier la plaine centrale qui s'étend du Sud au Nord, de l'Est de la Haute-Loire au Nord de l'Allier en passant par l'agglomération clermontoise, constitue bien la colonne vertébrale du tissu associatif régional, le croissant fertile où se concentre plus de 60 % de la population. La très nette prééminence démographique de ce territoire relativement réduit, particulièrement accusée dans le Puy-de-Dôme (69 associations sur un total de 81) et dans l'Allier (23 sur 31), est atténuée en Haute-Loire par la concurrence d'un autre axe fluvial, le segment ligurien, le long duquel s'étagent deux zones associatives importantes. A l'écart de chacun de ces deux axes fluviaux, auxquels on pourrait ajouter une zone fluviale annexe dans l'Est du Puy-de-Dôme (sur la Dore), et où apparaît une concentration associative autour des chefs-lieux de département, la population semble se répartir entre des sous-ensembles distincts et assez bien délimités par des caractéristiques géographiques (les bassins d'Aurillac et de Mauriac dans le Cantal, le bocage des Combrailles au Nord-Ouest du Puy-de-Dôme et au Sud-Ouest de l'Allier, la forêt de Tronçais), et où parfois, comme dans ce dernier cas, on peut voir aussi l'influence d'un foyer associatif représenté par la très vieille association des Amis de la Forêt de Tronçais.

Ainsi, de manière générale, la géographie associative marque une prédilection pour les zones de plaines, fluviales, de communications faciles, dans l'orbite de centres urbains ; au contraire, les zones dites de " rural profond ", montagneuses, enclavées, se confirment bien comme des déserts associatifs. Une exception est toutefois repérable : dans l'Ouest de l'Allier s'étend une vaste zone vide d'associations, alors qu'elle ne présente aucun des handicaps précédents et qu'un peu plus au Sud quelques associations peuplent le bocage des Combrailles pourtant plus difficile, au regard des critères ci-dessus.

Il n'est pas dans notre objet de vouloir résoudre ce type de difficultés, dans la mesure où nous ne cherchons nullement à définir des facteurs proprement géographiques de la dynamique associative, à l'instar d'une approche à la André Siegfried du comportement électoral : il apparaît plutôt, dans l'ensemble, que ces traits géographiques ne jouent pas en tant que déterminants directs mais constituent une contrainte renvoyant à certains facteurs sociaux. Notre hypothèse, qui n'est pas nouvelle et se trouve déjà en partie confirmée, est ainsi que l'existence d'associations de défense de l'environnement a moins à voir avec la proximité d'un environnement naturel à protéger (sinon les zones rurales et de montagne, soumises par ailleurs elles aussi à des menaces et des pressions affectant leur intégrité environnementale, ne seraient pas des déserts associatifs), et beaucoup plus avec la présence d'une population disposée à s'engager dans une action associative de ce type ; au lieu même d'être un déterminant, la géographie associative semble davantage le produit d'une causalité sociale liée aux conditions de l'épanouissement d'un phénomène de sociabilité autour d'un enjeu environnemental.

Les dimensions sociales de la localisation géographique des associations environnementales permettent parfois de comprendre les raisons d'une implantation dans un territoire particulier : nous l'avons vu dans le cas de Tronçais, avec la présence d'un possible foyer associatif ; de même, on sait par exemple que certaines associations du Sud-Est de la Haute-Loire sont l'émanation du dynamisme associatif de la communauté protestante habitant cette région rurale et relativement montagneuse. Mais les facteurs sociaux les plus susceptibles de nous retenir restent ceux qui permettent de rendre compte de la distribution des associations sur l'ensemble du territoire régional. En ce sens, le clivage urbain - rural semble manifestement le plus discriminant : globalement, à l'appui des données présentées ci-dessus et en écho aux analyses de Regazzola, l'associationnisme environnemental est sans conteste un phénomène essentiellement urbain.

Ce constat doit pourtant être nuancé et ne s'impose pas, pour l'instant du moins, avec une totale évidence. Les associations des zones rurales et périphériques ne sont pas quantité négligeable, et bon nombre de celles qui s'inscrivent à l'intérieur des deux grands bassins fluviaux où se concentre la population associative sont situées dans de très petites localités, parfois éloignées de toute agglomération, souvent sur les marges de la plaine centrale de Limagne-Allier ; cela est particulièrement net pour l'extrémité sud de cet axe, avec la petite concentration associative sur le Haut-Allier, dans une zone pourtant très rurale et enclavée, là où le fleuve ne correspond plus à un axe de communication et de peuplement : il faudrait voir ici, en fait, l'effet d'un facteur socio-historique lié à l'importance stratégique accordé par les associations de Haute-Loire à l'enjeu de la défense de l'eau et des fleuves. Enfin de nombreuses villes importantes (Montluçon, Vichy, Thiers, Yssingeaux) ne constituent aucunement des centres associatifs.

Il est donc indispensable de passer, sur ce plan, à une analyse plus fine qui a été conduite principalement sur le Puy-de-Dôme afin de mettre en évidence la répartition des associations selon la taille de la localité de résidence.

Tableau 3

L'implantation géographique des associations dans le Puy-de-Dôme

<i>Implantation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Proportion</i>
Zone rurale (localités de moins de 5000 habts)	17	21%
Zone intermédiaire (localités entre 5000 et 15000 habts)	9	11%
Zones urbaines (localités de plus de 15000 habts)	9	11%
Agglomération de Clermont-Ferrand	30	37%
Zones péri-urbaines	16	20%
<i>Total</i>	81	100%

La dimension urbaine du phénomène associatif se confirme désormais plus nettement : en très grande majorité (68 %), les associations sont localisées dans des zones urbaines ou péri-urbaines, c'est-à-dire à l'intérieur ou à proximité (en termes de distances, de moyens de transport et d'interpénétration, notamment en ce qui concerne les lieux de travail et de résidence des adhérents) des agglomérations urbaines supérieures à quinze mille habitants (pour les associations péri-urbaines il s'agit en fait d'agglomérations bien plus importantes : Clermont-Fd, Riom, Issoire).

Cette caractéristique urbaine doit être tout à la fois soulignée et nuancée. Dans la première direction, deux éléments viennent en effet renforcer l'appartenance des associations environnementales à l'univers urbain : d'une part, le groupe des associations " intermédiaires " situées dans des bourgs de cinq à quinze mille habitants est composé de plusieurs associations présentes et étendant leur activité sur une zone commune (la rive droite de l'Allier, à l'Est et au Sud-Est de Clermont-Fd) dans des chefs-lieux de cantons voisins, peu éloignés entre eux et tous dans l'orbite de l'agglomération clermontoise ; c'est donc une zone densément peuplée et quasiment péri-urbaine qui permet à ces associations de se rapprocher de cette dernière catégorie. D'autre part, les associations en zone rurale sont fréquemment animées par des personnes travaillant, ou bien ayant travaillé ou résidé en ville, c'est-à-dire des " rurbains " ou des personnes qui ont pris leur retraite à la campagne : ces militants, que ce soient ceux de l'APN de Saint-Nectaire ou de l'AREP à Pionsat (ou encore ceux de l'APPSE du Haut-Allier, en Haute-Loire) reconnaissent que leurs associations reposent avant tout sur l'initiative et le rôle actif de ces rurbains (dont ils font partie), et même parfois qu'ils se sentent extérieurs, voire étrangers à une population locale plus " autochtone ", plus agricole, qu'ils ont du mal à mobiliser et vis-à-vis de laquelle il s'agit aussi et d'abord de se faire reconnaître et accepter.

On peut noter en ce sens que la localisation du siège associatif n'est pas toujours un critère valable pour apprécier la nature urbaine ou rurale d'une association, surtout lorsqu'elle a une compétence supra-locale : cette localisation peut être arbitraire ou résulter de choix qui n'ont rien à voir avec un ancrage local, comme dans le cas du journal *La Galipote* ou de la société savante CLIME, situées dans un bourg ou un petit village, mais dont l'activité et le recrutement se déploient à un tout autre niveau (le CLIME, association d'étude sur le climat et l'environnement, est animée par un scientifique universitaire et regroupe des chercheurs et amateurs de toutes provenances) ; de même, *La Ronde autour de la Maison Sculptée*, dont l'objet est de rénover une maison située dans un village des Monts Dôme, a son siège dans une localité péri-urbaine (près de Riom) et rassemble des adhérents dispersés sur tout le département et hors de la région. Par ailleurs, si l'on constate que l'essentiel des associations supra-locales ont leur siège dans les grandes villes et en particulier à Clermont-Fd, il resterait encore à étudier la distribution géographique de leurs adhérents en fonction de leur lieu de résidence : cette étude, que l'on n'a pu mener mais qui serait très utile dans le cas de grosses associations régionales qui recrutent effectivement sur un vaste espace régional (LPO, Espaces & Recherches, CRIIRad, FNAUT) ou départemental (AEDELEC), permettrait seule une approche plus exhaustive de cette question.

A l'inverse, certains traits apparaissent de nature à nuancer l'inscription des associations dans l'espace urbain et aller dans le sens du constat, formulé par quelques enquêtes nationales (celles de F. Héran en particulier), selon lequel l'activisme associatif est plutôt développé dans les villes petites et moyennes. Dans le Puy-de-Dôme, les associations environnementales situées dans la principale agglomération (et de la seule ville de plus de 100 000 habitants) doivent être distinguées selon leur niveau de compétence territoriale : les associations supra-locales représentent la plus grosse partie des associations de l'agglomération clermontoise (20 sur 30), et sont en général dans le centre même de celle-ci, tandis que les associations locales, minoritaires, se répartissent plutôt sur les communes périphériques de l'agglomération (Ceyrat, Gerzat, Aulnat, Lempdes), c'est-à-dire des petites villes qui conservent une certaine spécificité. A Riom également, la ville ne comporte aucune des associations locales (alors qu'elle est au coeur d'une agglomération qui est le deuxième pôle associatif du département par ordre d'importance) que l'on retrouve par contre dans les communes plus excentrées (Mozac, Marsat, Chatel-Guyon). On est aussi frappé de voir que beaucoup de villes importantes (Cournon, Thiers) sont dépourvues de vie associative environnementale et que d'autres comme Issoire ne servent de base, depuis le décès de PERILS, qu'à une petite association toute récente et dont l'objet se limite à un ilot résidentiel. En définitive, il semble bien que les associations environnementales locales s'épanouissent plutôt dans les petites villes et constituent un phénomène plutôt péri-urbain.

La géographie associative nous amène, en dernier lieu, à présenter une autre forme de l'inscription des associations dans l'espace, à travers l'extension de la compétence territoriale que chacune s'attribue et dont le tableau suivant fournit la répartition selon les différents niveaux territoriaux.

Tableau 4
**La compétence territoriale des associations écologiques
(Puy-de-Dôme)**

Associations régionales	21
Associations départementales	3
Associations infra-départementales et supra-locales (un " pays ", 2 cantons ou plus, indéfini)	3
Associations infra-cantoniales et supra-communales	11
Associations communales	19
Associations infra-communales	5
Total	62

Deux remarques rapides sont suggérées par les données précédentes : d'abord s'affirme une nette polarisation de la population associative aux deux extrémités des niveaux territoriaux, autour de la commune d'une part, et ensuite au niveau de la région ; il y a par contre peu d'associations qui se déploient aux niveaux intermédiaires, que ce soit le département (où l'on ne trouve à côté de la fédération départementale que Chamina et la section départementale de Nature & Progrès) ou les niveaux inférieurs, entre celui-là et le canton (ce niveau cantonal n'est d'ailleurs pas représenté et nous n'avons trouvé qu'une association cantonale au cours de notre enquête, dans l'Allier : Combraille Environnement). Avec le CPIE du Forez, seules l'AEDELEC, pour tout le Nord-Est du département, et l'AEPANA, pour le val d'Allier, étendent leur activité sur une portion importante du département (ces trois associations font partie, avec les niveaux supérieurs, de ce que l'on appelle ici habituellement les associations supralocales) ; deux autres associations, classées dans le groupe des associations supra-communales et infra-cantoniales (le MERB et l'ABC), ont été difficiles à classer car leur zone d'intervention, certes bien plus réduite, n'est pas précisément définie, n'est même pas encadrée dans les limites d'un canton et pourrait s'étendre au-delà : le fait qu'elle se rapporte à une " région " autour d'une localité ou d'un site, à partie desquels elle rayonne, et non à un pays plus largement défini, a plaidé en faveur de ce classement.

Mais les quatre dernières associations précitées, dont trois sont récentes, font apparaître une seconde caractéristique générale : l'indéfinition de la compétence territoriale semble se développer de plus en plus de la part d'associations qui manifestent un désintérêt évident non seulement pour leur rattachement à une circonscription administrative, mais aussi pour leur identification à un quelconque pays ou zone prédéfinis et correspondant à une entité historico-culturelle, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'engouement qu'il y a eu pour cela à une époque. En fait les associations ont un rapport à leur territoire -quand elles en ont un- assez utilitaire, elles se fixent approximativement une zone où elles sont susceptibles de pouvoir agir, en utilisant des formules assez vagues pour ne pas risquer de se trouver un jour limitées, et pouvoir sans objections extérieures intervenir là où cela leur paraît utile : ainsi l'AEDELEC a une compétence de fait quasiment départementale. Pour les associations qui en grand nombre se créent au niveau régional, il est fréquent que les statuts n'apportent aucune indication précise sur la compétence territoriale : la référence à l'Auvergne, à la région, formulée parfois de manière purement incidente, n'exprime nullement une identité territorialisée, encore moins un projet de couvrir par son action ce territoire. Des associations comme SPIRA ou Regard n'ont pas d'identité de la sorte et ne s'inscrivent dans aucun territoire susceptible de marquer le projet associatif qu'elles incarnent : ce sont simplement des créations d'individus résidant en Auvergne.

1.3. Les évolutions temporelles de la dynamique associative

Une approche démographique nous conduit nécessairement à appréhender la dimension temporelle de cette dynamique, ce que nous avons tenté de faire à partir d'une chronologie simple des créations d'associations environnementales dans la région, puis plus largement, et pour dépasser les incertitudes liées à la forte mortalité associative, en essayant de rassembler les indices supplémentaires permettant éventuellement de repérer des tendances et des périodes historiques. Le tableau suivant marque la première étape.

Tableau 5. La chronologie des créations associatives

ANNEES	Nombre de créations Puy-de-Dôme	Nombre de créations Autres départements	Total des créations
Avant 1975	6	5	11
1975-1979	4	2	6
1980-1984	4	4	8
1985-1987	6	0	6
1988	1	3	4
1989	4	3	7
1990	6	5	11
1991	8	2	10
1992	11	9	20
1993	7	6	13
1994	4	5	9
TOTAL	61	44	105

L'échantillon qui porte sur une centaine d'associations est ici partiel, surtout en ce qui concerne les associations de Haute-Loire (17 seulement sur 58) et l'Allier (24 sur 41), mais à peu près complet pour le Puy-de-Dôme ; n'ont été prises toutefois en considération que les associations actuellement en activité, à l'exclusion de toutes celles décédées. Cette contrainte inévitable, dans la mesure où l'on ne connaît qu'une infime partie des associations disparues (celles les plus récemment disparues) dont la prise en compte aurait créé un biais et en tout état de cause n'aurait eu de sens que si l'on avait pu repérer pour chaque période la part des décès, est de nature à relativiser le premier trait qui saute aux yeux à la lecture du tableau : la prééminence quantitative des associations récentes. L'ensemble de celles qui sont nées depuis 1990 représente 60 % de l'échantillon (63 associations), contre seulement un quart (25) pour la génération des années 1980, ce qui est à peine plus que le groupe des vétérans issus des années 1970, comprenant même des associations beaucoup plus anciennes (la doyenne est la Société Scientifique du Bourbonnais dont l'existence remonte à 1922 et précède de loin les Amis de la Forêt de Tronçais et l'APS, constitués en 1946, comme les associations des années 1960, la SEPMMC, la Comité Clermont-Est et la FSAB).

Cette caractéristique n'en reste pas moins pertinente, car si les cohortes des associations nées avant 1990 se réduisent aux survivantes et ne rendent pas compte de la démographie

associative de cette période, il apparaît cependant que beaucoup d'associations aujourd'hui disparues n'avaient été créées que vers la fin des années 1980 et souvent même encore plus tard, jusqu'en 1992 : on recense ainsi (en incluant l'enquête de Regazzola) une quinzaine d'associations " météores " à très faible durée de vie. La génération des années 1990 n'est donc pas épargnée par une certaine mortalité, bien que son taux puisse être supposé pour l'instant plus petit, qui contribue à diminuer le biais introduit par l'immédiate proximité temporelle de cette période 1990-1994 ; et cette mortalité récente nous permet par ailleurs de faire l'hypothèse d'un fort taux de renouvellement de la population associative.

Quoiqu'il en soit de cette variable de mortalité, on peut néanmoins mettre en évidence le constat suivant : la population associative actuelle se répartit en deux générations bien distinctes, celle des associations jeunes, nées depuis 1990, et celle des vieilles associations antérieures à 1980 dont la longévité en fait une catégorie stable, durable, peu sujette à des recompositions (sauf par intégration de créations ultérieures) et peuplée essentiellement d'associations supra-locales (malgré la présence d'associations locales comme le CCE précité ou Ceyrat Boisséjour Nature) ; ces deux générations sont séparées par un long intervalle correspondant à la décennie 1980, qui constitue un creux très marqué dans la pyramide des âges des associations, surtout au milieu de cette décennie : 1985 et 1987 n'ont connu chacune qu'une seule création, et les quatre créations de 1986 -formant un léger pic- incluent trois associations qui ont été à éclipses ou aujourd'hui en sommeil (Orcet E., ADEC, AIPEE), alors que 1988 et surtout 1989 traduisent une reprise qui permet à ces deux années de fournir à elles seules pas loin de la moitié (11 sur 25) du total des créations associatives pendant toute la décennie.

Les années 1980 se confirment ainsi comme une période de déclin, voire de tarissement temporaire de la natalité associative (sauf à réserver l'idée peu probable d'une natalité depuis lors presque entièrement compensée par une forte mortalité), un autre indice corroborant cette tendance : sur les 9 associations survivantes de la période 1980-1985, la plupart (6) sont ce que l'on peut appeler des créations " institutionnelles " ou des superstructures issues du terreau associatif préexistant (FRANE, EFFA, les CPIE 43 et 03, CPA, Ecomusée Margeride). A l'inverse, la période de la fin des années 1980 et du début des années 1990 (de 1988 à 1992) découvre une phase ascendante et très dynamique de la population associative (malgré un certain affaïssement en 1990 hors du Puy-de-Dôme) dont la progression ne peut être rapportée à un effet de proximité temporelle puisque, culminant en 1992, elle retombe en 1993 et 1994 (les chiffres de cette dernière année étant peut-être partiels car, même si nous avons été attentifs aux créations associatives postérieures au déroulement de l'enquête au milieu de l'année, notre investigation ne pouvait plus être aussi approfondie et des associations nouvelles ont pu nous échapper).

La période 1989-1992 semble donc bien avoir été une période faste pour la démographie associative dans le secteur de l'environnement. Mais avant de proposer des hypothèses explicatives, cette conjoncture haute du cycle doit être vérifiée en considérant d'autres critères que la seule évolution du nombre de créations : or ces nouveaux indices confortent nettement la périodisation opposant la stagnation des années 1980 à l'essor des années 1990. Celles-ci voient en effet se produire des réanimations d'associations créées de longue date et tombées en léthargie (MERB, Orcet E., SAMIVARO), pendant que de vieilles associations connaissent une forte croissance des adhérents, de leurs ressources et de leur activité (LPO, AEDELEC, CPA, FPNHL), et que de jeunes associations réussissent leur envol, s'affirmant comme des initiatives parfois majeures et en tout cas durables (SOS-Loire Vivante, AEPANA, ASCOT, ADEP, SOS Volcans...) ; cette période est aussi celle du développement d'actions collectives de grande envergure, au sens où elles entraînent dans leur sillage de nombreuses associations, telles que celles qui se déploient autour des thèmes des déchets, de l'eau et des autoroutes (cf. infra, troisième partie, pour la description de ces réseaux thématiques) : par exemple, l'opposition concertée aux projets de décharge et d'incinérateurs dans le Puy-de-Dôme semble être un facteur de la pérennisation de la plupart des si rares associations locales apparues dans les années 1980 (Gerzat E., ADEC, Comité de Vollore, AIPEE) et de ce que certaines, quoique en sommeil depuis que ce thème ne fait plus autant l'actualité, n'ont toutefois pas disparu. Enfin, loin de tout conflit, on assiste alors à l'émergence d'un grand nombre d'associations spécialisées, techniques ou de services (au moins 14, non compris EFFA et le CPA nés antérieurement), expression d'une diversification des engagements et du répertoire associatifs et gage d'un dynamisme retrouvé.

Nous avons essayé d'élargir et de synthétiser ces impressions en classant les associations selon qu'elles connaissaient au cours de la période récente (de 1989 à 1994) une tendance plutôt à la croissance, plutôt stable (au-delà de variations conjoncturelles) ou plutôt en déclin (et en réintégrant ici les associations décédées que nous connaissions bien, à l'exclusion donc de celles recensées par Regazzola) : ont été prises en compte 71 associations, dont 39 qui furent enquêtées et 32 pour lesquelles nous disposons d'indices clairs (résultant de contacts téléphoniques, de témoignages de militants d'autres associations, de publications et de documents de sources diverses, etc.).

Tableau 6. La dynamique d'évolution des associations

CROISSANCE	STABILITE	DECLIN	TOTAL
27	21	23	71

Ce classement n'est pas absolument rigoureux, car il s'appuie nécessairement sur des données différentes : pour certaines associations, le critère décisif est l'évolution du nombre d'adhérents, alors que d'autres, pour qui ce nombre est indifférent, considèrent d'autres types de ressources, ou bien l'efficacité de leur action ; et aussi sur des jugements subjectifs de la part des acteurs, selon leurs perspectives de réussite, leur appréciation des effets d'un échec ou d'un succès, leur pondération de signes contradictoires... Il a également le défaut d'escamoter les distinctions entre associations focalisées ou non, et donc dépendantes ou non d'une conjoncture particulière.

Aussi bien ce n'est pas tant la répartition des associations entre les trois types de trajectoires (un gros tiers en croissance et deux petits tiers pour les autres) qui est significative, que la situation de la catégorie en déclin. Celle-ci révèle en effet deux traits importants : d'une part, la majorité de ces associations (au moins une quinzaine) ont commencé à régresser seulement après 1992, en 1993 et 1994, et d'autre part toujours une majorité d'entre elles (12) qui sont nées depuis 1990 et sont donc issues de la vague de 1990-1992. Avec le constat précédent de la rechute de la natalité associative après 1992, on a là deux indices supplémentaires qui tendent à prouver que le cycle haut du début des années 1990 est déjà en train de passer : on aurait bien affaire à une phase conjoncturelle spécifique, irréductible à toute illusion d'optique, caractéristique d'un moment particulier, porteur d'une dynamique associative environnementale. Par son repli, cette dynamique révèle en même temps sa nature contingente et fragile : si un grand nombre de cas de déclin qui suivirent sont le fait d'associations plus anciennes, focalisées sur des conflits en voie d'apaisement autour de 1992-1993 (notamment les groupes intervenant sur les thèmes des déchets et de l'eau), certains proviennent aussi d'associations toutes récentes, portées par l'euphorie des années 1990-1992, mais qui ont ensuite du mal à confirmer leur existence, à se développer, ou bien pire échouent et même disparaissent, y compris des associations spécialisées sur un objet indépendant d'une conjoncture et non focalisées sur un conflit (ADENA, ESA, Passages, SPIRA, MERB, ACE, Pimprenelle, Club CPN Aurières).

Quant à l'explication de ce cycle, pour laquelle notre enquête n'apporte pas d'éléments particuliers, on ne peut que formuler l'hypothèse, suggérée par la coïncidence temporelle, de l'impact sur la dynamique associative régionale d'une conjoncture globale, aux niveaux international et national, à ce moment là très favorable pour la défense de l'environnement : on pense ainsi à l'actualité, au regain d'intérêt et à l'audience qu'ont connus alors les préoccupations écologiques, tant dans le monde qu'en France, dans les media comme dans les discours officiels. Leur influence s'est manifestée alors sans conteste sur les résultats électoraux des partis écologistes et sur l'attitude beaucoup plus ouverte des pouvoirs publics à l'égard des représentants de l'intérêt environnemental : deux facteurs probables à leur tour du dynamisme associatif de cette période.

2. LE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

Après une approche démographique, il s'agit maintenant d'aborder l'étude des principales dimensions du développement des associations, dans une perspective en quelque sorte biographique, où nous retiendrons particulièrement les facteurs de la création des associations, les caractéristiques de la mobilisation des ressources, les évolutions actuelles de l'activité associative : objets, domaines et répertoires d'action, enfin quelques traits généraux de la participation des individus dans les associations.

La plupart des associations dans le secteur environnemental -en tout cas celles qui sont ici étudiées- relèvent pour l'essentiel d'une définition volontariste : loin d'être par exemple des formules de gestion d'équipements ou de programmes collectifs sous initiative publique, elles illustrent le type-idéal de l'association volontaire, fondée sur l'initiative privée, pour défendre, promouvoir ou réaliser un intérêt collectif partagé par ses membres, et même sont habituellement rangées dans la catégorie des groupements altruistes s'engageant pour une cause générale dépassant les intérêts des adhérents. Aussi en général les recherches sur ces associations se sont-elles concentrées autour de la question posée par la tension permanente entre engagements altruistes et intérêts individuels, qui oriente leurs réflexions sur les définitions concrètes de l'objet environnemental, les mobiles de la création associative, les ressorts de la mobilisation et les choix des modes d'action, pour déboucher le plus souvent sur des typologies articulées autour de ce critère de l'intérêt (Héran, 1990 ; Lascoumes, 1994). Ce faisant, cette approche se révèle partielle et toujours assez simplificatrice, et ne permet pas de repérer les évolutions en cours, sur lesquelles nous allons insister.

2.1. La création des associations

Le problème de la création des associations a été traité sous deux angles différents, nous amenant à poser deux questions : qui a pris l'initiative de la création, et quelles ont été les raisons initiales de celles-ci ?

Concernant le premier point, l'initiative apparaît tout d'abord inégalement partagée selon le nombre de personnes en cause : comme on pouvait l'imaginer, le type " normal ", le plus courant, est celui d'une initiative collective prise par un groupe de personnes, alors que les initiatives individuelles ne fournissent qu'une minorité de cas (14 sur un total de quelque 53

associations pour lesquelles nous disposons de données, ce qui n'est pas le cas de certaines associations, notamment les plus anciennes, dont les militants interviewés n'ont pu nous répondre sur ce point). Ces initiatives individuelles peuvent elles-même correspondre à deux configurations distinctes : soit une association est entièrement portée par une personne qui s'entoure de quelques soutiens (en général une association spécialisée avec peu d'adhérents : ADENA, Passages, Club CPN Aurières, Miner'Allier), soit elle se développe autour d'un entrepreneur qui joue un rôle décisif et dominant dans la décision de création comme dans l'activité associative, au moins pendant les premières années ; ce schéma peut être le fait de toute association, qu'elle soit spécialisée (ASPIR, ESA), locale (Comité de Chateldon, MARE) ou appelée à devenir une grosse association supralocale (l'ancien COA devenu LPO, SOS-Loire Vivante).

Le vaste ensemble des associations dues à une initiative collective se différencie quant à lui en fonction de modes multiples de constitution. Ici aussi, celle-ci est très souvent amenée par un groupe réduit de personnes (de deux à cinq environ) qui prennent en charge le rôle d'entrepreneur pour entraîner les autres adhérents (cas fréquent) ou bien également pour former à eux seuls une association qui de par son objet n'a nullement vocation à rassembler beaucoup de monde, qui certes recrute toujours quelques adhérents mais dont l'existence ne dépend pas de leur nombre (SPIRA, Regard); Ce dernier phénomène paraît assez inédit et caractéristique de l'émergence de cette catégorie d'associations supralocales (et sans cadre territorial précis), spécialisées et tout entières structurées autour d'un petit noyau, catégorie dont nous aurons à reparler.

Surtout on a pu distinguer un certain nombre de types d'initiative créatrice qui permettent de spécifier diverses formes généalogiques liées à l'influence de facteurs résultant de l'environnement associatif et militant des futures associations, et constituent de la sorte des formes d'auto-procréation ou de développement auto-centré du secteur associatif environnemental, à partir des associations préexistantes. Ainsi découvre-t-on un premier ensemble d'associations (au nombre de 5) qui se créent avec des sollicitations, des encouragements et des appuis externes, émanant d'autres associations ou de militants qui restent extérieurs à la nouvelle entité et disposent d'une expérience, d'une ancienneté et d'une notoriété importantes : c'est le cas dans l'Allier de deux personnalités, des "notables" exerçant des fonctions dirigeantes dans plusieurs associations anciennes, qui ont apporté leur impulsion à trois créations récentes.

Un groupe plus nombreux (11 individus) est celui des associations issues d'une autre association ou d'un groupe d'adhérents à une association préexistante qui leur fournissent une partie de leur réservoir militant : ce sont par exemple les adhérents de l'ACIIPAC à Aulnat qui forment leur propre association pour réagir à une menace sur leur territoire et en même temps

prolonger leur engagement après le repli de la première ; Regard est une entreprise issue d'adhérents d'Espaces & Recherches ayant suivi le cursus de formation d'animateurs mis en place par cette dernière ; on trouve ici aussi bien-sûr les cas de scission, un groupe se détachant d'une association pour former une nouvelle entité autonome, comme le CMSA par rapport à l'APS ; enfin des adhérents de SOS-Loire Vivante ont mis sur pied des associations (ADLA, Les Fermiers de la HVL) à objet plus focalisé tout en restant, si ce n'est des filiales, du moins des partenaires étroits de la première. Pour chacune de ces associations, sauf les cas de scission, on peut postuler l'existence très probable de doubles adhésions et de fortes interpénétrations.

Voisines de la catégorie précédente, des associations encore plus nombreuses (17) ont bénéficié d'une impulsion forte à leur origine d'autres associations ou de militants de celles-ci qui vont participer à la nouvelle structure, notamment en prenant place dans ses organes dirigeants : il s'agit cette fois d'un soutien internalisé, qui profite aux superstructures fédératives ou spécialisées, à des associations ayant vocation à couvrir un nouveau territoire ou un nouvel objet et donc à recruter pour l'essentiel de nouveaux adhérents (comme l'AEPANA, qui a "accouché aux forceps" grâce aux bons soins de La Galipote et de l'AEDELEC en particulier, ces dernières étant avec d'autres au départ de la CRIIRad), ou à des associations dont l'initiative et la direction revient à un ou quelques militants associatifs (comme SOS-Loire Vivante, oeuvre initialement d'un militant des Amis de la Terre, le MARE, dans le Cantal, créé par un dirigeant d'Espaces & Recherches sur son lieu de résidence, l'ADENA, entreprise individuelle d'un administrateur de l'AEDELEC, etc.). Selon les cas, ces nouveaux engagements conduisent ces militants soit à cumuler plusieurs fonctions, soit à abandonner leur fonction précédente (mais pas leur adhésion, sauf lorsque la nouvelle association se substitue à l'ancienne qui disparaît, à l'instar des Amis de la Terre de Haute-Loire) pour se consacrer entièrement à la nouvelle (à l'exemple du CPIE 03, créé par l'ancienne présidente du COA-LPO. Enfin nous avons classé à part les associations, au nombre de 4, qui ont connu, à l'initiative de militants d'autres associations, une renaissance (MERB, SAMIVARO) ou une transformation (SOS Volcans, CPA), mêlant dans la nouvelle entité une base ancienne et un sang neuf.

Au-delà de la contribution des associations existantes à la naissance de nouvelles, il faut en dernier lieu distinguer une ultime catégorie d'associations qui illustrent un autre facteur de la création : l'intervention d'élus locaux et de militants de partis politiques. Les 16 associations qui en ont bénéficié, de manière très diverse, sont celles pour qui cette intervention est attestée comme décisive : ces élus ou militants ont joué un rôle prédominant, en faisant valoir souvent leur qualité, et sans eux l'existence ou le développement de l'association serait remis en cause (il va de soi que la simple participation, non publiquement affichée, de militants politiques dans des associations est beaucoup plus répandue). On ne trouve qu'une seule association qui se

présente publiquement comme une associations d'élus, sensibilisés à l'environnement : l'AIPEE à Lezoux (dont l'un des élus est également président de l'ADECulhatois, association voisine et partenaire). Parmi les autres, qui néanmoins ne cachent pas cet engagement en leur sein d'élus et de militants politiques (à la différence de l'ASCOT, dont on sait seulement par des témoignages extérieurs que certains de ses membres sont proches d'un parti écologiste, aussi ne l'avons nous pas comptabilisée ici), l'initiative et la direction sont pour une grande part assurées, soit par des élus locaux de tendances diverses (ADEPAR, Les Haies du Puy-de-Dôme, l'association SOS-Saumons en Haute-Loire, et les six comités anti-autoroute), soit par des militants de partis écologistes, souvent candidats à des élections (AEPANA, ABC, MERB, SOS Volcans, Comité de défense du Mont-Libre).

On constate ainsi que la création d'associations doit une bonne part de son impulsion aux initiatives et soutiens des groupes préexistants ou des militants issus de ces derniers, comme à ceux d'élus ou de militants politiques : déduction faite des doubles comptages (des associations appartiennent à plusieurs des catégories précédentes), ce sont autour de 48 associations qui vérifient cette propriété, alors que l'on ne connaît que 9 associations qui sont le produit d'une initiative collective dépourvue de ces deux traits (et qu'on reste sans informations précises pour 5 autres associations enquêtées).

Par ailleurs, si l'on considère ce groupe de 9 associations, il faut ajouter que quatre d'entre elles nous ont précisé au cours des entretiens que leur création avait été initiée par des personnes déjà membres d'associations en dehors du domaine de l'écologie, dans des syndicats ou des partis, le cas de Gerzat E. étant un peu à part puisqu'on a découvert qu'un de ses dirigeants avait été dans le passé parmi les fondateurs de l'association locale des usagers des transports qui devait ensuite se transformer en section départementale puis régionale de la FNAUT, et avait ainsi été membre d'une association environnementale (mais on ne sait pas s'il fut aussi un initiateur de Gerzat E.). Cette caractéristique étant d'ailleurs partagée par un grand nombre d'associations (environ une trentaine nous l'ont confirmé), on peut déclarer sans doute possible qu'en matière de création d'association la règle est que l'initiative -ou les soutiens indispensables à celle-ci- sont le fait de multi-adhérents disposant d'une expérience associative acquise antérieurement dans le secteur environnemental ou au dehors.

Pour terminer sur ce point, il semble qu'on puisse dégager quelques foyers associatifs originels, principaux pivots et supports créatifs à partir desquels s'explique une fraction significative de la natalité associative. D'abord s'affirme un foyer naturaliste (COA-LPO, SEPNC, SSB) qui en deux temps a contribué à l'émergence d'une seconde génération associative (FRANE, CPIE 03, CPA, EFFA) puis, parfois à travers la médiation de celle-ci, à une troisième (CSA, ADATER, SBE, Miner'Allier, Combraille E.) ; proche de ce foyer, l'association Espaces & Recherches semble incarner un noyau indépendant (avec deux

créations). De même l'AEDELEC, avec La Galipote et divers groupes dont les partis écologistes, paraît au centre d'un pôle écolo d'où sont sorties des associations comme l'AEPANA, la CRIIRad, l'ADENA, ESA, le MERB, l'ABC. Un autre foyer écolo rassemble ailleurs, notamment en Haute-Loire, d'anciens militants des Amis de la Terre et d'autres toujours actifs, de Greenpeace, Robin des Bois et le WWF, que l'on a vu s'engager dans SOS-Loire Vivante mais aussi très souvent être sollicités par les associations de la troisième génération, directement ou au travers de cette dernière. Enfin il ne faudrait pas oublier le foyer constitué par le milieu des pêcheurs, vivier de multiples associations récentes (CMSA, Aqua Greenfish, SOS Saumons, les divers groupements de pêcheurs sportifs...)

En second lieu, la question des mobiles de la création des associations fournit un matériau empirique souvent très riche puisque, débutant l'entretien, elle correspond au centre d'intérêt dominant des acteurs qui nous livrent ici une description détaillée et prolixe des premiers pas et au-delà de l'histoire de leur association. Ceci concerne surtout les associations locales, pas trop anciennes, dont l'objet est la défense d'un environnement exposé à des menaces précises ; à l'inverse, pour les associations supralocales spécialisées, elle ne constitue pas toujours un sujet aussi aisément et spontanément discuté et reste parfois implicite. Il y a donc bien ici deux populations distinctes aux mobiles très différents, non seulement en raison de la diversité des situations mais aussi de par leur logique même.

S'agissant des associations locales de défense de l'environnement (ou du cadre de vie, pour parler alors des ADCV), la problématique habituelle est toujours de distinguer les associations à objet ponctuel, rassemblant des riverains directement touchés dans leurs intérêts particuliers et chez lesquels la sauvegarde de l'environnement s'identifie à une opposition contre une menace précise, des associations à intérêt diversifié défendant l'environnement sous toutes ses formes dans un espace concret, vécu et circonscrit, cette distinction étant d'ailleurs fortement chargée de connotations négatives pour les premières. Notre enquête nous amène en réalité à nous démarquer nettement par rapport à celle-ci, même si l'on rencontre toujours des exemples typiques de l'une ou l'autre catégorie tels que l'association Vivre au calme à Issoire créée en 1994 par des riverains propriétaires de pavillons excédés par les nuisances sonores de l'autoroute A 75 "entre les échangeurs 13 et 14" (sic), ou à l'autre bout le MERB qui rassemble des militants déjà très engagés à divers titres dans une action écologique et qui veulent faire quelque chose plus localement et plus concrètement pour l'environnement dans une région donnée, de manière très volontariste et loin de toute réaction à une menace particulière.

Cependant, si l'on veut opérer dans cette perspective une classification systématique de l'ensemble des associations concernées, on débouche sur une typologie des mobiles de leur création qui ne correspond pas à ce clivage simple : on doit distinguer au moins trois catégories,

constituées d'une part des ADCV "généralistes" formées d'emblée autour d'un objet diversifié, non provoquées par une préoccupation précise et majeure (en fait un type peu fréquent, avec 6 individus, d'autant plus que parmi elles figurent deux associations -le CCE et Gerzat E.- qui incarnent une réaction à un faisceau de menaces multiples), d'autre part des associations formées et restant focalisées sur une préoccupation ponctuelle (mais qui peut être durable) -le groupe le plus nombreux avec 18 individus-, enfin et aussi de l'ensemble, également fourni (13 individus), des associations nées d'une réaction initiale à un événement ou une menace particuliers mais qui ont dès le départ intégré leur objet dans une définition plus générale leur permettant de diversifier rapidement leurs préoccupations.

Ainsi les mobiles de la création ne vérifient pas la typologie simple opposant les associations à intérêt ponctuel ou diversifié (pour reprendre le vocabulaire de Lascoumes) : en règle générale, pratiquement toutes les associations locales, et même supralocales (comme ici l'AEDELEC ou SOS-Loire Vivante) se créent en réaction à une menace concrète (ou un ensemble de menaces) pour défendre des intérêts clairement perceptibles ; pour les quatre associations qui échappent à cette règle, il faudrait postuler, car cela n'est pas explicité par les acteurs et nous ne disposons que d'indices dont l'interprétation est aléatoire, une motivation plus diffuse liée vraisemblablement à l'existence d'un réseau militant (cas du MERB) ou d'un réseau d'interconnaissance et de sociabilité locale (cas de CBN, Combraille E., Marsat Nature). La réaction à une ou plusieurs menaces précises peut certes se différencier selon son caractère plus ou moins égoïste (et donc selon son expression plus ou moins forte du syndrome NIMBY, qui est au demeurant reconnu par beaucoup pour ce qu'il est : non un concept construit, mais une notion fortement connotée et lestée de représentations normatives), mais elle acquiert surtout sa signification en termes de mobilisation collective : elle représente avant tout un facteur déclencheur, un catalyseur, une opportunité permettant de concrétiser des propensions individuelles à un projet collectif.

Par conséquent, ce n'est pas la distinction objective entre objet ponctuel ou diversifié qui fonde une typologie valable de catégories d'associations porteuses de traits distincts à tous les niveaux (idéologie et sensibilité environnementale, modes d'organisation et de fonctionnement, etc.), car elle ne rend pas compte de la diversité et de l'hétérogénéité des modes de perception d'une réalité donnée, saisie ou non par des acteurs particuliers comme une sollicitation ou une nécessité appelant la création d'une association. Ainsi celles qui réagissent à une menace précise obéissent à des motivations très différentes : ce ne sont pas toutes des associations de riverains, ni des associations rassemblant des adhérents intéressés sous un seul rapport exclusif à l'environnement. Nombre de ceux de l'ABC ou de l'AEPANA, par exemple, qui s'engagent pour la préservation d'un site naturel (une forêt, le Bois de la Comté) ou d'une ressource naturelle (l'eau de la nappe alluviale de l'Allier), ne sont pas immédiatement concernés (ils se recrutent sur une zone géographique indéfinie et assez vaste) ni ne subissent de nuisances

directes, et par ailleurs une partie d'entre eux ont d'autres engagements dans d'autres associations et sur d'autres thèmes.

Dans le cas enfin des associations supralocales, nous n'insisterons guère sur les différents mobiles de création et de développement de l'activité associative en fonction de la définition pluri-dimensionnelle ou focalisée de l'objet de ces associations, critère amenant à distinguer en Auvergne une minorité de 8 associations généralistes (dont quatre à vocation fédérative) qui ont toutes une existence déjà longue, et 24 associations spécialisées qui pour leur part se subdivisent en associations anciennes et créations récentes, et constituent donc la seule catégorie où se manifeste une natalité associative. Dans la perspective qui est la nôtre de mettre en évidence des évolutions significatives, on constatera par contre une tendance actuelle importante qui se manifeste principalement au travers des créations associatives récentes : le développement des associations centrées autour d'une activité de services rémunérés (ou subventionnés) et s'ouvrant, pour la plupart, à une logique économique et lucrative (quoique toujours désintéressée dans la mesure où il n'y a pas recherche d'un profit pour les membres) qui nourrit plusieurs des projets associatifs.

En effet, à une ancienne génération d'associations de services, dont une partie importante des ressources repose depuis longtemps sur le produit de biens ou de services payants (Chamina avec ses guides de randonnée, Nature & Progrès, et les divers CPIE, auxquelles on peut en fait ajouter Auvergne & Nature puisque malgré son objet formellement généraliste son activité se réduit pour l'essentiel à la publication d'une revue vendue en kiosque), est venue se superposer une nouvelle génération, beaucoup plus nombreuse, d'associations dont l'action pour ou par l'environnement passe par la gestion de services de plus en plus diversifiés. C'est ce registre d'action (cf. infra) qui explique le plus grand nombre de créations associatives (y compris de transformations) : depuis 1990, pour quatre nouvelles associations spécialisées non gestionnaires, on compte au moins 11 créations d'associations de services. Or, au cours de nos entretiens avec les initiateurs de ces associations "entrepreneuriales", le mobile économique est reconnu souvent (ADENA, Regard, ASPIR...) assez franchement, même si c'est à demi-mot et sans insister : il s'agit de développer une activité rentable susceptible de soutenir en particulier un ou plusieurs emplois salariés.

2.2. L'action des associations

On vient de voir que la création d'associations est particulièrement forte dans certains domaines d'activité en plein développement et constitutifs de créneaux porteurs vers lesquels se portent de plus en plus d'associations et sur lesquels d'autres se spécialisent : c'est un signe parmi d'autres que l'activité des associations, qui englobe les éléments indissociables de l'objet, du domaine et des moyens et répertoires d'action associatifs, connaît à l'heure actuelle des transformations profondes qui bouleversent les schémas traditionnels de présentation de cette dimension associative dans ce secteur.

En effet, on est habitués à aborder celle-ci à travers une classification de sous-ensembles associatifs fondée sur un objet et des modes d'action distincts, auxquels correspondent approximativement des modèles d'action spécifiques incluant de multiples caractéristiques, qu'il s'agisse donc principalement de la définition de cet objet (défense de la nature, de l'environnement, du cadre de vie ou du patrimoine, action pluri-dimensionnelle ou focalisée sur un thème, un secteur ou un public particuliers, identification directe à un objet environnemental ou plus indirecte par un rapport prolongeant, complétant ou renforçant un objet non environnemental), et du choix des moyens de sa réalisation (plus ou moins conventionnels, modérés ou protestataires, plus axés sur la connaissance ou la défense) ; mais ces caractéristiques renvoient aussi à des différences de représentations et de sensibilités, de niveaux d'inscription territoriale, de types de ressources privilégiés, de générations historiquement situées, etc.

On pouvait alors distinguer sommairement un sous-ensemble " naturaliste " associant étude et protection de la nature, qui constitue le noyau le plus ancien et le plus central autour d'associations supra-locales pour l'essentiel, du moins en Auvergne (sauf Marsat Nature, l'ATENA et quelques clubs CPN), et notamment les fédérations, les sociétés savantes et l'association ornithologiste (COA - LPO) ; l'insistance sur la modalité d'étude, de connaissance et de pédagogie dans le répertoire, et par conséquent sur une identité scientifique léguée par l'ancien modèle associatif dominant -la société savante- dans ce secteur, le démarque très nettement du sous-ensemble que l'on peut appeler par convention " écologiste " et qui au même niveau s'investit surtout dans la défense de l'environnement, tout en revendiquant et en concrétisant (mais de façon plus ponctuelle) de surcroît une exigence d'étude de celui-ci (cette dernière ne peut jamais être absente d'un répertoire, si ce n'est d'un objet, dans la mesure où elle représente un *réquisit* de l'action collective). On sait, et sans donc devoir y insister ici, que ce deuxième groupe, en fait très réduit (on y trouve l'AEDELEC et SOS-Loire Vivante, auxquelles on peut ajouter des associations plus spécialisées), correspond à une génération plus

jeune, a contribué à élargir la perception des problèmes et ainsi des domaines d'action environnementaux, et recourt à un répertoire plus protestataire et moins conventionnel. Ces traits sont par ailleurs partagés par une partie du troisième sous-ensemble formé par les associations locales de défense du cadre de vie, catégorie hétérogène puisque derrière ce critère d'activité centrée sur la défense d'un objet environnemental circonscrit dans un espace concret se cache une très grande diversité de domaines et de modes d'action ; enfin, plusieurs domaines sont propices au développement d'associations focalisées : on retrouve dans cette catégorie un peu résiduelle la défense du patrimoine, la défense des usagers, la réalisation d'activités techniques, ou celle d'activités éducatives et d'animation socio-culturelle.

Cette typologie constitue un canevas encore globalement acceptable, mais une analyse attentive aux évolutions récentes révèle bien plus que des inflexions et des recompositions du champ et du répertoire d'action : au travers notamment de la diversification des moyens et techniques de l'action collective, on assiste aujourd'hui à une réorientation générale des pratiques associatives, imposant de nouveaux modèles d'action et, au-delà, une redéfinition partielle, mais hautement significative, des formes et finalités légitimes de l'activité associative volontaire.

En premier lieu, nombre d'indices conduisent à penser que la catégorie " Etude et protection de la nature " devient de plus en plus hétérogène, éclatée, et de moins en moins naturaliste. On peut dire notamment que le modèle d'action naturaliste touche à sa fin : si l'on considère qu'il est marqué par un répertoire dont le cœur est tout entier dans un projet de scientifiques amateurs, peuplant ou au moins constituant l'élite d'une association (comme chez les " ornithos "), tendant à consacrer l'essentiel de l'activité associative à collecter une information naturaliste, à la traiter et à la publier sous la forme d'ouvrages (atlas, brochures...) et surtout d'articles dans une ou plusieurs revues de facture et d'ambition scientifique et pédagogique, il faut alors constater qu'il est en voie de disparition.

Ainsi, les vieilles sociétés savantes comme la SEPNUMC sont tombées en sommeil et ne se survivent que formellement (un jugement qui reste à vérifier pour la Société scientifique du Bourbonnais) ; la fédération de Haute-Loire -FPNHL- a opéré, sous l'influence de SOS-Loire Vivante, une mue radicale par laquelle elle a abandonné ce style naturaliste, incarné par son ancienne revue volumineuse remplacée par une lettre d'informations orientée vers l'actualité militante, en même temps qu'elle renouvelait son personnel dirigeant et sa stratégie ; si la fédération Allier Nature semble toujours associer continuité de style et vitalité, les fédérations du Puy-de-Dôme (FDEN et FRANE), tenues par des naturalistes, sont loin de connaître l'essor d'autres associations et n'ont plus depuis longtemps les ressources nécessaires pour continuer leurs publications naturalistes : leurs principaux militants se concentrent ainsi sur le rôle représentatif et sur leur activité d'expertise scientifique menée en étroite collaboration avec les

pouvoirs publics (illustrée notamment par l'association Ecologie Faune Flore Auvergne -EFFA-, devenue l'Observatoire du patrimoine naturel fin 1993, chargée d'établir la carte régionale des ZNIEFF, et formant une structure mixte associant pouvoirs publics, organismes scientifiques et associatifs). Pour sa part, Auvergne & Nature, en rupture avec le " bloc naturaliste " (une notion dont le sens renvoie à une perspective de réseau : cf. infra) dont elle est issue, subsiste grâce à une publication vendue en kiosque qui absorbe en fait toute sa raison d'être et qui, loin de servir de support à une vie associative, masque plutôt sa disparition et notamment l'absence d'adhérents.

L'évolution des deux plus grosses (et plus dynamiques) associations mariant protection et connaissance de la nature et marquées à l'origine par ce moule naturaliste (surtout à cet égard la LPO, héritière depuis 1991 du COA, Espaces & Recherches ayant dès ses origines un style plus " moderne ") témoigne également de cette mort du modèle naturaliste. A la LPO par exemple, si l'activité scientifique et éditoriale se poursuit (mais la hiérarchie des revues *Le Grand-Duc* et *Le Petit-Duc* a disparu, cette dernière ayant laissé la place à une lettre d'informations), elle ne représente plus du tout le centre de gravité de l'association et a considérablement perdu de son importance par rapport au nouveau répertoire associatif qui s'est déployé ces dernières années sur d'autres registres.

Ces deux associations traduisent au mieux le passage vers un nouveau modèle d'action, que l'on peut qualifier de modèle pédagogique. Par rapport au précédent modèle, il n'y a pas qu'un changement de nuances, mais une authentique mutation car, bien que les compétences scientifiques, et la finalité éducative, s'y retrouvent, le changement de registre, de techniques, de supports et des modalités d'intervention consacre l'affirmation d'un nouveau profil associatif, de nouveaux militants, de nouvelles compétences et de nouvelles associations. A la LPO comme à Espaces & Recherches, mais aussi dans les CPIE et les écomusées, et parmi la seconde génération des associations spécialisées dans ce domaine et souvent inspirées et aidées par les premiers, la dynamique associative repose sur les épaules de formateurs et d'animateurs, de gestionnaires et de techniciens capables de développer des pratiques telles que la confection d'expositions et d'animations (avec de multiples variétés), l'organisation de stages de formation et d'initiation, de classes de découverte et de camps, de festivals ou de chantiers de jeunes, etc.

La LPO apparaît particulièrement en pointe sur ce registre de la sensibilisation, de l'information et de l'animation, de par la diversité, la sophistication et l'ampleur de ses réalisations, notamment avec la mise en place de ses propres structures permanentes d'accueil du public que sont les " Maisons des Oiseaux ", et l'aménagement d'un site d'observation des oiseaux à la montagne de la Serre, au Sud de Clermont-Ferrand (comportant des locaux amovibles -et à énergie solaire-, un lieu d'exposition, des sentiers balisés, etc.) qui permet d'accueillir autour de dix mille personnes par an. Sur ce versant " étude et connaissance ",

c'est ce registre d'activités qui est mis en avant par l'association, et qui semble le mieux rendre compte de son essor récent, les activités traditionnelles d'étude scientifique (les enquêtes pies-Grièches ou de suivi des canards hivernants...) et les sorties-nature, quoique non négligées par l'association (mais le rapport moral de 1994 ne fait plus qu'une allusion rapide à la revue *Le Grand-Duc*), pouvant relever désormais davantage de la vie interne de l'association et d'une fonction de sociabilité au sein d'un cercle plus étroit (et certainement plus ancien) d'adhérents.

Avec l'émergence d'associations tout entières centrées sur ce type d'activités et délaissant l'objet, en tout cas explicite et immédiat, de défense de l'environnement, on assiste ainsi à une diversification des origines, des profils et des sensibilités militants, en même temps qu'à celle des moyens d'intervention. Par exemple, des associations comme Sologne bourbonnaise Environnement ou Miner' Allier Plus, dans l'Allier, ou Regard, dans le Puy-de-Dôme, ajoutent à leurs activités éducatives, notamment la première avec son Festival de Cinéma Nature, une ambition d'animation et de développement local qui passe aussi par la proposition de " produits " touristiques axés sur une région, un terroir, un milieu rural (une motivation qui n'est pas étrangère aux diverses " Maisons " des oiseaux ou des tourbières créées par la LPO ou Espaces & Recherches, et d'autres encore) ; dans une autre direction, les expositions de l'association SPIRA expriment une sensibilité artistique partagée par ses initiateurs (leur objet était à l'origine de promouvoir les arts plastiques, puis la créativité en appliquant une démarche artistique aux divers domaines abordés, dont l'environnement). Un autre horizon est incarné par une association spécialisée qui se situe de plus aux marges de ce modèle éducatif et représente peut-être le prototype d'un modèle inédit : à côté des classiques journaux associatifs (*La Galipote*, *La Fourmi Verte*), ASPIR déploie son activité sur le créneau de la " communication environnementale ", organisant des salons, des journées de l'environnement, réalisant des sondages, etc.

On peut terminer sur ce point, en revenant aux associations d'étude et de protection, pour confirmer que la transformation du registre et des méthodes éducatives et informatives (qui affecte aussi des ADCV locales -ADEP Chatel-Guyon, Ceyrat Boisséjour Nature, APN Saint-Nectaire- recourant de plus en plus aux pratiques telles que les expositions, notamment), sonne le glas du modèle naturaliste. L'exemple de l'AEPANA est en ce sens bien clair : cette association d'étude et de protection de la nature (en l'occurrence de l'Allier et de sa nappe alluviale menacés par l'exploitation intensive des carriers) n'est assurément pas une association naturaliste, même si elle se distingue par les cycles de conférences, tenues par des scientifiques et des naturalistes, qu'elle organise ; son rôle est justement ici d'organiser ces conférences, d'inviter et d'entretenir des liens avec les scientifiques, et de les associer à son objet, mais celui-ci et les principaux militants qui le portent ont une identité propre, au demeurant plus proche de la sensibilité et de l'univers " écologiste " que " naturaliste ".

Une seconde évolution majeure du répertoire d'action, à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui affecte la plupart des associations supralocales, concerne le développement rapide d'un modèle associatif entrepreneurial, adopté par des associations agissant dans différents domaines et à ce titre constitutif d'une catégorie transversale.

Cette catégorie des associations se livrant à des activités de services ou réalisant elles-mêmes des produits lucratifs et rémunérés est devenue en effet très fournie et diversifiée, que ce soit dans le domaine pédagogique, socio-éducatif et de l'animation culturelle (les quatre CPIE, Regard, Bio Nat, Miner'Allier Plus, Sologne Bourbonnaise Environnement, SPIRA, et de fait aussi Auvergne & Nature), dans celui de la communication (ASPIR), celui des usages et des loisirs de nature (Chamina, Aqua Greenfish), celui des services et réalisations techniques, notamment solaires (ESA, ADENA), celui de la promotion de l'emploi des jeunes et de l'insertion sociale par l'embauche pour des activités de type chantiers de jeunes (et notamment le recrutement de beaucoup de contrats CES, effectués par des associations comme Actif 63 Activitae, entreprise qui marche bien, ou prévus par l'association Passages, avant sa disparition), ou encore celui de l'agrotourisme et du "tourisme doux" (ADATER, Les Fermiers de la Haute Vallée de la Loire).

Pour toutes ces associations, ce nouveau mode d'action impose des compétences pour trouver des financements, décrocher des subventions finalisées ou des contrats, monter des dossiers et réaliser des expertises et des études de faisabilité, bien plus que pour concevoir et délivrer ces produits ou services ; par là, il rejoint le répertoire des associations de gestion et d'acquisition du patrimoine naturel (en l'occurrence le CPA - Conservatoire des Paysages d'Auvergne) et des grosses associations pluri-dimensionnelles (LPO, Espaces & Recherches, FPNHL, SOS-Loire Vivante) qui se sont beaucoup investies dans l'activité de services d'expertise technique et scientifique et les amenant à intervenir en tant que bureaux d'études pour des programmes d'action essentiellement commandités et financés par des personnes publiques (DIREN, Agences, Parcs naturels, collectivités locales). Les études d'impact, de faisabilité (pour le classement d'un site), les plans de gestion d'un espace, les OLAE (opérations locales d'aménagement environnemental), les inventaires, les mesures agri-environnementales du FEOGA, etc., constituent ainsi un marché de l'étude-expertise sur lequel les associations se trouvent d'ailleurs en concurrence, se font parfois des échanges et de la sous-traitance réciproque, ou recherchent des créneaux intéressants.

S'affirme de la sorte un type associatif entrepreneurial, reconnaissant une logique et une finalité économiques, en vertu desquelles l'association se conçoit comme une entreprise productrice de biens et de services contribuant à un objet favorable à l'environnement, légitimée à développer ses ressources (mais non encore sa rentabilité) pour le bénéfice de son action (et non bien-sûr de ses membres, même si, on l'a vu, ils trouvent là une opportunité d'emploi

rémunéré), et fortement professionnalisé. Ce modèle entrepreneurial peut selon les cas être entier (bien qu'il n'y ait jamais identification et réduction totales de l'objet associatif à l'activité entrepreneuriale) ou fortement dominant chez les " associations de services " qui n'ont que très peu d'adhérents et où celle-là représente le centre de gravité de l'action associative, ou seulement complémentaire parmi les grandes associations pluri-dimensionnelles conservant leurs traits bénévoles et militants.

Les activités de services ont toujours fait partie, d'ailleurs, du répertoire des associations environnementales, y compris des " écologistes " comme l'AEDELEC (qui avait fait une étude sur le recyclage des déchets pour l'ANRED) ; mais l'évolution de ces cinq dernières années (1990-1994) manifeste leur généralisation (sur 29 associations supralocales dont l'activité nous est assez bien connue, une large majorité de 18 associations s'y livrent de manière régulière et importante), et surtout le fait qu'elle représente désormais soit le vecteur d'associations spécialisées récentes, soit une part de plus en plus importante de l'activité et des ressources financières et en personnel de nombreuses autres, soit encore le support décisif du renouveau ou de l'essor de certaines associations.

A cet égard, la réalisation sur la région du Programme Loire Nature, encore appelé programme LIFE ou ACNAT (cf. infra, Etude de cas), représente la quintessence de cette révolution entrepreneuriale de la part des grosses associations pluri-dimensionnelles ou spécialisées, dans laquelle toute la palette du nouveau répertoire est illustrée : mise en place d'un partenariat contractuel avec les pouvoirs publics (jusqu'au niveau européen), accession au statut de maître d'oeuvre des opérations, conduite d'activités concomitantes d'études, d'expertises, de montages de dossiers, gestion d'un programme d'acquisitions de terrains, puis exploitation des sites ainsi acquis, recrutement et gestion d'un personnel nombreux, enfin gestion d'un budget et globalement de ressources démultipliés impliquant aussi le recours obligatoire à des campagnes de collecte d'argent auprès du public et de sponsors. L'engagement des associations concernées (le CPA et la LPO dans le Puy-de-Dôme et l'Allier, la FPNHL -en association tacite avec SOS-Loire Vivante- en Haute-Loire) dans ce programme lourd correspond historiquement à une phase d'intense croissance, et même, dans le cas du CPA, à un mouvement de décollage ; il sanctionne aussi un processus de réorientation et de transformation des pratiques associatives, du personnel dirigeant, des formes d'organisation et des modes de légitimation de l'action associative, à travers la consécration d'un discours gestionnaire, pragmatique, valorisant la compétence et la responsabilité, appelant à la nécessité pour les associations de se donner les moyens de réaliser des choses par elles-mêmes.

Cette orientation stratégique en cours ne va pas sans susciter des réserves, des craintes, des suspicions, mais qui ne vont pas jusqu'à remettre en cause une tendance dominante et assez consensuelle. Parmi les associations bien établies, situées au coeur de l'espace

environnemental, et qui conservent -et n'entendent pas négliger- une vie associative, militante et bénévole, dynamique (LPO, FPNHL, Espaces & Recherches...), elle ne semble pas créer de conflits internes, dans la mesure où elle reste dans le cadre d'une finalité de défense de l'environnement bien évidente, mais certaines associations, comme Allier Nature, restent encore sur la réserve et ont refusé plusieurs propositions d'expertises en posant des conditions strictes; en tout cas, toutes se sentent obligées de poser des garde-fous et d'invoquer une éthique gouvernant l'acceptation des projets (en raison de leur intérêt environnemental notamment) et leur coordination.

Pour les entreprises associatives situées plutôt sur les marges du secteur environnemental, l'attitude des autres associations vis-à-vis d'elles peut être par contre plus contrastée. Si le succès d'Actif 63 soulève quelques critiques, cette association n'en reste pas moins reconnue par beaucoup à cause de sa "sensibilité" écologique et du fait qu'un de ses principaux animateurs est issu d'associations de défense de l'environnement ; à l'inverse, le cours suivi par Chamina dans le sens d'une soumission à une logique économique extrême (cette association de randonneurs s'est structurée en filiales parmi lesquelles l'association proprement dite des Amis de Chamina ne représente plus grand chose par rapport aux multiples sociétés commerciales chargées de gérer telle manifestation ou compétition sportive, les activités d'édition de guides, ou encore le plan départemental de la randonnée, en partenariat avec le Conseil Général, etc.), alors que cet ancien partenaire des naturalistes a rompu ses relations avec eux à la suite de prises de position opposées au sujet de certains conflits, provoque de très vives réactions de rejet de la part de nombre d'associations environnementales. Mais au-delà de ce cas, et malgré la prudence qu'impose la nouveauté de ce mouvement (en tout cas en Auvergne), la diffusion du modèle entrepreneurial paraît une tendance de fond qui affecte toutes les associations environnementales supralocales.

Les analyses développées nous ont amené à laisser de côté jusque-là les associations de défense, notamment locales, qu'il faut réintégrer en abordant maintenant ce registre défensif, à partir de cinq modes d'action importants : les actions concrètes de protection, en affinité d'ailleurs avec les activités sociables ; l'action contentieuse ; les diverses formes de mobilisation collective ; enfin les interventions auprès des pouvoirs publics, d'une part, et des media, d'autre part.

Les actions concrètes de protection de la nature constituent en fait un mode relativement peu fréquent, puisqu'il n'est au répertoire que de 12 associations (parmi les 39 enquêtées), très diverses entre elles : on y retrouve quatre associations supralocales, dont celles qui sont engagées dans les programmes d'achats et de gestion du patrimoine, et le CMSA qui comme beaucoup d'autres associations de pêcheurs s'occupe de la surveillance de rivières, de leur entretien et de leur réempoissonnement. Les modalités d'implication concrète des associations

locales sont très diverses, de l'initiative d'une petite réserve naturelle (APNSN) au nettoyage de rivière (CBN), de la restauration du petit patrimoine, notamment architectural (Combraille E., La Ronde autour de la Maison Sculptée) à la réalisation de chantiers de jeunes (ASCOT), et ceci presque toujours en partenariat avec d'autres associations.

C'est pourquoi ces associations locales sont souvent aussi celles qui, insérées dans un réseau de sociabilité locale, développent des activités conviviales (excursions, marches, fêtes, sorties-nature, etc.) : elles sont au nombre de sept parmi les neuf qui sont dans ce cas, Bio Nat et la LPO étant les seules associations supralocales à entretenir ce type d'actions servant de prétextes à resserrer les liens entre adhérents.

Dans le domaine ensuite de l'opposition et de la lutte des associations contre des menaces pesant sur l'environnement, l'activité contentieuse, beaucoup plus fréquente (elle est menée par 25 associations) et déployée essentiellement devant la juridiction administrative, conduit en premier lieu à un constat assez banal : y recourent les associations qui ont un objet de défense, quel qu'il soit (pluridimensionnel ou focalisé, local ou non), alors que celles qui n'utilisent pas ce mode de contestation et l'excluent a priori sont les associations entrepreneuriales de services ; seules deux ADCV locales (CBN et Combraille E.) adoptent une telle attitude qui signifie dans leur cas une position très conciliante et hostile aux conflits, quand au contraire l'objet même des associations précédentes rend assez illusoire la perspective d'une telle action, bien que Chamina se soit trouvé par le passé dans des situations de litiges avec des collectivités locales, toujours réglées à l'amiable (cette association étant aussi dépendante de la coopération de ces collectivités).

Il existe par ailleurs une petite dizaine d'associations locales qui n'ont encore introduit aucun recours mais qui l'envisagent tout à fait à l'occasion, certaines ayant déjà usé de formules voisines, telles qu'un recours devant une commission de remembrement (AREP) ou des plaintes à la gendarmerie, voire devant un procureur (Val d'Allier E.). D'autre part, en ce qui concerne les moyens mis en oeuvre pour agir en justice, la règle générale est que les associations locales ne recourent pas aux services d'un avocat professionnel, se débrouillant avec les compétences des membres, pendant que les associations supralocales utilisent ces deux types de possibilités ; toutefois cette règle est loin d'être absolue, car les premières ont parfois leur avocat, notamment lorsque celui-ci est un sympathisant ou une relation, et certaines bénéficient du soutien d'autres associations, au travers de collectifs ou de fédérations. Enfin le jugement des associations vis-à-vis de cette stratégie contentieuse est beaucoup plus contrasté que ce que certaines réactions récentes, venant de l'autre côté, pourraient laisser penser : si certaines s'y investissent fortement (Espaces & Recherches a introduit cinq recours en 1993, et des ADCV locales comme Orcet E. n'hésitent pas devant plusieurs recours, jusque devant le

Conseil d'Etat et la CADA), d'autres à l'inverse expriment leur prudence, voire même leur " désintérêt " (Val d'Allier E.) pour ce type d'actions.

Le registre de la mobilisation collective, au sens étroit de la mobilisation protestataire, bien qu'étant celui qui confère au mouvement environnemental sa plus grande visibilité, apparaît paradoxalement circonscrit autour d'un pôle associatif très étroit : seules 17 associations intègrent dans leur répertoire des pratiques collectives telles que notamment les manifestations de protestation, ce qui en fait un mode d'action très discriminant, caractéristique du pôle écologiste. Autour de l'AEDELEC et de SOS-Loire Vivante (les deux seules associations à recourir de surcroît à des modes d'action encore moins conventionnels tels que les occupations de sites), on ne trouve dans le Puy-de-Dôme que quatre associations locales enquêtées (auxquelles s'ajoutent quatre autres comités " Déchets " et cinq comités contre l'autoroute A 89) et deux en Haute-Loire (mais aucune dans l'Allier) ayant organisé ou participé à des manifestations. Certes les fédérations sont souvent inévitablement associées à ces actions, à travers notamment leur participation à des collectifs, mais l'initiative ne vient à peu près jamais d'elles et de plus (sauf Espaces & Recherches, et en Haute-Loire avec la FPNHL qui s'est fortement rapprochée de SOS-Loire Vivante) elles tiennent à une attitude nettement réservée et distante sur ce type d'actions (cf. infra, Etudes de cas).

Celles-ci ne se développent d'ailleurs qu'à l'occasion d'un conflit majeur, impliquant de multiples associations qui agissent toujours, du moins dans le Puy-de-Dôme (et en Haute-Loire sous l'impulsion de SOS-Loire Vivante), dans le cadre de collectifs : aucune association ne développe isolément des projets de manifestations, et inversement ce mode d'action apparaît limité aux grandes occasions, entièrement au service d'une stratégie risquée de pression populaire, sans pouvoir s'acclimater à un contexte et à une finalité plus routiniers, dédramatisés. Aussi plusieurs associations locales, comme par exemple Combraille E., fuient-elles délibérément ce mode d'action et se tiennent à distance de toute implication éventuelle (ce qui est le cas pour elle avec le conflit autour du barrage de Chambonchard). Même les activités pétitionnaires et de distribution de tracts et d'affiches, un peu plus largement pratiquées (par 22 associations), restent sensiblement marquées par un répertoire protestataire.

Au contraire, le registre des interventions auprès des pouvoirs publics représente un mode d'action généralisé, mais également extrêmement multiforme, diffus et d'interprétation malaisée dans la mesure où il fait intervenir les stratégies propres aux acteurs publics. Aussi bien, comme nous n'ambitionnons nullement une étude de l'interaction des associations et de la sphère publique, nous nous contenterons ici de dégager quelques traits généraux relatifs à l'investissement des premières dans ce type d'activités qui possèdent effectivement pour elles une très grande importance.

Trois caractéristiques principales peuvent être relevées qui correspondent chacune aux différents niveaux hiérarchisés d'intervention. Tout d'abord, le terrain de la concertation institutionnalisée, dans le cadre de commissions préfectorales, auprès des administrations déconcentrées et des collectivités locales, est très fortement concentré au sein d'un cercle restreint d'associations agréées, et monopolisé pratiquement par les associations "naturalistes" et d'usagers de la nature. Abstraction faite de ces derniers (fédérations de chasseurs et pêcheurs, d'associations familiales, de consommateurs, et même les Lieutenants de Louveterie !), ce cercle est défini par des associations supralocales, anciennes, fédératives ou de type société savante, ou encore mixtes (EFFA, les CPIE), et ne dépasse guère une quinzaine d'associations sur la région. Or, même si ce cercle s'élargit par l'intermédiaire des commissions extra-municipales et surtout des PQPN pour englober quelques associations au profil plus protestataire (SOS-Loire Vivante) ou locales (au nombre de 5), ainsi que par l'accès régulier de certaines associations aux services préfectoraux et susceptibles d'obtenir à terme un agrément (AEPANA, APNSN), il reste cependant étroitement contrôlé par un nombre encore plus réduit de militants, au nombre de deux ou trois par département, qui cumulent plusieurs postes de représentation comme plusieurs positions associatives au sein du noyau dur naturaliste et fédératif ; seule la montée en puissance d'associations comme la LPO, le CPA, ou à un moindre degré Espaces & Recherches, a contribué à imposer de nouveaux représentants dans des instances qui se sont ouvertes plus récemment à la concertation associative, en particulier le Conseil Régional ou la DRIRE, mais ils restent en retrait par rapport aux trois principaux notables associatifs qui dans le Puy-de-Dôme et au niveau régional sont depuis longtemps dans le Bureau de six associations (FRANE, FDEN, LPO, EFFA, SEPNNC, CPA) et détiennent chacun au moins trois postes de représentation.

De la sorte, et c'est en fait la principale motivation de leur participation, ces associations et ces militants contrôlent une information précieuse qui constitue pour elles une ressource majeure, et parfois quasiment une ressource unique, qui oblige toutes les autres associations à s'adresser à elles. C'est le cas particulièrement des deux fédérations, FDEN et FRANE, dont toute la raison d'être et tous les moyens s'identifient et se résument à ces quelques militants qui disposent de la compétence d'accès à la sphère publique administrative, laquelle se fonde sur une compétence technique et scientifique, mais peut-être davantage encore sur leur capacité à se faire reconnaître comme des interlocuteurs légitimes, fiables et incontournables.

Toutefois, la concertation institutionnelle apparaît de plus en plus, en second lieu, doublée par une autre forme de relation avec les pouvoirs publics, en plein développement, et concrétisée par les divers modes de partenariat plus ou moins durable avec des organismes publics tels que les administrations déconcentrées, les agences, le Conseil régional et les Conseils Généraux. Ce partenariat concerne un deuxième cercle associatif, un peu plus large quoique également monopolisé par les associations supralocales, sauf exceptions, incluant le

premier cercle, des associations para-publiques (Ecomusée de la Margeride), des associations de défense "écologues" (SOS-Loire Vivante collabore avec l'Agence de bassin) et des associations plus jeunes, spécialisées (ASPIR, ADATER...). Avec ces dernières, et le constat que sur ce registre les fédérations naturalistes sont davantage en retrait, on remarque que ce sont les associations entrepreneuriales de services qui figurent ici en pointe. On a vu en effet que celles-ci, pour développer leurs activités, sont fortement dépendantes des commandes publiques : qu'il s'agisse de la réalisation du programme Loire Nature, exemple le plus achevé en ce qu'il emporte contractualisation, délégation de la maîtrise d'oeuvre et légitimation d'une appropriation associative du patrimoine, ou des multiples programmes tels que les plans départementaux (des déchets, de la randonnée, etc.), les chartes environnementales (à tous les niveaux), les contrats de rivières, et les diverses commandes d'études et d'inventaires, c'est une offre et une opportunité publiques qui définissent en Auvergne le marché sur lequel interviennent ces associations, et les financements publics, qui constituent ainsi une forme améliorée des traditionnelles subventions finalisées, sont à l'origine d'une part prépondérante des budgets associatifs.

Le troisième mode d'intervention auprès des pouvoirs publics, caractérisé par la sollicitation et la prise de contacts plus informelles (courriers, entrevues, consultation de documents, démarches diverses, demandes d'informations...), représente enfin pour sa part une pratique associative de base, classique et bien connue, généralisée à l'ensemble des associations et balayant toutes les institutions susceptibles de fournir une information, un appui, ou simplement de recevoir une protestation.

Nous nous contenterons ici de deux précisions qu'apportent nos données, la première concernant l'intensité variable de cette pratique selon les associations, étant entendu que nous considérons dans cette perspective celles qui n'ont pas accès à la concertation institutionnalisée. Si l'on s'appuie sur le critère du nombre d'organismes interpellés (qui semble aller de pair avec une sollicitation fréquente de ceux-ci et une valorisation de cette stratégie par nos interlocuteurs, malgré des jugements plutôt négatifs sur sa rentabilité), on découvre une distribution en dégradé qui part d'une minorité d'associations interpellant tous azimuts (autour d'une dizaine au moins d'institutions), passe par une majorité d'interpellateurs plus concentrés sur quelques cibles (au moins 5) et se termine par un groupe interpellant faiblement (moins de 5 cibles). L'intensité variable selon ces trois ensembles, à peu près équivalents en nombre, de ce mode d'action n'obéit pas à une logique précisément repérable, même si certes l'on retrouve les comités à objet ponctuel et en lutte sur un enjeu d'actualité pour eux dans le premier groupe (PSVG, les comités contre l'A 89), mais ils ne sont pas ici les seuls. Le plus significatif est certainement le profil des associations qui interpellent le plus faiblement : à côté de l'ADEPAR, ADCV locale qui se conçoit aussi comme une opposition municipale et reste donc plus enfermée dans ce cadre et ce registre politique, figurent cinq associations de services (notamment Bio Nat et Aqua

Greenfish qui se contentent de un ou deux contacts) pour lesquelles semblent compter davantage une relation privilégiée avec un tout petit nombre de partenaires. Ces dernières paraissent donc se distinguer sous ce rapport également d'avec des ADCV dont le répertoire laisse au contraire une large place à l'interpellation et à la sollicitation des pouvoirs publics.

Le second point à mettre en évidence est constitué par l'absence de hiérarchisation et de canalisation de cette forme un peu anarchique d'accès à la sphère publique, qui de plus englobe ici l'univers très informel et diffus des contacts avec les élus, locaux comme nationaux. Mais même en ce qui concerne l'approche des administrations, la plupart des associations locales ont pris l'initiative de contacter des pouvoirs publics supramunicipaux et même nationaux, et le plus souvent directement, sans passer par la médiation des associations fédératives (ce qui ne veut pas dire que celles-ci soient ignorées, mais seulement que l'accès des ADCV locales à la sphère publique ne se réduit pas à celui qu'elle leur propose). Cette intervention auprès des administrations supérieures, caractéristique d'ailleurs du fonctionnement du système politico-administratif local français, est en fait toujours justifiée par la volonté de trouver un appui et une reconnaissance à ce niveau pour pouvoir s'imposer face à l'hostilité de la scène institutionnelle locale : on remarquera que la démarche est exactement la même dans le cas du programme Loire Nature, où les associations arrivent à s'affirmer comme partenaires des pouvoirs publics locaux en s'appuyant sur une opportunité et un soutien au niveau européen, relayés au niveau national.

Cette stratégie est aussi celle que l'on retrouve quand on observe un registre voisin, celui de l'accès aux media : beaucoup d'associations, surtout en dehors des villes importantes, nous ont affirmé devoir rechercher le contact de journalistes de la presse nationale pour contourner l'indifférence, voire l'hostilité de la presse locale. Pourtant, sur ce terrain et au-delà de ce problème particulier, les jugements des acteurs -et ceux des journalistes, que nous avons aussi recueillis- apparaissent assez contradictoires et mitigés. Par delà les problèmes classiques posés par ces deux types d'acteurs, associations et journalistes (le heurt entre des logiques d'action différentes, les contraintes plus fortes de l'accès à la presse audio-visuelle...), on constate, chez les associations, une valorisation importante de cette ressource et en même temps un comportement assez traditionnel alimenté par des frustrations et des déceptions liées à une certaine distance, une critique et à un refus d'accepter les logiques de fonctionnement des media. Beaucoup d'associations reconnaissent en fait qu'elles ne sont pas très performantes et négligent leurs relations avec des journalistes, ceux-ci revendiquant de leur côté une bonne part d'initiative dans celles-ci, face à des associations peu demanderesses et hésitantes. Toutefois, les attitudes associatives traduisent aussi une volonté d'adaptation : si les ADCV locales à objet ponctuel et d'actualité sont souvent très actives, surtout auprès de la presse écrite, un autre groupe d'associations de défense, supralocales et anciennes (LPO, AEDELEC, AEPANA, ASPIR, Chamina, SOS-Loire Vivante...) s'avère aussi très actif vis-à-vis de tous les types de presse, et "savent de mieux en mieux s'y prendre" (selon un journaliste), notamment en

ayant, si ce n'est un attaché de presse, du moins un permanent ou un responsable unique et stable (condition imposée par les media) qui soigne ses relations avec ceux-ci, ou en tout cas avec deux ou trois journalistes. Quant aux contenus et modes informatifs repris par les media, il s'agit le plus souvent des traditionnels communiqués, déclarations et compte-rendus (d'assemblée générale, de réunions publiques ou d'actions), essentiellement dans la presse écrite, la télévision ne rendant compte que de quelques grands événements spectaculaires, comme les occupations de sites ; mais se développent aussi les entretiens et passages à la radio (17 associations ont participé au moins une fois à ce type d'émission à Radio France Puy-de-Dôme, et bien d'autres l'ont fait dans d'autres radios locales), ainsi que les émissions régulières, à la radio et également à la télévision régionale, mais réservées à un tout petit groupe d'associations (LPO, Auvergne & Nature, ASPIR, Chamina, CMSA, APS) et à des sujets naturalistes. Dans ce cas, l'accès à la télévision est dépendant des émissions réalisées par un journaliste professionnel mais aussi sympathisant.

2.3. La mobilisation des ressources et des engagements individuels

L'analyse de cette dimension mobilisatrice de l'action associative, portant sur les ressources humaines et financières, s'est limitée, vue l'étendue des interrogations possibles et de la diversité des ressources intéressantes à observer, à deux perspectives étroitement circonscrites et abordées de façon très synthétique, dont rendent compte les tableaux suivants. En ce qui concerne d'abord la mobilisation des ressources d'action, nous n'avons pris en compte que les trois principales ressources de fonctionnement (adhérents, budgets, personnels salariés), dont la lecture d'ailleurs ne doit pas être dissociée, le rapport budget - adhérent étant par exemple en lui-même significatif ; c'est l'objet du Tableau 7 que de montrer la mobilisation variable de celles-ci par les différentes associations enquêtées.

On y lit notamment les répercussions des évolutions précédemment décrites concernant les domaines et modes d'action. Ainsi, parmi les associations supralocales, on peut distinguer plusieurs types associatifs caractérisés par des niveaux quantitatifs et un rapport entre les différentes ressources très contrastés. En premier lieu, apparaissent les grosses associations pluri-dimensionnelles et polyvalentes, à la fois militantes, professionnalisées et riches : LPO, Espaces & Recherches, Nature 43 et SOS-Loire Vivante. Ces associations, à l'heure actuelle en développement (sauf la dernière qui connaît une relative régression avec la fin -et le succès- du conflit de Serre de la Fare en 1994, alors que la LPO vit un essor fulgurant depuis 1991, passant de 250 à mille adhérents, multipliant ses salariés et son budget), illustrent le mouvement vers le modèle entrepreneurial d'action dont le répertoire, qui a pris chez elle une place

primordiale mais non exclusive, constitue le support décisif de leur passage à un niveau supérieur, en termes de mobilisation.

Ensuite, le type des grosses associations de services (CPA, Chamina, Aqua Greenfish, et les CPIE non représentés ici) correspond au modèle entrepreneurial pur, avec des budgets énormes (plusieurs millions de francs : plus de 5 MF pour le CPA et Chamina, mais la LPO est elle-aussi à plus de 3 MF), et des salariés nombreux ; la différence repose cependant dans ce cas sur la faiblesse relative, mais nette, du nombre d'adhérents : ce ne sont pas des associations militantes, les adhérents ne représentent chez elles qu'une dimension résiduelle. A un niveau inférieur, on trouve les associations de services plus petites (ASPIR, Bio Nat, Auvergne & Nature), mais dont les traits et notamment la structure adhérents-budget-salariés reste la même ; apparaissent moins clairement, ensuite, les associations de services encore plus modestes, souvent en démarrage et qui pour cette raison n'ont pas encore pu recruter tous les permanents et développer les actions rémunérées qu'elles envisagent : Regard, ADENA (qui est dans une situation difficile), Sologne Bourbonnaise E., Miner'Allier. A l'inverse, les associations techniques qui ne proposent pas de services rémunérés (FNAUT, CRIIrad) partagent les mêmes traits que les associations naturalistes traditionnelles ayant refusé le tournant du modèle entrepreneurial (FDEN, FRANE, et à un niveau cependant plus élevé Allier Nature), c'est-à-dire leur même dénuement en termes de ressources de mobilisation.

Tableau 7. La mobilisation des ressources associatives

ASSOCIATIONS	ADHERENTS	BUDGETS (en francs)				SALARIES *
		moins de 50 000 F	de 50 000 à 100 000 F	de 100 000 à 1 million	plus de 1 million	
LPO	1000				X	10 (23)
Espaces & Recherches	250				X	6
Conserv. Paysages Auv.	90				X	8
Chamina	120				X	15
Auvergne & Nature	30			X		(1)
FRANE	(10 associations)		X			1
FDEN	(13 associations)	X				0
Allier Nature	400 + 18 associations		X			1
Nature 43	200 + 22 associations				X	2
ASPIR	5			X		5 (5 à 25)
SOS -Loire Vivante	4000				X	3
ClubMoucheSaumon A	100	X				0
CRII-Rad	50	X				0
ADENA	5	X				0
REGARD	40		X			1
Miner' Allier Plus	20	X				0
BIONAT	120			X		3
Aqua Greenfish	18				X	2 (12)
AEDELEC	150			X		(1)
AEPANA	80	X				0
APPSE Haut-Allier	40	X				0
SologneBourbonEnvir	35			X		1 (1)
Combraille Environn	90	X				(2)
Val d'Allier Environ.	200 **	X				0
MERBillom	34	X				0
ADEPAR	450 **	X				0
ACIIPAC	400 **	X				0
Comité de Chateldon	130 **	X				0
APN Saint-Nectaire	60	X				0
Gerzat Environnement	35	X				0
CeyratBoisséjourNatur	(80 familles)	X				0
ADEP Chatel Guyon	100	X				0
Orcet Environnement	250 **	X				0
AREPionsat	60	X				0
PSVGlaines	60	X				0
ASCOT	200	X				0
Comité Clermont-Est	100	X				0

* Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre (variable) de salariés non permanents (objecteurs, CES, etc.)

** Ces chiffres constituent un maximum et sont plus élevés que le nombre actuel d'adhérents

Quant aux associations locales -et si l'on met à part une association comme l'AEDELEC (mais qui atteint difficilement et pas tous les ans un budget de 100 00 F, et dont les ressources restent donc modestes)-, le constat le plus frappant réside dans la règle générale et sans exceptions de l'indigence des ressources (tous les budgets sont inférieurs à 50 000 F, et souvent dérisoires), du refus d'embaucher du personnel salarié au nom d'un bénévolat strict et hautement valorisé, et de l'absence de stratégie délibérée pour développer un nombre d'adhérents qui oscille toutefois fortement, entre 30 et 400, ce maximum étant atteint presque toujours de façon transitoire et éphémère.

Les données de notre enquête confirment ainsi un clivage très marqué entre les associations supralocales, parmi lesquelles les trajectoires sont certes très variées mais où s'affirme un modèle entrepreneurial mobilisateur, portant une volonté de développer de grosses structures puissantes (quoique dépendantes des financements publics : les budgets de la FPNHL ou du CPA, qui nous sont connus, ont une proportion écrasante de recettes d'origine publique, au-delà de 80 %), et les ADCV locales qui perpétuent un modèle volontariste-bénévole inchangé. Les responsables de ces dernières, au cours des entretiens, manifestent certes souvent des désirs et des velléités d'accentuer et en fait plutôt de commencer à s'intéresser aux pratiques nouvelles de collecte de ressources et de recrutement d'adhérents (campagnes publiques, recherches de sponsors, mailing, quêtes, manifestations publiques payantes, services rémunérés...), ne serait-ce que pour disposer d'une logistique minimale, mais ils sont aussi conscients des difficultés de ces entreprises, des réticences et des refus de la part de la majorité des adhérents, et en fait n'ont pas vraiment de projet effectif allant dans ce sens.

Nous terminerons cet aperçu sur la mobilisation des ressources en apportant un éclairage complémentaire sur l'une d'entre elles : il s'agit de connaître plus particulièrement cette population des dirigeants associatifs, membres des organes statutaires (Bureau, Conseil d'administration), en présentant ses origines et caractéristiques socio-biologiques et professionnelles (profession, âge, sexe). Nos sources sont ici les documents que nous ont remis nos interlocuteurs associatifs (listes de membres du Conseil d'Administration) lors des entretiens et les dossiers associatifs consultables en (sous-) préfectures, ce qui permettait d'élargir notre échantillon. S'agissant de l'âge, celui-ci n'inclut pas les dirigeants associatifs antérieurs à 1989 (il y a plus de 5 ans) et qui ont aujourd'hui cessé d'exercer leurs fonctions.

Tableau 9. Répartition par sexe des dirigeants associatifs

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
effectif	252	119	371
%	71	29	100

Tableau 9. La profession des dirigeants associatifs

PROFESSION	effectif	pourcentage
Agriculteurs	5	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13	4,7
Professions libérales	13	4,7
(dont professions de santé)	(12)	
Cadres fonction publique	5	1,8
Professeurs, enseignants	39	14
Professions scientifiques et ingénieurs	26	9,5
Professions de l'information, des arts et spectacles	9	3,2
Cadres d'entreprise administratifs, commerciaux, techniques	23	8,4
Instituteurs	13	4,7
Professions intermédiaires santé, social, animation	17	6,1
(dont animation, pédagogie)	(6)	
(dont permanents associatifs)	(2)	
Professions intermédiaires de la fonction publique	7	2,5
Professions intermédiaires des entreprises	16	5,4
Employés	21	7,6
Ouvriers	4	1,5
Elèves, étudiants	13	4,7
Retraités	34	12,4
Sans profession (mères de famille)	17	6,2
TOTAL	274	100

Tableau 10. Répartition par âge des dirigeants associatifs

AGE	< 18	18-24	25-30	31-39	40-49	50-59	60-69	> 69	Ensemble
effectif	5	6	11	43	77	34	19	7	202
%	2,5	3	6	21	38,5	17	9,5	3,5	100

Cette sociographie des militants associatifs, faisant office de conclusion à cette partie, peut être résumée assez schématiquement dans la mesure où elle va dans le sens d'enquêtes sociographiques antérieures : globalement, l'élite associative dirigeante, dans le secteur de l'environnement, ne déroge pas à la règle qui veut que ce militantisme associatif très engagé (en termes de responsabilités, de temps et d'investissement personnel, etc.) est le fait d'une population socialement typée, appartenant aux catégories professionnelles élevées, principalement celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (45,5 % de l'échantillon), de sexe masculin et d'âge mûr, cette description devant être rapprochée du caractère essentiellement urbain et péri-urbain des associations.

3. RESEAUX ASSOCIATIFS ET MOBILISATIONS

Avant d'aborder l'analyse de réseau, qui sera construite statistiquement à partir de la mesure des liens interassociatifs, on présente, dans cette partie, trois analyses d'interaction associative, sur des enjeux qui sollicitent au plus haut point les associations auvergnates depuis quelques années. Cette approche est une contribution à l'interprétation des données quantitatives de l'analyse de réseau et à la description de la réalité empirique (formes, contenus, objet), temporelle, contextuelle et stratégique des relations associatives recensées.

Etudes de cas et analyse de réseau ne s'inscrivent pas dans la perspective assez familière -quoique, nous l'avons vu, peu pratiquée véritablement en France- de l'étude de la mobilisation écologique en tant que mouvement d'action collective, laquelle renverrait entre autres à des facteurs (l'environnement extérieur aux associations, notamment) délaissés pour l'instant, et à un point de vue centré sur la capacité d'un tel mouvement à faire valoir et à faire réussir ses buts, dans une démarche téléologique ici rejetée. Leur objet, à travers le repérage dans des actions collectives données des dimensions stratégiques et dynamiques d'une structure relationnelle propre à un ensemble d'acteurs associatifs et qui se dégage d'une enquête de réseau, est avant tout d'ordre prospectif, au service d'un éclairage critique de la réalité associative complexe, incertaine, hétérogène et parfois éclatée que prétend recouvrir le "mouvement" écologique, une investigation qui constitue d'ailleurs le préalable de toute analyse de ce dernier mais qui se distingue aussi d'un simple état des lieux ethnographique et statique.

Les études de cas suivantes, en intégrant à l'observation un nombre d'associations et un espace géographique plus grands que ceux permis par les contraintes de l'enquête de réseau qui se concentre sur une partie de la population associative du Puy-de-Dôme et donc en complétant le champ de celle-ci, lui fournissent aussi une utile introduction en apportant une présentation minimale et orientée vers ses dimensions stratégiques du champ associatif, et ainsi un arrière-plan empirique nécessaire à la compréhension des données quantitatives de l'analyse de réseau.

Les trois cas retenus ici, correspondant à des enjeux environnementaux (déchets, transports, eau) majeurs, constituent trois exemples de tentatives pour créer et mobiliser un ensemble de liens inter-associatifs stratégiquement efficaces. Ces différentes structures ou réseaux d'action, tout en étant spécifiques à chaque enjeu et loin d'épuiser le champ associatif potentiellement concerné par eux, ont toutefois contribué à la création d'une partie importante de ces liens, et en premier lieu des acteurs associatifs eux-mêmes.

C'est pourquoi l'un des premiers intérêts attendus de cette approche sera de découvrir et de suivre les processus de formation de ces diverses constellations associatives cristallisées autour de thèmes mobilisateurs. Celles-ci sont en effet le produit de stratégies de mobilisation orientées vers l'acquisition de ressources perçues comme indispensables : on peut y voir à l'oeuvre le croisement d'initiatives telles que la création d'associations, la réactivation de liens préexistants et l'établissement de nouvelles relations, au travers des stratégies associatives de sollicitation, d'implication et même d'exploration du réseau, de fédération ou de recherche de soutiens, de constitutions d'alliances ou de regroupements, etc. Apparaît alors le degré de mobilisation du réseau dans sa dimension la plus simple : la quantité de connexions interassociatives activées et la proportion de leur conversion en engagements et soutiens effectifs, et donc aussi les cas de refus d'entrer dans le réseau d'action ; également, dans une perspective diachronique, peuvent être appréhendées la chronologie et l'évolution des engagements associatifs, comme la répartition des rôles d'initiative et de réponse. A ce niveau, déjà, il faut aborder les facteurs de cette mobilisation variable du réseau, en fonction de la perception de l'enjeu par chaque association -liée à la définition de son objet, aux valeurs et représentations de ses membres-, ou encore de la nature et de la valorisation des liens préexistants avec d'autres associations.

D'autre part, il s'agit d'aborder l'analyse de la structure du réseau en révélant celle de chacun de ces réseaux thématiques d'action, puis en tentant leur comparaison ; seront pris en compte classiquement les traits morphologiques relatifs à la distribution de sous-ensembles, la centralité de certains acteurs, les modalités du système d'interaction... Surtout, ces traits pourront être corrélés avec les facteurs liés aux caractéristiques intrinsèques des associations, concernant tout à la fois leur stratégies de positionnement, leur niveau territorial d'activité, leurs ressources, leurs modes privilégiés d'intervention, etc.

Les trois réseaux d'action appréhendés diffèrent par leurs traits les plus généraux. L'engagement des associations sur le thème des transports est abordé exclusivement dans l'espace départemental du Puy-de-Dôme, à travers leurs luttes contre le projet d'autoroute A89 Clermont-Ferrand - Bordeaux, alors que le réseau "Déchets" est inscrit davantage dans un cadre interdépartemental (Puy-de-Dôme, Allier) ; la dernière étude revêtira une dimension régionale en englobant des actions associatives plus dispersées géographiquement (sur trois départements), mais aussi plus éclatées en terme de réseau associatif et plus diversifiées dans leur forme et leur nature, si bien qu'a priori leur dénominateur commun restait assez superficiellement déduit de leur même engagement face à l'enjeu de l'aménagement écologique de la Loire, l'Allier et leurs affluents dans la région.

Malgré leur forte contribution, ces exemples ne nous apporteront bien-sûr qu'un éclairage partiel sur le réseau associatif régional, dont de nombreux acteurs et beaucoup d'inter-relations se déploient sur d'autres terrains : ainsi le registre de l'animation-nature, défini au sens large (actions de sensibilisation, éducation et formation), constitue le point d'ancrage de quelques unes des plus grosses associations auvergnates (la Ligue de Protection des Oiseaux -LPO- section Auvergne, Espaces & Recherches) vecteurs d'une dynamique puissante et de tendances nouvelles dans le secteur environnemental à la professionnalisation, et au coeur d'un tissu relationnel dense. Cependant, par ses caractères à la fois extrêmement diffus et concurrentiel -ses manifestations sont sectorisées, spécialisées sur un créneau, souvent l'apanage d'une association intervenant seule-, parce qu'il nous oriente également vers un réseau de relations majoritairement institutionnelles et marchandes de ces associations avec des organisations para-publiques ou para-environnementales, ce thème apparaissait peu adapté à notre investigation ; par ailleurs nous retrouvons ces acteurs engagés aussi face aux enjeux précités, notamment celui de l'eau qui représente ainsi un révélateur exemplaire des multiples réseaux et répertoires d'action que peut offrir le mouvement associatif auvergnat. Enfin les cas "Déchets" et "Autoroute" étaient incontournables, dans notre perspective, dans la mesure où ils illustrent deux tentatives délibérées d'activation stratégique du réseau associatif sous la forme à chaque fois de collectifs d'associations.

3.1. Le réseau associatif "Pour une meilleure gestion des déchets" en Auvergne

Les problèmes de la gestion des déchets ont suscité le premier exemple de développement d'un réseau associatif qui s'est structuré, principalement mais non exclusivement, autour du "Collectif pour une meilleure gestion des déchets en Auvergne" mis en place en 1988 par 11 associations (9 dans le Puy-de-Dôme et 2 dans l'Allier). Si ce Collectif, association informelle, n'a représenté un support actif de mobilisation que jusqu'au début de 1993 et connaît depuis une phase de "sommeil", à l'instar de certaines associations membres, les liens inter-associatifs dont il était l'expression stratégique subsistent pour l'essentiel, entretenus par quelques militants sous la forme de contacts et rencontres individuels, de collecte et d'échanges d'informations et de documentation, etc., des liens d'ailleurs réactivés fin 1994 à l'occasion de l'enquête publique sur le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers (PDEDM).

D'un point de vue descriptif, on retrouve parmi les 11 associations fondatrices deux associations fédératives (la Fédération départementale pour l'environnement et la nature du Puy-

de-Dôme -FDEN-, la Fédération régionale Auvergne pour la nature et l'environnement -FRANE-), deux partis (Les Verts, le PSU), trois associations locales à objet généraliste mais directement concernées par un problème local lié aux déchets (décharge, incinérateur...) : l'Association de protection de la nature de Saint-Nectaire, le Comité de Quartier de Clermont-Est et l'association PERILS à Issoire ; et enfin 4 comités locaux nés en réaction à et focalisés sur de tels problèmes : l'Association de défense de l'environnement culhatois (ADEC, Culhat), le Comité de sauvegarde de Vollore et ses environs, pour le Puy-de-Dôme, le Comité de défense du Mont-Libre à Gannat et l'Association de sauvegarde de l'environnement au Grand Bigny, pour l'Allier. Plus tard, en fonction de l'évolution des différents projets publics en matière de déchets et donc des enjeux locaux, viendront se joindre deux autres associations, d'abord Gerzat Environnement en 1990 lorsque un projet d'incinérateur au Nord-Est de Clermont-Fd -à proximité immédiate de Gerzat- deviendra le point chaud des luttes du Collectif, puis le Comité de sauvegarde de Chateldon qui s'oppose à partir de 1992 à l'implantation d'une unité de traitement des déchets dans cette petite ville du Nord-Est du département. A l'inverse, précédant et dépassant le repli général de l'activité du Collectif, on peut considérer à l'appui de témoignages d'associations membres que trois associations fondatrices ont cessé toute existence effective ainsi que, mais sur ce point on ne peut être catégorique, toute relation même informelle avec les autres associations : il s'agit des deux groupes de l'Allier et de PERILS.

Par le jeu de ces entrées et de ces sorties, le Collectif, en tant que manifestation visible de ce réseau associatif, s'est stabilisé autour d'une dizaine de groupes ; mais il est loin d'épuiser l'étendue de celui-ci, puisque, si d'autres associations à objet environnemental peuvent être considérées comme étant restées en marge du réseau, notamment celles qui furent les partenaires d'une association membre du Collectif dans une lutte locale (on pense par exemple à l'AIPEE, association d'élus locaux sensibilisés aux problèmes de pollution de l'eau par une décharge contre l'extension de laquelle ils luttent avec l'ADEC), il faut par contre appréhender des associations comme l'ACIIPAC, La Galipote, l'AEDELEC.

La première (Association contre l'implantation d'un incinérateur à proximité de l'agglomération clermontoise), qui est née à la suite d'une réunion organisée par le Collectif sur la question de l'incinérateur à Clermont-Fd, a agi ensuite dans sa lutte contre ce projet de concert avec lui, entretenu des relations intenses et directes avec plusieurs de ses membres, tout en refusant d'y adhérer et en s'en démarquant en vertu de mobiles idéologiques liés à la définition de son objet : elle ne se conçoit pas comme une association "écologiste", ne s'oppose pas par principe à l'incinérateur (et rejette toute position "partisane" qu'elle impute au Collectif en raison de la présence des Verts) mais seulement à sa localisation du fait des nuisances et risques pour la santé des populations riveraines ; dans l'esprit de ses animateurs, issus du Comité de quartier de Clermont-Nord La Plaine-Flamina et se reconnaissant dans une

mouvance de gauche (y compris ce qu'il est convenu d'appeler l'extrême-gauche), il s'agit de mobiliser une "base populaire locale".

Alors que l'AEDELEC s'est certes associée activement aux multiples actions collectives organisées par le Collectif et fut toujours en contact avec ses membres, mais sans s'engager formellement et surtout sans contribuer à la formation et à l'entretien des liens inter-associatifs à la base de celui-ci, La Galipote, en tant qu'association avec des adhérents engagés dans celles du Collectif mais avant tout en tant que journal "critique" se concevant comme le relais des associations écologiques (et autres, puisqu'elle se situe au carrefour des champs socio-économique, culturel et écologique), a exercé une influence décisive dans la genèse, la cohésion et l'audience du Collectif. Non seulement la publication d'un "Dossier noir des déchets en Auvergne" en 1988, avec des contributions des associations constitutives du Collectif, marquera la date de naissance de ce dernier en lui offrant sa première action commune, mais en plus le principal animateur du journal revendique pour celui-ci un rôle d'incitation et d'impulsion dans la mise en place du Collectif et la création antérieure d'associations (l'ADEC), grâce à la publication d'informations et aux contacts personnels avec les militants.

Aborder ainsi la question de la genèse du Collectif, et donc celle de la contribution variable des membres à la dynamique du réseau, amène à analyser -schématiquement puisqu'en l'état de notre observation il ne nous a pas été possible de recenser les liens entre les associations membres- la structure interne de celui-ci, qui semble révéler deux caractéristiques principales. En premier lieu, on peut discerner une différenciation entre un ensemble que l'on peut qualifier de secondaire ou dépendant dans le réseau, et un noyau plus central mais assez étendu. Dans le premier prennent place les associations qui n'ont pas joué un rôle d'initiative, furent dépendantes de la médiation d'autres associations pour entrer dans le Collectif et ne possédèrent que peu de liens directs avec ces partenaires : ce fut le cas des deux groupes de l'Allier, géographiquement périphériques, de PERILS, aiguillé par la FDEN, de Gerzat Environnement, qui nous a témoigné que ses contacts avec les membres du Collectif (sauf avec la militante de Saint-Nectaire) passaient par celui-ci, et dans une moindre mesure du Comité de Clermont-Est qui a davantage développé les contacts avec ses partenaires.

Constitutives du noyau sont au contraire les associations qui ont les traits inverses : on y trouve d'abord l'APN de Saint-Nectaire et les deux partis (Les Verts et désormais l'AREV), dont trois militant(e)s respectifs sont reconnus comme ayant donné une impulsion décisive depuis le début, et qui de plus cumulent les positions de contact dans le réseau. La première est une dirigeante de l'association de Saint-Nectaire, qu'elle représente dans le Collectif, mais aussi membre active des Verts et du Bureau de la FDEN ; le second, devenu conseiller municipal Vert à Clermont-Fd en 1989, entretient d'étroites relations avec le Comité de Clermont-Est, et avec le troisième militant, membre de l'AREV. Il faut ajouter un troisième pivot : le président de la

fédération départementale, qui en cette qualité, par ses liens privilégiés avec au moins deux associations membres (Saint-Nectaire et le comité de Clermont-Est) et grâce au monopole de l'accès à la consultation institutionnalisée en tant qu'association agréée, est l'interlocuteur de la plupart des membres du Collectif, mais aussi de l'ACIIPAC, et dispose d'une présence dans le réseau qui manque par contre totalement à la FRANE ; enfin trois autres associations sont représentées par des militants fortement insérés dans le réseau et qui le restent, alors que leurs groupes respectifs, l'ADEC et le comité de Vollore, sont depuis assez longtemps en sommeil, ou bien parce que, dans le cas du Comité de Chateldon, il était confronté à un projet local en cours depuis 1992.

Au-delà des considérations d'adhésion ou non au Collectif, on trouve donc 16 associations impliquées dans ce réseau d'action, auxquelles il faudrait ajouter la très récente association Bien vivre à Aulnat, en lutte contre un projet de décharge toujours dans l'agglomération clermontoise, avec qui l'ACIIPAC prétend entretenir des liens très étroits (puisque'il s'agirait d'anciens membres à elle qui ont créé ce groupe), et qui de son côté a établi des contacts avec les associations du collectif et avec la FDEN. Pour le seul Puy-de-Dôme, ce sont 15 groupes (et 13, partis exclus), qui représentent ici près du cinquième des associations environnementales recensées, ainsi qu'un total de 8 créations associatives. Enfin ce réseau d'action a développé sur ce thème des relations marquées avec trois associations extérieures à lui : l'AEPANA (Association pour l'étude et la protection de l'Allier et de sa nappe alluviale), l'ASCOT (Association de sauvegarde des côtes de Chanturgue) et le MERB (Mouvement écologique de la région de Billom), ainsi qu'avec l'association de consommateurs UFC.

Mais l'impact de ce réseau sur le champ associatif se mesure moins à son extension qu'à sa structure interne de fonctionnement, qui constitue le second élément d'observation. Celle-ci confirme tout d'abord quelques traits généraux attendus, et notamment l'informalité des modes d'inter-relations et de fédération des groupes, attestée par la substitution d'un collectif à la structure fédérative existante -la FDEN- remplissant une fonction délimitée et contribuant à l'intégration du réseau sans pour autant en être le vecteur privilégié ; bien plus, le cercle de la collaboration et des contacts réguliers ne se réduit pas, on l'a vu, à la formule d'un "Collectif" officialisant des adhésions, et, surtout, les relations principales se nouent entre quelques individus dont l'importance ne se déduit pas de l'association qu'ils représentent mais de leurs qualités personnelles et de ce que l'on pourrait appeler leur "capital relationnel" investi dans le réseau.

L'exemple de la fédération départementale est révélateur, puisque sa présence dans le réseau d'action est bien plus importante que ce que laisserait penser une observation de prime abord : il s'agit en effet d'une structure tellement dépouillée des attributs ordinaires de l'association dynamique (logistique, adhérents, personnel, budget...), sans moyen d'action et

sans activité mobilisatrice visible (une activité prise en charge par le Collectif dans le cadre d'une division implicite du travail), que certains ont pu n'y voir qu'une "association sur le papier" (Reggazola, 1995) ; pourtant elle dispose d'une influence qui ne s'apprécie qu'au niveau beaucoup moins visible de son insertion dans le réseau, et notamment de celle de l'un de ses dirigeants dont les qualités propres (compétence, ancienneté, reconnaissance comme interlocuteur privilégié par la préfecture) ne développent tout leur effet -discret- que grâce à la légitimité fournie par son réseau relationnel personnel et ses contacts familiers avec la plupart des acteurs associatifs.

Ce constat ne doit nullement être interprété comme l'affirmation normative d'un rôle fédérateur prééminent et même seulement important de la FDEN dans cette action écologique : il fut certainement marginal, bien qu'elle revendique l'adhésion de toutes les associations du Collectif dans le département, une adhésion au demeurant peu formaliste, sans exigence contraignante émise par la fédération et fondée sur une relation d'échange et de service. Mais il démontre d'une part qu'une telle structure fédérative remplit plutôt une fonction spécialisée -l'accès à la sphère publique, notamment administrative, et à une information rare-, d'autre part que sa capacité à tenir ce créneau dépend de sa position dans le réseau associatif, et qu'ainsi plus généralement l'importance, voire la réalité même d'une association peuvent s'identifier à la détention de ressources de ce type.

Par ailleurs, le fonctionnement concret de ce réseau "Déchets" semble révéler une structure relationnelle relativement intégrée, avec de multiples liens horizontaux et transversaux entre associations impliquées. Même celles qui n'apparaissent pas en position centrale, comme le Comité de Clermont-Est, celui de Vologne, l'ACIIPAC ou encore Gerzat Environnement, entretiennent des contacts directs entre elles et avec les autres associations, sans être dépendantes pour cela de la médiation du Collectif ou plus précisément des personnes constituant son noyau ; on ne distingue pas non plus, empiriquement, de sous-groupes ou de pôles clairement identifiables.

3.2. Les associations et l'autoroute A 89

Le projet d'autoroute A 89 Clermont-Bordeaux (ou plutôt Combronde -Périgueux selon la précision voulue par les associations en lutte contre lui), mobilise celles-ci depuis 1988, dans le Puy-de-Dôme et les autres départements concernés, mais, à la différence de ce que nous avons vu en matière de déchets, il constitue toujours un enjeu d'actualité en cours de déroulement. Aussi bien rappelons à nouveau que notre objet n'est pas d'analyser une mobilisation anti-autoroute dont toutes les dimensions sont en constante évolution, et sur laquelle il faut éviter toute indication susceptible de servir à une utilisation autre que scientifique, mais seulement de partir de cet enjeu de taille pour décrire ses effets sur une population associative et la constitution d'un réseau d'action qui nous intéresse par ses propriétés de réseau et non par ses capacités à s'opposer au projet autoroutier.

Le développement de ce réseau a ici aussi pris la forme stratégique d'un collectif d'associations dont l'intitulé a varié pour s'élargir de la lutte "contre l'autoroute dans la chaîne des Puys" à celle "contre l'autoroute dans les Volcans d'Auvergne" ; mais les caractéristiques du réseau sont cette fois très différentes. En premier lieu, le Collectif lui-même représente un point de convergence pour un nombre important de groupes, dans un réseau d'action beaucoup plus vaste que le réseau "Déchets". A côté de son rôle de liaison avec les associations en dehors du département et de la région qui partagent le même objet (6 adhérent au Collectif auvergnat), il rassemble en effet en Auvergne, en 1994, 13 associations membres, auxquelles s'ajoutent cependant à des degrés divers 18 groupes qui le soutiennent, sont ses partenaires, collaborent occasionnellement ou sont simplement en contact avec lui, malgré des objectifs parfois fortement divergents voire opposés ; quelques autres associations restent en marge de ce réseau d'inter-relations, lequel a perdu aujourd'hui la participation d'au moins 8 associations décédées ou en sommeil.

L'amplitude du réseau apparaît donc tout à fait impressionnante, puisqu'avec une quarantaine de groupes impliqués c'est approximativement la moitié de l'effectif total des associations environnementales recensées dans le Puy-de-Dôme qui a été concernée par un enjeu qui n'affecte directement qu'une partie géographiquement limitée du département (le quart nord-ouest), et de plus une zone rurale relativement "pauvre" et difficile en termes de mobilisation associative.

Une telle extension implique par contre une structure beaucoup plus différenciée et éclatée que dans le cas précédemment étudié, où l'on peut repérer au moins trois sous-ensembles distincts. Le premier est composé des associations qui ont ou ont eu un rôle initiateur

et central dans l'émergence de ce réseau et qui notamment furent les promotrices du collectif : ce noyau, assez réduit, rassemble l'AEDELEC (Association d'étude et de défense de l'environnement en Limagne et Combraille), Les Verts, la section régionale de la FNAUT et la FDEN, associée alors à la SEPNMC ; ses engagements sur ce dossier au cours de l'année 1988, soutenus par celui de scientifiques organisés dans un comité d'hydrogéologues, ont bientôt suscité la création des premiers comités de défense locaux et débouché sur la constitution du collectif au tout début de 1989.

Ce groupe central verra le retrait progressif de la FDEN et de la SEPNMC, représentées d'ailleurs par une seule et même personne, très liée avec les scientifiques hostiles à ce projet et disposant d'une grande notoriété dans le milieu environnemental auvergnat (également dirigeante de la FRANE, comme son collègue engagé dans le réseau "Déchets", et de l'Observatoire du Patrimoine Naturel), lesquelles se replieront (et pour la SEPNMC il s'agit en fait d'une entrée en sommeil), après l'abandon en 1992-1993 du tracé passant en plein milieu de la chaîne des puys, vers une position de simple soutien au collectif, partagée d'une façon apparemment plus active par la fédération régionale. Les deux piliers du collectif, qui assurent son fonctionnement, lui fournissent son infrastructure, ses principaux animateurs, etc., sont donc l'AEDELEC, l'association en pointe sur cet enjeu affectant son champ de compétence géographique, et Les Verts, au coeur d'une nébuleuse englobant divers partis et associations partisans (l'AREV, Riom Ecologie, une section de l'Association nationale des Elus Ecologistes, et la LCR de Chatel-Guyon), la FNAUT-Auvergne jouant un rôle davantage de second plan en raison de ses moyens beaucoup plus limités.

D'un point de vue stratégique, le second pôle majeur est bien entendu celui constitué par les comités locaux, qui nous fait entrer dans un univers associatif que nous n'avons pu aborder dans le cadre de l'enquête de réseau pour des raisons tenant entre autres aux caractéristiques assez habituelles de ces mobilisations locales contre des projets autoroutiers comportant de multiples variantes de tracé se succédant dans le temps et sur un espace très vaste. Contribuaient ainsi à une certaine opacité et à une relative insaisissabilité de cet univers des traits tels que la multiplicité des comités, leur démographie complexe soumise aux avatars de l'actualité et à une forte instabilité (décès, renaissances, recompositions territoriales...), leur immersion dans des stratégies politiques municipales éminemment variables, à tel point que même des dirigeants de l'AEDELEC pourtant bien expérimentés avouent ne pas avoir toujours une vision bien claire de cette mouvance.

Une exploration non exhaustive de celle-ci illustrera ces difficultés. Parmi les 8 associations aujourd'hui disparues (un constat soumis aux réserves d'usage) et à côté de deux associations éphémères nées sur des tracés non retenus (l'une défendant la vallée de l'Artière et l'autre le cadre de vie à Romagnat, Aubière et Beaumont), les premiers comités créés ont été

ceux de Marsat et Saint-Beauzire, puis ceux de Chateaugay et Ménérol, qui collaboreront très vite avec le collectif dès ses débuts et formeront l'ossature des deux comités inter-communaux (Comité de Chateaugay-Sayat-Arnat-Blanzat, Comité de Saint-Beauzire-Lussat-Marsat-Ménérol), très actifs dans toutes les manifestations de 1989-1990 et peut-être jusqu'en 1992, date de l'abandon du tracé par le col de la Nugère, un succès auquel a contribué l'Association inter-communale pour la sauvegarde de l'eau potable dans la Chaîne des Puys, créée cette année-là par 8 maires "dissidents" pour faire réaliser une nouvelle expertise hydro-géologique qui scellera le sort de ce tracé. Entre-temps s'était reformé un nouveau "Comité Marsat autoroute" (fin 1991) dont on peut penser qu'il s'agissait d'une tentative de succéder au précédent comité inter-communal en perte de vitesse ; mais en 1993 ces deux comités, comme celui de Chateaugay-Sayat..., sollicités par le Collectif pour poursuivre la lutte contre les nouveaux tracés autoroutiers bien que ceux-ci ne les concernent plus immédiatement, ne répondront pas à ces invites et ne donneront bientôt plus signe de vie.

Le déplacement des tracés a ainsi provoqué un renouvellement quasi complet du réseau associatif local anti-autoroute, puisqu'il se polarise désormais entièrement autour de nouveaux comités qui se forment en 1992-1993, quoique certains s'appuient sur des structures qui préexistaient mais étaient restées jusque-là en marge et plus ou moins actives. On y trouve d'abord 6 associations qui, adhérant ou non au collectif, collaborent avec lui : ce sont les comités de Loubeyrat, de Prompsat-Teilhède, et le Comité de défense des Combrailles qui se déploie sur plusieurs communes contre le tracé éventuel le plus au nord, tous trois réunis dans une Coordination Brayauds-Combrailles ; ils s'associeront en 1994 avec le Comité de Combronde et avec le Comité de sauvegarde du Val d'Ambène (Charbonnières lès Varennes) au sein d'une nouvelle "Coordination des comités de défense contre l'A 89". A l'écart de cette dernière se maintient une Association pour le contournement du Parc des Volcans par l'A 89 (Yssac la T., Chatel-Guyon) qui affiche clairement une stratégie "NIMBY" favorable à l'autoroute et seulement hostile à certains tracés, ce qui la place en situation conflictuelle avec les autres comités qui rejettent tout lien avec elle, y compris souvent au travers du collectif où subsiste toutefois une collaboration limitée et purement fonctionnelle. Enfin une dernière association se trouve impliquée par cet enjeu, bien qu'elle nous semble en marge du réseau et en tout cas étrangère au collectif, faisant par exemple une apparition lors de réunions avec les pouvoirs publics : l'association Loubeyrat et ses sources.

Le troisième et dernier sous-ensemble du réseau anti-autoroute, à la fois bien plus large mais aussi hétéroclite que les précédents, englobe des associations diverses dont le degré d'implication face à cet enjeu, nettement moins intense, peut varier d'une participation active et durable à une simple position de principe exprimée souvent en réponse à une sollicitation du collectif. Parmi le cercle le plus étroit d'associations ayant fourni un soutien déterminé, figurent, au-delà du trio FDEN-FRANE-SEPNC (qui s'est actuellement éloigné) et des

associations partisans déjà évoqués, principalement cinq groupes : La Galipote, à nouveau ; Espaces et Recherches, dont la contribution au fonctionnement du collectif a été favorisée par des liens *interlocks*, l'un des principaux animateurs du collectif étant également membre de son C.A. ; et trois associations locales : l'Association de défense de l'environnement et du patrimoine (ADEP) de Chatel-Guyon, qui adhère au collectif et a participé aux manifestations de 1990 ; les associations SOS Volcans (dont l'objet, initialement limité à la commune d'Orcines, vise la défense des sites, du patrimoine et des ressources naturelles dans la chaîne des volcans) et enfin La Ronde autour de la Maison Sculptée, regroupement -au nom poétique- de personnes non résidentes voulant sensibiliser des architectes et artistes à la rénovation d'une belle maison dans un village à proximité des fuseaux autoroutiers prévus, et qui a pris elle-même l'initiative d'adhérer au collectif.

Le cercle plus périphérique recouvre d'une part des associations supra-locales concernées dans leur objet ou bénéficiant d'une certaine notoriété, qui sont intervenues de leur propre chef (le Conservatoire régional du patrimoine et du patrimoine, l'ancêtre du Conservatoire des paysages d'Auvergne ; l'Association de volcanologie européenne ; la SPPEF -Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France), d'autre part des groupes qui ont répondu au collectif par un soutien de principe : ASPIR, SPIRA, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la Société française d'orchidophilie. Dans cette dernière catégorie on trouve une seule association locale : Marsat Nature.

Par contre, le collectif aurait aimé élargir ce cercle grâce à ses démarches, vaines, auprès des associations locales de pêcheurs, auprès de l'ADEPAR -Association de défense de l'eau dans le pays riomois-, toutes susceptibles, comme Marsat Nature, de se sentir géographiquement concernées, des démarches qui ont dû être tentées à l'égard de Loubeyrat et ses sources. Un autre refus est venu, dès 1989, de l'association de randonneurs Chamina, qui jouit d'une forte notoriété et entretenait dans le passé notamment avec les protecteurs de la nature (SEPNMC, FDEN...) de bonnes relations aujourd'hui interrompues. Ces échecs trahissent les très grandes difficultés des associations environnementales, dans ce département (sur cette zone en particulier, peut-être) et sur cet enjeu en tout cas, à mobiliser des soutiens dans les secteurs associatifs voisins ou plus extérieurs : pêcheurs, randonneurs, agriculteurs, syndicats, associations touristiques ou de développement local...

L'existence de ces multiples sous-ensembles au sein du réseau autoroute n'est pas sans se répercuter sur la structure interne de ce dernier, qui apparaît sensiblement plus inégale et centralisée (de type "croix" ou "roue") que dans le cas "Déchets", amenant le noyau dur du collectif à assumer une position d'intermédiation entre pôles cloisonnés.

Le premier clivage -en termes de réseau, mais qui résulte bien sûr de différences d'ordre idéologique, identitaire et donc stratégique- prend place entre ce noyau de quelques militants écologiques membres pour l'essentiel (mais pas tous) de l'AEDELEC, des Verts, de la FNAUT et d'Espaces et Recherches (et auparavant de la FDEN et la FRANE), et les comités locaux. Certes les dirigeants de ceux-ci, de par la collaboration entre ces deux pôles qui est la raison d'être du collectif, entretiennent des relations évidemment fortes avec les premiers ; mais, outre que ces relations n'ont pu s'ancrer dans la durée à cause du renouvellement des comités en 1992-1993, ils doivent compter avec des divergences dans les attitudes et les représentations des deux populations qui imposent le respect d'une certaine distance.

Ces divergences renvoient à trois facteurs. D'une part, la mobilisation locale, dans ce cas, se développe sur un terrain difficile pour elle, dans une zone rurale de demi-montagne à l'écart de l'axe central (la plaine Limagne-Allier) où se concentre l'essentiel de la population associative ; d'ailleurs, dans la zone qui s'en éloigne le plus, à l'ouest de la Chaîne des puys, elle s'y est révélée impossible : en l'absence d'initiative locale, les efforts du collectif pour susciter des comités (à l'occasion de réunions publiques qu'il organisait dans plusieurs localités) sont restés sans écho. C'est donc sur la seule petite partie orientale du tronçon autoroutier prévu dans le département, bénéficiant d'une proximité (géographique comme sociologique : cf. 2ème partie) avec l'axe central et les agglomérations urbaines, que se sont concentrés tous les comités locaux. D'autre part, même ici, ces comités sont, en partie, une illustration du modèle classique, observé partout dans tous les conflits environnementaux, de l'association "NIMBY" : cette orientation, particulièrement marquée chez les comités de la "première génération" (ceux luttant contre le premier tracé, avant 1992), subsiste parmi les suivants et explique le refus constant de certains d'adhérer ouvertement au collectif dont le profil est trop "écologiste" pour eux, alors même que leurs dirigeants collaborent activement avec lui.

Le clivage semble donc aussi passer entre les leaders des comités, plus ouverts aux "écologues", et leur base, plus susceptible ; s'il doit être ainsi nuancé, il est également évolutif, l'affirmation de structures fédératives propres aux comités, sous forme de coordinations, étant le signe du dépassement des horizons étroitement localistes. Une telle évolution tend par ailleurs à relativiser le troisième facteur de cette spécificité des mobilisations locales : leur enfermement et leur dépendance vis-à-vis de la politique municipale, de ses logiques et de ses avatars.

Ces éléments ont leur traduction au niveau du réseau : les liens entre les deux pôles associatifs considérés semblent devoir obéir à une contrainte réciproque de validation formelle imposant leur constitution au sein du collectif, en tant qu'instance reconnue de production des décisions légitimes -car issues de compromis et offrant des garanties d'acceptation par tous-, et limitant le développement des contacts directs entre comités et associations. Cette hypothèse ne

peut être rigoureusement démontrée, mais le témoignage de l'AEDELEC, l'association la plus à même d'établir avec les comités une relation plus approfondie et libre mais ne déclarant que de simples contacts avec eux, le plus souvent indirects (courriers, relations fournies par les "doubles adhérents"), révèle une coopération qui se déroule entièrement dans le cadre du collectif.

Structure verticale et faible intégration du réseau apparaissent alors, sans surprise, confirmées quand on prend en considération le vaste sous-ensemble des associations soutenant le collectif, pour une partie desquelles les données de l'enquête de réseau corroborent celles issues de l'observation du collectif. Ainsi l'absence de contacts, et même de simples liens d'inter-connaissance, est fréquente entre ces associations, y compris quand elles sont adhérentes du collectif, comme c'est le cas entre La Ronde autour de la Maison Sculptée et la plupart des autres, ou entre l'ADEP de Chatel-Guyon et la FNAUT, entre autres exemples, et celles-ci comme bien d'autres n'ont certainement qu'une connaissance bien vague de Marsat Nature, de la SPPEF ou de SPIRA. Plus significativement, la coupure est très nette entre cet ensemble et les comités locaux, puisque l'enquête de réseau (certes partielle, dans la mesure où elle n'intègre pas ces comités, mais le caractère systématique de la donnée suivante lève l'objection) révèle qu'aucune des associations alors étudiées n'entretient de liens ni même ne connaît les comités (aujourd'hui en activité) recensés dans la liste qui leur était soumise : c'est ainsi le cas de l'ADEPAR (qui a certes refusé son soutien au collectif, mais est si proche géographiquement), de ASPIR (qui a participé à la réalisation d'un sondage sur l'opinion publique vis-à-vis de l'autoroute), de la LPO, et encore de la FDEN et d'Espaces et Recherches.

Ce constat ne peut être relativisé que d'une autre manière, en raison d'une limite propre à l'enquête de réseau : les personnes interrogées pour chaque association n'étaient pas celles qui l'avaient impliquée dans cette lutte (et il est clair que lorsqu'on parle de l'engagement de ces associations il s'agit en fait presque toujours de celui de quelques militants, voire d'un seul, toujours cependant validé par un débat et un vote du C.A.). Il implique malgré tout que dans cette hypothèse cet engagement reste limité, marginal et sans grande visibilité au sein de la vie de l'association, qu'il n'entraîne pas un nombre appréciable de militants et d'adhérents dans des actions susceptibles de leur faire découvrir les autres acteurs de cet enjeu. Toutefois il existe un cas (l'ADEP Chatel-Guyon) démontrant qu'une situation inverse où une association affirme au contraire avoir eu un tel engagement fort ne constitue pas une condition suffisante : celle-ci se contente de connaître les comités actuels, sans avoir avec eux de relations (qui étaient peut-être plus intenses avec les anciens comités, remarque valable aussi pour la FDEN, avant son désengagement), et déclare que ses échanges et sa coopération se font avec le collectif seul. Un exemple supplémentaire confortant l'image de la structure segmentée du réseau anti-autoroute que nous venons de décrire !

3.3. Réseaux et enjeux de l'eau

L'observation des réseaux d'action associatifs constitués sur ce terrain des luttes autour de l'aménagement et des usages des deux principaux bassins fluviaux de la région, la Loire et l'Allier, oblige à un déplacement géographique vers la Haute-Loire où s'est affirmée récemment une nouvelle dynamique associative incarnée par le comité SOS-Loire Vivante et qui déborde aujourd'hui largement de son cadre départemental pour influencer de façon déterminante la structuration d'un tissu relationnel associatif d'ampleur régionale.

C'est d'abord en Haute-Loire même qu'il faut appréhender l'émergence de SOS-Loire Vivante en tant que pôle central du champ écologique dans cet espace. Le développement de cette association est en effet étroitement lié, à l'origine, à celui de la lutte victorieuse qu'elle a menée de 1988 à 1994 contre le projet de barrage de Serre de la Fare, et, au-delà, au nouveau modèle d'action qu'elle a réussi à imposer et qui combine plusieurs traits pour certains inédits : la capacité à porter une stratégie protestataire de grande ampleur, qui s'était perdue en France depuis plusieurs années (actions non conventionnelles telles que l'occupation du site, manifestations puissantes, pétition avec plus de 100 000 signatures...), le souci en même temps de la compétence et de l'efficacité professionnelle imprimant leur marque sur le style associatif, la recherche systématique de contacts et de partenaires extérieurs à la région, la volonté d'affirmer une contre-expertise alternative, l'énonciation d'un discours associant une vision moderne, universaliste, de l'écologie (l'idée de "développement soutenable") à des traits particularistes tels qu'une identité locale, l'habileté à défendre ses revendications sur toutes les scènes, locale, lobbyiste, électorale, médiatique, etc.

S'il n'est pas dans notre objet d'analyser les facteurs de cette mobilisation, sur lesquels nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir, il faut par contre mettre en évidence un autre de ces facteurs qui nous intéresse particulièrement ici et concerne ce que l'on peut considérer comme une véritable stratégie de réseau. SOS-Loire Vivante s'est en effet, de manière tout à fait originale, investie dans un effort sans précédent de création, d'entretien et de dynamisation des liens associatifs, qui lui permet aujourd'hui de revendiquer l'adhésion de 115 associations en France et des contacts plus ou moins réguliers avec un millier de groupes écologistes français (environ 400) et étrangers (autour de 600), des Etats-Unis aux pays de l'Est. On peut voir là un des effets du partenariat étroit et de la médiation offerts par le WWF ; pourtant, SOS-Loire Vivante s'est aussi révélée apte à conquérir une position privilégiée et un rôle catalyseur dans le tissu associatif local.

Cette place centrale se manifeste d'abord dans la lutte contre Serre de la Fare où SOS-Loire Vivante est la cheville ouvrière d'une "Coordination pour une Haute-Loire vivante" regroupant de 23 à 27 associations, parmi lesquelles un premier sous-ensemble est constitué par les relais extérieurs de cette action, à savoir les associations extra-départementales : le WWF national et international, qui a apporté un soutien décisif, notamment logistique ; France Nature Environnement, la FRAPNA et le Comité Loire Vivante (lequel, proche de FNE, fédère les associations naturalistes et les comités locaux, dont SOS-Loire Vivante avec lequel il ne faut pas le confondre, répartis sur tout le bassin de la Loire pour s'opposer aux divers projets de barrages ou autres affectant le fleuve) ont contribué surtout par leur action conventionnelle sur le terrain de l'expertise et du lobbying, alors que la stratégie protestataire de SOS-Loire Vivante a trouvé des initiateurs et des appuis avec les militants locaux de Robin des Bois et des Amis de la Terre. L'association nationale Truite Ombre Saumon peut être intégrée également à un second pôle au sein de cette coordination, celui des associations locales para-environnementales, et en premier lieu celles de pêcheurs : la fédération départementale et les associations locales de pêche, celles de défense du saumon ainsi que les clubs de pêche sportive sont présents ; de même, on retrouve ici des groupes comme Nature et Progrès, l'association Les Fermiers de la Haute Vallée de la Loire (FHVL) et la SPPEF section Haute-Loire. Un troisième sous-ensemble révèle la mobilisation, qui s'est montrée durable et effective, de nombreuses associations syndicales et partisans de Haute-Loire : Les Verts, Avenir Ecologie, Parti Socialiste, LCR, Confédération Paysanne, CFDT ; enfin le dernier cercle rassemble les associations environnementales telles que la Fédération de protection de la nature en Haute-Loire (FPNHL, ou Nature 43), l'Association de défense de la Loire et de ses affluents (ADLA), et celles implantées sur l'Allier : Haut-Allier Nature Environnement (HANE, Langeac), Val d'Allier Environnement (Brioude), l'Association de protection et préservation des sites et de l'environnement du Haut-Allier et des salmonidés migrateurs (APPSEHASHM, Pontgibert, Langeac).

Les relations de SOS-Loire Vivante avec ces dernières associations -ainsi qu'avec FHVL- témoignent de l'importance qu'elle a acquise dans le réseau local. L'ADLA est en effet une création de militants de SOS-Loire Vivante pour travailler sur des thèmes spécialisés, et les agriculteurs de FHVL se sont organisés, avec le soutien de SOS-Loire Vivante, de la Confédération Paysanne et d'un Centre de vulgarisation sur l'agriculture et le monde rural, pour mettre en pratique le "développement soutenable" préconisé par SOS-Loire Vivante en alternative au barrage. Ce type d'impulsion émanant de cette dernière, véritable foyer associatif, rayonne d'ailleurs sur l'ensemble du département ; ainsi, deux autres associations, avec lesquelles nous avons eu des entretiens, nous ont témoigné du rôle d'incitation, de conseil et de soutien joué à leur égard par SOS-Loire Vivante, alors qu'elles interviennent sur le secteur de l'Allier et se préoccupent soit de problèmes liés à l'eau, comme l'APPSEHASHM qui s'oppose

notamment à un usage abusif du fleuve par le rafting, soit même d'autres questions comme l'association Val d'Allier Environnement née en réaction à une pollution de l'air par une usine.

A travers ces deux exemples, non exhaustifs bien sûr, de relations approfondies et asymétriques entre SOS-Loire Vivante et d'autres associations sur l'ensemble du département, on découvre la fonction quasi fédérative remplie de fait par celle-là, à côté et en complément de celle de la fédération en titre, la FPNHL. En réalité, de l'aveu des militants de ces deux structures qui insistent réciproquement sur ce point, ces deux associations prétendent agir "en symbiose" et former un tandem pour le leadership associatif local, qu'attestent effectivement les nombreux signes d'une interpénétration très poussée : doubles adhésions individuelles presque généralisées, liens *interlocks* découlant de la participation de dirigeants de SOS-Loire Vivante aux organes exécutifs (C.A. et Bureau) de Nature 43, attestation des deux côtés d'un partage des activités d'information et de coordination des associations, et d'une division des tâches entre le "travail institutionnel" dévolu principalement à une fédération plus fréquentable par les pouvoirs publics et un "travail de terrain", incluant les contacts avec les media, où le comité SOS-Loire Vivante affirme sa prépondérance (une spécialisation qui au demeurant mériterait d'être nuancée).

Replacé dans une perspective historique, ce partenariat apparaît comme le produit du profond bouleversement des modes et finalités de l'action associative propre à une fédération, provoqué par l'irruption de SOS-Loire Vivante dont les nouvelles méthodes, justifiées pour un combat finalement victorieux contre Serre de la Fare qu'au fond les protecteurs de la nature de la fédération et plus largement au Comité Loire Vivante considéraient jusqu'en 1989 comme perdu d'avance (ce projet de barrage était très ancien et avait précédé de longtemps la création de SOS-Loire Vivante), vont servir de base à la "redynamisation" d'une vieille fédération qui semble avoir accepté de faire peau neuve en s'adaptant au nouveau cours imposé par son partenaire. Cette mue revêt les principaux traits précédemment évoqués pour SOS-Loire Vivante, caractéristiques d'une tendance générale dans le mouvement environnemental français : professionnalisme, recherche de ressources financières importantes et de la maîtrise d'oeuvre de programmes lourds, recours systématique aux techniques logistiques modernes, tout ceci au service d'une volonté d'affirmer une structure départementale forte, dotée de ressources propres, que trahit par ailleurs le développement des adhésions individuelles.

De tels changements, accompagnés d'un remaniement très poussé de l'équipe dirigeante de Nature 43, se traduisent aussi et en contrepoint par une accentuation de son rôle fédératif conçu désormais comme une fonction réactivée de communication entre associations locales : le signe le plus tangible en est la transformation de l'ancienne revue trimestrielle de la FPNHL, qui à l'instar de celles de nombre de fédérations naturalistes en France constituait une sorte de proue éditoriale et un instrument pédagogique destiné à l'éducation d'un public d'individus,

abandonnée au profit d'un simple "bulletin de liaison interassociatif", significativement intitulé "Réseau nature Haute-Loire", de format très modeste, à parution au moins mensuelle, tout entier consacré aux associations adhérentes ou "associées" et à leurs communiqués centrés sur l'actualité de leurs actions et manifestations. Efforts et ressources associatives sont donc détournés de l'information des individus vers celle des groupes organisés, de l'éducation écologique vers l'activisme de la défense de l'environnement.

Cependant, alors que Nature 43 limite pour l'essentiel son champ d'action au département, hormis ses contacts habituels avec les autres fédérations et associations de dimension régionale, SOS-Loire Vivante a poussé son activité fédérative au-delà des frontières de la Haute-Loire, notamment pour encadrer les actions associatives sur une vaste zone géographique couvrant presque toute l'Auvergne (à l'exception du Cantal) et constituée par le bassin de l'Allier. Déjà, de 1991 à 1994, la coopération inter-associative qu'elle assure sur le Haut-Allier se révèle intense et dépasse la simple formule des collectifs qui ne rassemblent parfois que des soutiens purement formels : les coordinations alors mises en place sont multiples, ciblées sur différentes actions (lutte contre une micro-centrale à Langeac, contre le barrage de Poutès-Monistrol, pétition contre les extractions dans la plaine alluviale à Brioude, limitation des sports d'eaux vives...), expression de soutiens mutuels concrets, harmonisées autour de revendications globales (faire de l'Allier une rivière pilote et y réintroduire le saumon) et de campagnes d'action structurées, enfin portées par des associations habituées dès lors à travailler ensemble dans la continuité.

On y retrouve, autour de SOS-Loire Vivante qui est le dénominateur commun de tous ces regroupements et souvent avec l'appui déclaré du WWF, la participation presque systématique de quatre associations, l'une nationale -Robin des Bois- et les trois autres locales : Val d'Allier Environnement, HANE, et la Fondation Saumon (qui a dû renoncer à ce titre et s'appelle dorénavant Association SOS-Saumon ; issue d'une scission de la vieille Association Protectrice du Saumon -APS-, elle a été créée à Brioude, avec une nouvelle fois une forte contribution de SOS-Loire Vivante, pour promouvoir une salmoniculture). Très présentes sont aussi l'APPSEHASHM, Nature 43 et la fédération de pêche, et s'y associe parfois même la Compagnie du Mézenc, quoique sa compétence territoriale soit éloignée de l'Allier, signe ainsi de liens étroits avec SOS-Loire Vivante.

Or cette collaboration a très vite cherché à s'étendre aux deux autres départements concernés par le fleuve, avec la formation en mai 1991 d'un "Groupe Allier" de quinze membres fédérant, en plus des associations de Haute-Loire mentionnées (sauf les deux dernières citées), trois entités extra-régionales (Loire Vivante, Nature Centre, WWF), cinq associations du Puy-de-Dôme : FRANE, SEPNCM, Fédération de pêche 63, AEDELEC et ADEP Chatel-Guyon, l'APENA -Association de protection de l'environnement et de la nature

dans l'Allier, fédération départementale dont le sigle est aujourd'hui Allier Nature-, et une mystérieuse Association de défense de la vallée de l'Allier, inconnue de nous. La tentative ne semble pas avoir été bien fructueuse ni durable, du moins dans son ambition à dépasser la prise de connaissance et les simples échanges occasionnels : un membre du Puy-de-Dôme comme l'AEDELEC a presque oublié en 1994 l'existence de ce groupe et ses contacts d'alors avec certains des autres membres en Haute-Loire !

Pourtant une coopération inter-départementale effective entre Puy-de-Dôme et Haute-Loire (apparemment pas entre Allier et Haute-Loire) sur la défense du bassin de la rivière Allier s'est bel et bien épanouie depuis 1991, mais non dans le cadre trop vaste du Groupe Allier et axée sur quelques pôles associatifs plus réduits. Le principal exemple de cette coopération est concrétisé par la lutte contre le barrage - finalement construit - sur la Sep, un petit affluent de la Morge qui elle-même se jette dans l'Allier au nord du Puy-de-Dôme, destiné à l'irrigation agricole en Limagne, pour laquelle l'AEDELEC a obtenu le concours de SOS-Loire Vivante : celle-ci a apporté son aide juridique et financière, en particulier pour le second recours devant la Cour administrative d'appel intenté en 1994 par l'AEDELEC, aux côtés de la fédération de pêche 63, du WWF et de TOS ; elle adhère bien-sûr au Collectif Morge, seule association de Haute-Loire parmi tous les membres de ce rassemblement anti-barrage, et participe, cette fois accompagnée par l'ADLA, à une réunion publique en 1993 sur le même thème toujours dans le Puy-de-Dôme, en compagnie de l'organisateur (l'AEDELEC), de la FRANE, des pêcheurs et d'associations nationales (ASPAS, TOS, Loire Vivante, WWF, Confédération Paysanne). Le fait que l'ADLA soit ainsi le seul cas supplémentaire de relation directe entre l'AEDELEC et un groupe de Haute-Loire sur cet enjeu (elle est adhérente de cette dernière et ses dirigeants se rendent à son A.G.) semble en réalité le fruit de sa proximité avec SOS-Loire Vivante et des liens que celle-ci a su fixer dans le Puy-de-Dôme ; les autres associations de Haute-Loire qui ont soutenu l'AEDELEC dans cette affaire (Robin des Bois, SOS-Saumon) n'ont pu le faire que de manière plus distante et formelle (communiqué de presse commun) et, on peut le penser, grâce à la médiation de SOS-Loire Vivante.

Un autre exemple permet de mesurer les initiatives ou le répondeur des associations du Puy-de-Dôme en faveur d'une collaboration concrète avec leurs homologues au Sud-Est : dans l'opposition au projet de barrage de Naussac 2, conduite par SOS-Loire Vivante, se manifestent d'une part l'AEDELEC, qui relaie cette campagne d'action par tous ses moyens, quoique beaucoup plus modestes, pour payer en retour le coup de main donné précédemment par la première sur la Sep, et d'autre part, outre la FRANE déjà citée dans le Groupe Allier, la FDEN, Espaces et Recherches et le Club Mouche Saumon Allier (CMSA, une autre scission de l'APS, sur le Puy-de-Dôme cette fois, qui entend substituer à une défense de fait des pêcheurs de saumon une protection authentique du saumon lui-même), ces quatre associations s'engageant notamment à élaborer un dossier d'observation des impacts, en prévision d'un recours. Le

CMSA représente cependant un cas distinct et original car pour lui cet engagement n'est que le prolongement d'une coopération et de liens réguliers avec toutes les associations de la région, et en particulier de Haute-loire, qui se battent en faveur du saumon (et d'abord de sa réintroduction) et des fleuves Allier et Loire : il entretient ainsi des relations étroites avec SOS-Saumon, les fédérations de pêche, SOS-Loire Vivante (dont il est adhérent), l'ADLA, HANE, l'APPSEHASHM.

La rivière Allier constitue ainsi un terrain propice à la collaboration associative inter-départementale, entre protecteurs de l'environnement et une partie des pêcheurs, qui se retrouve également dans le cadre du seul Puy-de-Dôme, et moins nettement entre ce département et celui de l'Allier.

Le Collectif Morge précité en fut une première manifestation, certes assez peu réussie de l'aveu de son initiatrice, l'AEDELEC, qui recherchait à travers lui des soutiens à sa lutte contre le barrage de la Sep ; ceux-ci sont venus, on l'a vu, de SOS-Loire Vivante, mais aussi plus à proximité de la fédération de pêche et de l'association locale de pêche de Combronde, d'Espaces et Recherches, de la LPO, de l'ADEP de Chatel-Guyon, association voisine qui craignait d'être touchée à travers l'éventuelle irrigation d'un golf auquel elle s'oppose, de la FDEN, et enfin de SPIRA, petite association clermontoise aujourd'hui en sommeil dont l'objet consistait en des activités pédagogiques et culturelles liées à des thèmes environnementaux et entre autres à la protection de l'eau. Toutefois, ces deux derniers soutiens, comme ceux de partis (Verts, AREV) ou proposés par des groupes plus lointains (Mouvement national de lutte pour l'environnement -MNLE- Montluçon, Nature Centre), furent très théoriques et peu suivis.

Dans le cas de la FDEN (et à travers elle de la FRANE) qui pourtant dans le passé avait mené de son côté des luttes contre des projets similaires, cette distance mérite une explication : elle illustre en effet le fossé qui subsiste dans le Puy-de-Dôme, contrairement à la symbiose qui s'est établie en Haute-Loire, entre les protecteurs de la nature qui contrôlent ces fédérations et les groupes écolos plus protestataires comme l'AEDELEC qui jouent sur le registre de SOS-Loire Vivante (le site de la Sep a lui aussi été occupé et fut le théâtre de heurts -non-violents- avec les forces de l'ordre). Les premiers font montre d'une très grande prudence et même, peut-on dire, d'une répulsion instinctive à l'égard de toute stratégie non conventionnelle et conflictuelle qui les empêche d'évoluer vers une position comme celle de Nature 43, faite de réserve quant aux modes d'action mais aussi de solidarité active avec les écolos ; il est vrai qu'il manque à ceux-ci, dans le Puy-de-Dôme, ce profil professionnel, sérieux, et la caution d'un organisme comme le WWF, pour lever ces préventions.

Celles-ci fondent par ailleurs le rejet de toute implication dans cette lutte de la part d'une association comme EFA (Ecologie Faune Flore Auvergne, devenue en 1993 l'Observatoire du

Patrimoine Naturel d'Auvergne), certes une association mixte de scientifiques, issus en partie des fédérations de protection de la nature, de représentants des pouvoirs publics (DIREN, Conseil Régional, Université, ONF, INRA) et d'associations (LPO, CPA, Union régionale des CPIE), chargée de l'inventaire des ZNIEFF depuis 1983, et qui s'en tient à une stricte "neutralité", gage de sa "crédibilité", motivant sa fin de non-recevoir opposée aux demandes de l'AEDELEC pour faire un inventaire sur le site de la Sep et éventuellement le classer en ZNIEFF.

A côté de ce clivage naturalistes-écologues très marqué dans ce département (beaucoup plus également que dans l'Allier), une autre différence oppose la mobilisation associative anti-barrage à celle de Haute-Loire : outre le fait que l'AEDELEC n'a ni l'envergure de SOS-Loire Vivante ni son réseau de contacts extérieurs (quoiqu'il ne soit pas insignifiant puisqu'elle est correspondante d'une quinzaine d'associations en France -hors Auvergne-, dont Loire Vivante, TOS, WWF, Robin des Bois, Nature Centre, le Comité de Chambonchard...), et qu'à l'évidence tous les éléments du conflit de la Sep se situent à une échelle bien plus réduite, ce réseau d'action n'arrive pas à mobiliser hors du milieu écolo, surtout parmi les agriculteurs : bien que sollicitée et maintenant des contacts, la Confédération paysanne 63 (ici majoritaire dans la profession) a refusé de s'engager, ce qui était rédhibitoire pour une opposition à un projet destiné à l'irrigation agricole. Il en va de même avec les partis non écologues, notamment le P.S., avec lesquels nous n'avons même pas trace de contacts de la part des associations ; quant aux partis écologues (Verts, AREV, mais pas apparemment Génération Ecologie), leur contribution se manifeste de façon classique par un soutien juridique et un relais médiatique et auprès des pouvoirs publics.

Dans le Puy-de-Dôme, un autre pôle de rassemblement associatif sur le thème de l'eau, moins conflictuel et peut-être pour cette raison plus large, s'est constitué autour de l'AEPANA -Association d'étude et de protection de l'Allier et de sa nappe alluviale. Née en 1992 dans les locaux de La Galipote à Vertaizon, où elle a son siège, en prenant la suite d'un ancien comité local, informel et éphémère, qui s'opposait avec la LPO en 1990 à la révision d'un POS jugé trop favorable aux exploitants de carrières, cette association regroupe trois milieux différents dont la synthèse, toujours fragile, est le fondement de son dynamisme actuel et de son relatif rayonnement régional.

Au-delà d'un ancrage local qui lui permet par exemple de compter sur l'adhésion de certains maires à sa lutte contre des projets de carrières, elle s'appuie d'une part sur un milieu écolo de gauche qui, à travers La Galipote, l'AEDELEC et des candidats écologues-associatifs aux élections locales dans les trois cantons concernés, ont porté l'initiative de 1992. D'autre part, elle cultive une coopération avec le milieu scientifique et naturaliste, née à l'origine avec la LPO, au service d'une activité d'information faite surtout de cycles de conférences sur les sujets les

plus divers liés à l'eau, au val d'Allier et même au-delà aux paysages ruraux. Aussi bien les conférences de l'AEPANA semblent-elles devenir un authentique carrefour entre acteurs régionaux de l'environnement : les personnalités invitées à tenir une des conférences mensuelles, dans les salles de mairie ou des fêtes des communes du secteur (le val d'Allier à l'est de Clermont-Ferrand) et devant cinquante à deux cents personnes, sont tout à la fois des scientifiques réputés de l'université et du CNRS dans les disciplines surtout géographiques et hydro-géologiques, extérieurs au mouvement associatif (l'un est seulement président d'une société savante ayant son siège dans un village du Puy-de-Dôme, le CLIME -Association de recherche scientifique sur les indicateurs et enregistreurs géographiques du climat et de l'environnement) mais très courtisés par nombre d'associations environnementales ; des ingénieurs et (souvent ex-) directeurs d'organismes publics ou privés (INRA, BRGM, sociétés d'eaux minérales, musées) ; des naturalistes que l'on retrouve dans les organes dirigeants de la SEPNUMC, de la Société scientifique du Bourbonnais, de la FRANE, la FDEN et EFFA, de la LPO ou du CPA ; d'autres dirigeants associatifs, représentant aussi la Haute-Loire avec le permanent de SOS-Loire Vivante - WWF ou le président de SOS Saumons ; enfin le journaliste naturaliste ayant la plus grande audience régionale, grâce à ses émissions régulières sur la chaîne de télévision France 3 Auvergne.

A la base de ce large éventail de contacts, la toile de liens tissés par l'AEPANA représente, en vertu de sa centralité éminente -quoique non exclusive- dans le réseau associatif de l'eau, un fil directeur privilégié pour décrire la paysage des associations impliquées sur ce terrain dans le département et au-delà, que l'on peut dérouler dans deux directions principales. En premier lieu, cette toile englobe l'ensemble associatif plural constitué par le milieu écolo mais aussi par diverses associations locales ou à compétence plus vaste : il s'agit d'une part des relations plus intimes de l'AEPANA avec ses "générateurs" -AEDELEC, Galipote, militants de partis écolos-, et à un degré moindre, mais incluant une collaboration assidue, avec SOS-Loire Vivante, comme avec leurs voisins et amis du MERB, association relancée (aussi en 1992) par des militants souvent proches des Verts qui au nom d'une défense en général de l'environnement dans le canton de Billom s'associent entre autres activités aux efforts de l'AEPANA contre les carrières et extractions de sable. C'est d'ailleurs ce front commun qui est à l'origine de la délocalisation d'un projet de carrière hors du lit de l'Allier, dans un nouveau site tout proche de Billom où elle a suscité la création en 1993 de l'association Protection du site volcanique de Glaines (PSVG) : or si le MERB a réussi à établir des liens avec ce nouveau voisin, lui accordant son soutien, ce dernier, très méfiant, jaloux de son "autonomie" par rapport aux autres associations, replié sur la défense du cadre de vie dans un espace bien circonscrit et collaborant (sauf quelques contacts avec la FDEN) surtout avec deux associations locales de défense du patrimoine et de gestion d'un gîte d'accueil pour handicapés, a rejeté celui offert par l'AEPANA et entretient à son égard une animosité explicite.

D'autre part, l'AEPANA a su se lier avec des associations à compétence régionale et qui ne sauraient rester à l'écart d'aucune initiative notable, comme Espaces et Recherches que l'on a déjà rencontré ailleurs, ou ASPIR, petite structure professionnalisée sur le créneau de la communication environnementale, organisatrice notamment d'un salon régional ; elle coopère avec des militant(e)s de l'APN de Saint-Nectaire, notamment celle présente à la FDEN, pour constituer un groupe de pression sur l'élaboration du SDAGE 63 (Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux), en relation avec les scientifiques conférenciers ; elle a même réussi, par ses conférences, la prouesse d'extraire à leur univers localiste des associations communales comme Ceyrat Boisséjour Nature, association typique de défense du cadre de vie par ailleurs uniquement reliée à la FDEN, ou l'ADEPAR (Association de défense de l'eau dans le pays riomois) -mais pas Orcet Environnement, pourtant opposée à un projet de plan d'eau dans une commune riveraine de l'Allier et géographiquement proche du champ d'action de l'AEPANA, qui s'est bornée à consulter à cette fin la FDEN et la FRANE-, lesquelles illustrent toutes deux cette catégorie d'association de citoyens, initiée dans le premier cas par des conseillers municipaux s'opposant à l'attribution de la distribution de l'eau à une société privée, et dans le second par des administrés hostiles aux pratiques du maire, dans tous les cas fortement investies, voire repliées sur la vie politique municipale, et dont l'objet, certes axé sur un vecteur environnemental, est d'abord et avant tout la démocratie locale.

En second lieu, l'AEPANA offre l'exemple pratiquement unique -et récent- de collaboration quelque peu approfondie entre le milieu écolo et le "bloc naturaliste", expression appropriée pour dénoter cet ensemble cohésif, intensément structuré par de multiples liens, notamment *interlocks* (c'est le seul cas où l'investigation que nous avons faite en (sous-)préfecture des listes à jour de membres des organes dirigeants associatifs révèle des cumuls significatifs) et par la continuité historique d'un noyau militant, ayant préservé une identité naturaliste homogène et dominatrice dans les instances fédératives, au prix d'un certain conservatisme n'excluant pas une capacité innovatrice mais dans le cadre d'un répertoire d'action très classique. Ce bloc regroupe, sur le Puy-de-Dôme et l'Allier, les associations précitées : FRANE, FDEN, SEPNUMC, LPO, CPA, Société scientifique du Bourbonnais, Allier Nature ; très intégrée à lui et d'un profil similaire, quoique plus récente, plus ouverte au milieu écolo et partageant une vision de l'environnement moins marquée par le moule naturaliste, figure l'association régionale Espaces et Recherches, qui continue de plus à s'investir dans son département d'origine, le Cantal, dont elle épuise presque à elle seule (à côté du CPIE des Volcans, de quelques groupements météoriques et surtout d'associations péri-environnementales) le paysage associatif environnemental, au service d'une action multiforme incluant la protection des tourbières, des zones humides et de la Dordogne. Moins proche encore, malgré sa relation fonctionnelle avec la FRANE, Nature 43, pour les raisons préalablement évoquées et parce qu'elle est étrangère au maillage des liens croisés constitutifs du bloc. Restent par contre très à l'écart les deux autres associations régionales que sont d'une

part Auvergne et Nature, issue dès 1974 du coeur même du bloc naturaliste mais qui a consommé sa rupture avec lui à la suite de conflits et survit dans une position assez isolée autour de son président-fondateur (il le fut aussi de la FRANE au début des années 1980) et de sa revue (vendue en kiosque) *Le Mulet* dont le lectorat (2000 abonnés) constitue le poumon et est identifié quelque peu abusivement au nombre d'adhérents ; d'autre part Bio Nat, qui derrière cet intitulé est en fait une association de vulgarisation scientifique spécialisée sur les expositions entomologiques dont le "concept" (travail de professionnels bénévoles et exploitation lucrative) la démarque -dans les deux sens- des autres associations.

Assurément, la coopération de l'AEPANA avec ce bloc ne se fonde pas encore sur une interaction structurée affectant aussi l'autre facette de son engagement (la lutte contre les carriers), mais essentiellement sur des contacts inter-personnels en affinité avec son mode d'action conférencier. Pour elle, la FRANE incarne toujours une "haute sphère" assez étrangère : réservée vis-à-vis des propositions d'adhésion à cette fédération régionale, quoique membre de la FDEN, elle préfère se contenter des doubles adhésions individuelles (par exemple celle d'un conférencier, administrateur FRANE-SEPNUMC). En extrapolant cet exemple et à l'appui des éléments présentés jusque-là de façon éparse, on peut porter un jugement d'ensemble sur la position de ces deux fédérations dans le réseau associatif : celles-ci restent des interlocuteurs de la grande majorité des associations du Puy-de-Dôme, sauf exceptions (l'ADEPAR ; on a pourtant vu, dans un autre contexte, que cela peut être le cas aussi d'associations naturalistes, comme Marsat Nature) mais y compris de certaines très repliées sur leur pré carré (Orcet, PSVG), ce qui laisse supposer une position de centralité très forte ; à l'inverse, ces liens sont souvent éloignés de l'archétype fédératif, fragmentaires et momentanés, limités à un contact individuel et à un échange utilitaire (en général à l'initiative de l'association locale : on consulte, on demande des services..., parfois en déniaient toute volonté d'adhésion), et l'adhésion elle-même, y compris dans le cas de l'AEPANA qui amorce une collaboration harmonieuse avec la FDEN et la FRANE, et a fortiori pour l'AEDELEC, n'efface pas distances et préventions.

Un autre élément tiré du rapprochement AEPANA - bloc naturaliste est également riche d'enseignements généraux. Ainsi, la coopération de la première est plus étroite avec la LPO, puisque, plus ancienne, elle se prolonge aussi avec le programme LIFE-ACNAT (cf. infra) dont celle-ci est maître d'oeuvre sur cette zone du fleuve Allier. Ce partenariat plonge ses racines dans l'engagement de la LPO sur tous les problèmes environnementaux liés au val d'Allier, milieu très riche d'un point de vue ornithologique, mais qui résultait surtout de son rôle de substitut amenant cette importante association -par son ancienneté (le Comité ornithologique d'Auvergne, devenu LPO-section Auvergne en 1991, date de 1971), son implantation et ses moyens d'intervention- à prendre à sa charge des actions qu'aucune autre association ne pouvait entreprendre et qui faisait d'elle un défenseur tous azimuts de l'environnement, bien souvent au-delà de son objet strict. Or, on l'a vu, c'est ce type

d'engagement que l'AEPANA est venue relayer, sur un territoire plus limité, conservant l'héritage de liens avec une LPO qui a pris une nouvelle dimension dans les années 1990 et représente plus que jamais un acteur central dans le mouvement associatif environnemental de la région.

Cette centralité est toutefois ancienne et particulièrement marquée dans le bloc naturaliste. En effet, la LPO -et avant elle le COA- en fut la colonne vertébrale : les dirigeants cumulant des fonctions importantes dans ces diverses associations furent tous, au moins pendant une période durable, des membres de premier plan de l'élite COA-LPO, et même si aujourd'hui celle-ci s'est diversifiée et autonomisée, l'association ornithologique reste le point commun et l'espace associatif de convergence du noyau naturaliste sur les deux départements, ainsi que -mais là seulement dans le Puy-de-Dôme car Allier Nature a pour sa part toujours disposé d'une dynamique et d'une étoffe militantes propres, à la différence de la FDEN et de la FRANE- la seule entité apportant aux structures fédératives et aux sociétés savantes (celles-ci très en déclin) un substrat militant et d'adhérents authentique. C'est encore la LPO qui seule assure l'intégration en profondeur des protecteurs de la nature des deux départements, à travers une direction associative mixte, l'existence d'une section Allier COA-LPO beaucoup plus active que celle de Haute-Loire (mais aujourd'hui fusionnée dans la section régionale), et parce que le val d'Allier, champ privilégié d'observation ornithologique, couvre les deux départements.

L'élite COA-LPO a aussi fait preuve de créativité associative, notamment dans l'Allier où on la retrouve à l'origine du CPIE de Tronçais, de la plus récente ADATER -Association de développement de l'agro-tourisme en espace rural- ou encore du Conservatoire des sites de l'Allier, ou bien donnant une impulsion à des initiatives débouchant sur les associations Combraille Environnement, Miner'Allier Plus et Sologne Bourbonnaise Environnement (une ancienne antenne du CPIE précité qui vole de ses propres ailes). C'est toujours une partie de ce noyau militant qui a décidé d'impliquer les naturalistes, malgré les réticences de certains, dans le conservatoire régional du patrimoine, d'abord initié par des architectes et défenseurs du patrimoine bâti, pour leur donner une place prépondérante dans l'actuel Conservatoire des paysages d'Auvergne (CPA), et consacrer de la sorte une nouvelle stratégie d'action, la maîtrise foncière, que justement les ornithologues avaient les premiers inscrite à leur répertoire.

Ce détour permet de mieux comprendre pourquoi c'est la LPO qui, avec le CPA, se retrouve désormais chargée de la mise en oeuvre du programme LIFE-ACNAT sur le secteur Nord-Puy-de-Dôme et Allier. Ce programme Loire Nature, appuyé sur l'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) issu d'un règlement CEE et doublé d'Actions communautaires pour la nature (ACNAT) depuis 1991, a pour objectif de maintenir la dynamique fluviale et de préserver la richesse biologique et les fonctions écologiques sur l'ensemble du bassin de la Loire ; à cette fin, il permet de coordonner des démarches d'éco-développement proposées par

des associations sur des zones sensibles sélectionnées, avec un financement à 50 % par l'Union Européenne (8 millions d'Ecus, 52 MF), à 25 % par le Ministère de l'Environnement, le complément devant être trouvé par les opérateurs associatifs parties aux contrats en qualité de maîtres d'oeuvre, toujours associés à Espaces Naturels de France (fédération des conservatoires régionaux) et au WWF-France chargé de la communication globale sur le programme. Les opérateurs disposent de deux types de ressources : leur financement propre, apporté par des souscriptions, et les subventions sollicitées auprès des collectivités et agences publiques ainsi que les aides de partenaires privés. Les associations ont mis en avant sept projets sur la Loire, dont quatre assurés par les conservatoires des régions Centre et Bourgogne, un par la LPO-Anjou et un par la FRAPNA-Loire, alors que le dernier est envisagé sur la Haute-Loire depuis 1994 suite à l'abandon du barrage de Serre de la Fare, sous l'impulsion de SOS-Loire Vivante et de la FPNHL qui en sera le maître d'oeuvre, comme elle l'est de l'un des trois projets sur l'Allier concernant le haut-bassin du fleuve ; les deux autres, sur le val d'Allier dans le Puy-de-Dôme et dans l'Allier, sont sous la responsabilité commune du CPA et de la LPO. Enfin un contrat a été signé par le WWF lui-même pour la zone de confluence des deux rivières Loire et Allier.

Ce programme traduit une innovation fondamentale pour les associations de protection de l'environnement, à plusieurs titres. C'est d'abord probablement le premier exemple -en tout cas dans ces régions- effectif et de grande ampleur de partenariat contractualisé entre associations et Etat et pouvoirs publics, sur la base d'une opportunité européenne ; une autre promotion de celles-là réside ensuite dans leur nouveau rôle de maître-d'oeuvres d'opérations d'envergure par lesquelles elles deviennent propriétaires de vastes terrains. Or, sur le terrain local, ceci ne va pas sans susciter les craintes, les réticences larvées et parfois l'hostilité déclarée des acteurs concernés, collectivités locales, agriculteurs et riverains, et surtout usagers de la nature (pêcheurs, chasseurs) qui ne voient pas toujours d'un bon oeil cette montée en puissance d'associations avec lesquelles ils sont souvent en concurrence dans les instances de représentation des intérêts de la nature. Les protecteurs de la nature doivent donc aussi réussir la concertation locale et exorciser bien des appréhensions : les "comités de pilotage" de chaque projet travaillent lentement, en particulier parce qu'ils ont dû assurer une représentation oeucuménique de tous les intérêts en présence.

Concertation et exécution du projet se passent assez bien dans l'Allier, où les conflits potentiels ont été évités grâce à la concertation préalable au sein du Comité de la réserve naturelle de l'Allier (un projet complémentaire) mis en place à la préfecture, entre représentants des chasseurs et pêcheurs, et ceux des protecteurs de la nature : LPO 03 et CPA, Allier Nature et SSB, CSA et FSAB (Fédération Sauvegarde et Avenir du Bourbonnais, très proche des précédentes associations). Le CPA a déjà procédé à l'acquisition de 15 hectares (sur les 3000 ha concernés, mais il ne souhaite acheter que les 10% les plus sensibles, le reste faisant l'objet de

conventions avec les propriétaires, incluant des compensations aux agriculteurs financées par la politique européenne agri-environnementale), et la LPO se charge de la gestion de ces terrains : restauration, préservation, accès du public et animations, suivi des conventions...

Dans les deux autres départements, le processus est beaucoup plus lent à démarrer réellement, à cause des réticences des partenaires locaux, et dans le Puy-de-Dôme en raison d'un conflit, très vif de l'automne 1993 à mi-1994, avec les usagers qui se sont constitués en association pour bloquer une opération pourtant déjà bien avancée grâce aux initiatives de la LPO qui depuis longtemps avait mené des études et poussé en avant des projets de réserve naturelle et d'acquisitions foncières en son nom. En Haute-Loire, où la FPNHL n'en est encore en 1994 qu'au stade des études ou des projets (pour le haut bassin de la Loire), il n'y a pas de tel conflit, mais la même sourde résistance, qui s'alimente peut-être aussi du caractère passionné et sulfureux d'un projet qui s'inscrit dans le prolongement direct des initiatives de SOS-Loire Vivante (achats fonciers sur la haute Loire) et de sa lutte contre le barrage. De même peut-on voir une difficulté supplémentaire ici dans l'absence de l'écran formé par le CPA, le conservatoire étant comme tous ses homologues une structure mixte avec représentation (et subventions) des pouvoirs publics, donc aussi de nature à rassurer.

Surtout, la réalisation du Plan Loire Grandeur Nature en Auvergne est révélatrice de l'affirmation dans l'espace associatif local d'associations qui ont pris le risque de s'engager dans une action très lourde signifiant pour elles une avancée décisive dans une évolution dont elles sont les promotrices. Démultipliant ainsi leurs moyens matériels, financiers et en personnel salarié (le budget LIFE de Nature 43 -1 MF- est quinze fois plus élevé que son budget propre, et pour le CPA et la LPO il représente un doublement du leur), le tandem Nature 43 - SOS-Loire Vivante (la première servant elle-même d'écran à la seconde) et la LPO -le CPA est une superstructure spécialisée sans base militante- s'élève bien au-dessus du standard régional moyen en tant que grosses associations, militantes et professionnalisées, historiquement ancrées dans le champ environnemental local et fortement intégrées au réseau associatif, et incarnant les tendances les plus novatrices dans la mouvance associative. En retrait, surtout dans le Puy-de-Dôme, les autres associations du bloc naturaliste restent davantage cantonnées, sans véritable projet mobilisateur, à leur profil et à leurs fonctions traditionnelles, dont celles d'expertise et de représentation garantissant toujours aux fédérations un rôle important dans le réseau local, mais qui ne correspond cependant pas ou plus à un leadership quelconque. Ainsi l'analyse des positions associatives dans ce réseau, à laquelle nous allons procéder désormais, devra bénéficier de cet arrière-plan pour éclairer l'interprétation des perspectives qu'elle ouvre.

4. L'ANALYSE DU RESEAU ASSOCIATIF DANS LE PUY-DE-DOME

L'enquête de réseau que nous avons menée dans le département du Puy-de-Dôme, en parallèle à celle qui a été conduite en Seine et Marne, s'inscrit dans le même cadre théorique de l'analyse de réseau dont nous pouvons par conséquent nous contenter de rappeler ici brièvement les principes, la méthodologie et les finalités générales.

S'agissant d'abord de ces dernières, il faut indiquer que cette enquête se situe dans le prolongement d'un effort préalable et indispensable d'exploration et d'inventaire de l'univers associatif environnemental, destiné à dépasser, par une investigation systématique dans un espace régional circonscrit, les représentations qui en sont proposées soit par les acteurs eux-mêmes -du moins ceux qui cherchent à en imposer une vision-, soit par les habituelles descriptions très impressionnistes appuyées sur quelques cas d'espèce. Or il est apparu que les données relationnelles fournies par les associations interrogées sur leurs connaissances et leurs liens associatifs -la base même de l'enquête de réseau- constituaient le moyen privilégié et le plus fiable pour compléter les informations issues des listes et répertoires d'associations initialement à notre disposition.

Au-delà, les objectifs de cette enquête sont ceux qui sont attendus de toute analyse de réseau, à savoir principalement la connaissance de la structure du réseau associatif à travers ses caractéristiques morphologiques d'ensemble : plus ou moins forte intégration du réseau, configuration des sous-ensembles, positions de centralité ou d'isolement des diverses associations... Mais l'interprétation de cette structure s'enrichira aussi par sa confrontation avec les aperçus suggérés par les études de cas, et surtout par sa mise en perspective avec les caractéristiques associatives (structure fédérative ou non, compétence territoriale, ancienneté, ressources) comme avec les stratégies associatives : à cet égard, les positions dans le réseau sont le produit, non seulement de contraintes objectives, mais encore et peut-être avant tout de calculs et de représentations qui inspirent des stratégies d'investissement et de positionnement, de différenciation ou de retrait dans le réseau ; elles constituent d'ailleurs par elles-mêmes une ressource et un statut décisifs pour nombre d'associations.

Il importe, par contre, d'insister davantage sur la méthodologie de l'enquête de réseau telle qu'elle a été organisée dans le Puy-de-Dôme et donc sur les précautions qu'appelle son exploitation. Ce type d'analyse impose en effet de n'intégrer dans le corpus d'enquête que les associations qui ont été enquêtées dans des conditions similaires, en l'occurrence sous la forme

d'entretiens approfondis, souvent de plusieurs heures, avec un ou plusieurs responsables de l'association, et qui de plus devaient être interrogées symétriquement sur leurs relations entre elles, en leur soumettant une liste préalablement établie des associations de la région et complétée, avant même le premier entretien mais aussi au fur et à mesure de ceux-ci, par les renseignements issus des associations. En conséquence, le caractère très exigeant de cette démarche d'enquête nous obligeait, à l'instar de la recherche en Seine et Marne, à nous limiter au cadre départemental, le choix du Puy-de-Dôme se justifiant notamment par sa centralité géographique, la présence de la métropole régionale et de la plupart des associations à compétence régionale, et par la population associative la plus importante, du moins en valeur absolue.

Même dans ce cadre géographique restreint, l'enquête présentée ci-dessous n'a pu qu'être partielle et doit donc s'interpréter davantage comme un premier test exploratoire. Seule en effet une fraction de la population associative environnementale de ce département a été étudiée dans les formes précitées : il s'agit d'un corpus, appelé dorénavant Groupe d'Enquête, de 26 associations (deux autres, avec lesquelles nous avons eu pourtant un entretien, n'y ont pas été incluses, l'une -le CMSA- parce que ce dernier fut réalisé trop tardivement, l'autre -La Galipote- en raison de son statut particulier et hybride de journal associatif) sur un ensemble total de 72 associations alors en activité. Cela peut paraître bien peu, mais ce corpus conserve malgré tout une validité certaine, surtout si l'on prend en compte les limites inhérentes à ce type d'enquête, rendant toute investigation complète illusoire, et les motifs qui nous ont empêché d'aborder nombre d'associations.

Déjà, nous avons délaissé les cinq associations (décomptées du total) dont nous a été confirmée la disparition de fait, par plusieurs témoignages pour certaines, et pour deux d'entre elles (Energie Solaire en Auvergne, Passages) par leurs propres responsables joints au téléphone. Ensuite, sur les 45 associations non enquêtées, il faut en déduire 25 pour lesquelles on peut avancer des raisons particulières : cinq ont décliné ou esquivé l'entretien, cinq n'ont pas pu être contactées, leurs coordonnées étant peut-être périmées, ce qui, avec parfois des indices obtenus en préfecture, en mairie, ou de la part d'autres associations, laisse penser qu'elles sont probablement au moins en sommeil ; cinq autres ont été mises de côté pour leur nature assez " spéciale " : c'est le cas des deux revues associatives (Galipote et Fourmi Verte), de l'association des ingénieurs écologues, du CLIME, et de l'association interne à une grande entreprise, l'Association Limagrain pour la défense de l'environnement. De surcroît, un groupe de dix associations, parmi lesquelles figurent les comités locaux contre l'autoroute A 89, n'a délibérément pas été sollicité parce que nous avons jugé qu'en raison de leur découverte ou de leur connaissance précise trop tardives leur intégration aurait introduit un biais important : absentes de la liste initiale soumises à de nombreuses associations enquêtées en premier, une

distorsion se serait établie entre celles-ci, qui n'ont pu être interrogées sur leurs éventuels liens avec elles, et les suivantes qui l'auraient été.

Subsiste ainsi un reliquat de 20 associations, certes conséquent et qui aurait justifié une deuxième vague d'entretiens à laquelle nous avons dû renoncer pour l'instant. Il se compose de trois associations de pêcheurs connues de nous (la fédération départementale, l'APS et un groupement de pêcheurs sportifs), de quatre associations apparemment très isolées dans le réseau (selon les données du groupe d'enquête) et de treize autres par contre beaucoup mieux intégrées. Notons toutefois à notre décharge que parmi ces dernières trois sont en sommeil en 1994 et deux (EFFA et l'Union régionale des CPIE) constituent en réalité des superstructures spécialisées et institutionnalisées, de peu d'utilité pour une enquête de réseau.

Une autre source de difficultés réside dans la technique d'investigation retenue, à savoir l'entretien avec prise de rendez-vous dans un lieu convenu et questionnement semi-directif en deux temps : d'abord la présentation générale de l'association, orientée par une grille de questions préétablies, puis celle de son réseau relationnel sur la base de notre liste d'associations de la région (éventuellement complétée par notre interlocuteur), proposée afin d'éviter le plus possible les oublis inhérents à un exposé totalement ouvert et non guidé, et particulièrement prévisibles sur un tel sujet. Malgré cela, la première limite apparaît avec les connaissances souvent partielles de la personne interrogée, et ne disparaît pas dans le cas des entretiens avec plusieurs interlocuteurs : le message est peut-être alors plus exhaustif, mais aussi parfois obéré par les divergences de jugement entre eux et, à partir de trois personnes, par le déroulement moins méthodique et contrôlé de l'entretien.

En second lieu, l'acceptation de cette règle du jeu et l'implication dans ce dernier ont connu des degrés très divers. Si la plupart des associations se sont prêtées de bonne grâce à cet exercice, certaines ont cependant fait preuve de davantage de réticences qui s'expliquent pour une part par le contexte temporel de l'entretien, par exemple lorsqu'il intervient dans une période mouvementée, voire dramatique, pour l'association : ce fut le cas des responsables du MERB comme de ceux de l'association PSVG dont la méfiance résultait d'un récent attentat anonyme contre la présidente du MERB, et si les premiers ne jouèrent le jeu qu'à moitié, se bornant à des réponses assez évasives, les seconds le rejetèrent d'emblée en marquant une certaine animosité à l'égard d'autres associations. En deçà de ce cas un peu extrême (expression aussi d'une certaine mentalité obsidionale), une moindre implication a pu être justifiée en d'autres occasions notamment par le manque de disponibilité, argument complété parfois par l'invocation d'un très riche carnet de relations associatives qu'il serait trop long d'énumérer en détail : cela vaut ainsi pour l'AEPANA, dont le responsable s'est limité aux liens principaux que celle-ci entretient avec ses partenaires associatifs mais sans entrer dans les très nombreux contacts inter-individuels et informels que ce "vieux" militant possède dans le milieu

associatif de l'environnement et au-delà. On touche là à une lacune regrettable, puisque sont de la sorte tus des liens importants dans toute étude de réseau, mais heureusement de portée limitée dans la mesure où beaucoup de nos interlocuteurs n'ont pas hésité à nous délivrer aussi cette information. La contrainte de disponibilité joue particulièrement pour les associations à répertoire relationnel vaste : malgré sa curiosité et son intérêt, l'enquêté, confronté dans ce cas à une liste de plus de 200 noms et pour chacun de ceux-ci à une réflexion sur l'existence et la nature d'éventuels liens, atteint parfois avant la fin un seuil de saturation et de lassitude à partir duquel il se contente d'indications plus vagues.

Cette mise en évidence des précautions méthodologiques affectant ce type d'enquête ne doit toutefois pas cacher la validité des données ainsi recueillies, d'autant plus que la très grande majorité des associations a accepté le principe de cette investigation qui ne leur est pourtant guère familière : sous les réserves faites ci-dessus, on peut dire que nous n'avons pas eu à faire face à une méfiance généralisée, systématique, à l'encontre de cette enquête -ce qui ne paraissait pas acquis à l'avance. Il faut noter qu'a joué en notre faveur l'effort que nous avons fait en direction des associations : elles nous ont souvent exprimé leur satisfaction d'obtenir de nous un entretien en face-à-face, plutôt qu'un simple interrogatoire téléphonique, permettant une meilleure communication, des questions de leur part et une consultation, même superficielle, des documents de présentation de notre travail et de ses finalités ; également, le fait que le questionnaire de réseau soit précédé d'un entretien plus classique par lequel chaque association était invitée à se présenter elle-même a constitué un atout : placée dans le cadre et le prolongement d'une recherche plus globale sur les associations, l'enquête de réseau semble plus aisée à soumettre à celles-ci que si elle est menée isolément, ce qui alors aurait certainement soulevé plus de préventions et, de toutes façons, nous paraît moins justifié en termes de pertinence théorique.

Avant de passer à l'analyse des résultats de l'enquête de réseau dans le Puy-de-Dôme, il faut encore expliciter les conventions retenues pour la production des données, une étape préalable grosse également de remarques méthodologiques. Les 26 associations du groupe enquêté ont donc été interrogées sur leurs liens avec toutes celles figurant sur la liste qui leur était proposée et celles qu'elles y ajoutaient, que ces associations fassent ou non partie de ce groupe ; mais l'analyse ne pouvant porter que sur ce groupe, elle conduit à exclure toutes les données relatives aux relations des associations du groupe d'enquête avec celles que nous n'avons pas étudiées (ne serait-ce que parce qu'on ne peut pas postuler la transitivité d'une relation quelconque et que le réseau relationnel d'une association dans un ensemble donné ne peut être établi qu'à partir des liens qu'elle reconnaît). Ces données ne seront évoquées qu'en complément et exclusivement pour préciser l'étude du réseau relationnel des individus du groupe d'enquête.

Le traitement des données supposait ensuite un travail de codage de celles-ci, selon les conventions présentées dans les tableaux reproduits ci-dessous, et compatible avec leur saisie pour le traitement informatique (logiciel UCINET IV) qui débouche notamment sur des représentations graphiques diverses, en fonction des variables ou des procédés employés. Or ce travail, et déjà même la passation du questionnaire, ont confirmé le caractère trop ambitieux des objectifs initiaux, qui nous avaient incité à tenter de demander pour chaque relation que soient précisés sa nature (connaissance simple, contacts, échanges, collaboration), sa fréquence, son sens, son ancienneté et son mode (formel ou informel). Cela s'est révélé impossible, non seulement parce que c'était exiger beaucoup trop de la patience des militants, mais aussi parce que cette grille précise ne correspondait pas à leur savoir pratique ; les enquêtés tendent à répondre à l'aide de catégories et d'échelles souvent assez approximatives, sans pouvoir quantifier la fréquence, par exemple, procédant à des découpages mêlant les traits (fréquence et intensité, collaboration et échanges) et les appréciations normatives (relation bonne ou moins bonne, neutre ou amicale) : ainsi une relation est-elle simplement "intense" et "bonne" (c'est-à-dire fréquente, fructueuse, avec une coopération valorisée même si parfois elle n'a pu se concrétiser que par des échanges d'informations ou des rencontres), plus irrégulière, ou "très rarement" établie. En particulier, ils sont le plus souvent incapables de dire, sauf dans quelques cas, qui de leur association ou de l'association-cible tend à prendre l'initiative de la relation, et leur perception de son ancienneté obéit à un classement entre celle entretenue depuis un temps indéfini, celle qui est interrompue et celle qui débute ou est en projet.

Confrontée à de tels énoncés globaux, l'opération de codage se révélait ainsi délicate, parfois hasardeuse, laissant une place non négligeable à l'interprétation et donc au risque d'erreur, et eut recours à des déductions et des rapprochements avec des informations recueillies ailleurs, notamment dans le premier questionnaire (au travers de la biographie de l'association et de la description de ses activités). Les données produites ne sont donc pas une pure transcription des indications strictement correspondantes des interviewés.

La prise en compte de ces difficultés (mais aussi des contraintes inhérentes au traitement informatisé des données) nous a conduit à certains renoncements et à procéder à des simplifications. Si l'analyse des liens les plus simples d'interconnaissance ("connais / ne connais pas") et d'interrelation (contacts / pas de contacts) pouvait s'appuyer sur les données les plus fiables (cf. infra le tableau 1 et les deux premiers graphiques correspondants), celle de l'intensité des liens associatifs a été simplifiée en passant d'une échelle à 7 items numérotés de 0 à 6 (cf. infra Tableau 2), à une classification plus schématique, et plus maniable, entre "lien faible" (correspondant aux items 0 à 2) et "lien fort" (items 3 à 6). Surtout, nous avons dû abandonner, au moins provisoirement, l'analyse des trois autres dimensions prévues, à savoir le sens, l'ancienneté et le mode de la relation, pour de multiples raisons parmi lesquelles

entraient le caractère plus fragmentaire et plus sujet à caution de certaines données, ainsi que la finalité davantage complémentaire de leur étude.

A partir de là, on peut passer à l'analyse du réseau, qui se fera en trois temps, d'abord à travers l'étude des positions de centralité, proximité et intermédiarité dans le réseau des diverses associations, puis celle des éventuelles structurations en sous-groupes ou cliques, enfin en s'orientant vers une tentative de typologie des stratégies associatives de réseau.

4-1. Les positions associatives dans le réseau

La présentation des positions de centralité, de proximité et d'intermédiarité des différentes associations suit ici la gradation de l'intensité des relations : le traitement des données a été appliqué successivement aux simples liens d'inter-connaissance (réponse : " je connais / ne connais pas cette association "), aux contacts inter-associatifs (réponse " nous avons / n'avons pas de contact avec elle "), et aux liens " forts " (échanges et collaboration fréquents et intenses), qui se sont révélés plus significatifs que les liens " faibles ".

En ce qui concerne donc en premier lieu les liens d'inter-connaissance, les positions dans le réseau qui en résultent sont partiellement synthétisées par le Graphique 1 (page suivante) qui -comme les graphiques 2 à 4- propose une représentation fusionnant les critères de centralité et de proximité, alors que celui d'intermédiarité est apparu pour l'essentiel comme redondant avec les deux premiers et sera pour cette raison négligé.

La hiérarchie des positions de centralité-proximité qui ressort du graphique, lu de haut en bas des positions les plus centrales aux moins centrales (les associations figurant sur une même ligne sont en position d'égalité entre elles, il n'y a pas de relation d'ordre de gauche à droite), fait ressortir plusieurs points intéressants. On a dès à présent la confirmation de la centralité prééminente de la fédération départementale, la FDEN, dans le réseau d'inter-connaissance : celle-ci est l'association qui dispose de la plus forte moyenne en termes à la fois de notoriété (degré intérieur de centralité), d'amplitude du réseau de connaissances (degré extérieur) et de proximité vis-à-vis de toutes les autres associations. Ce sommet domine assez nettement, quoique de façon moins accusée qu'en Seine-et-Marne, deux sous-groupes qui s'échelonnent respectivement sur des positions décroissantes mais dont les unités constituent elles aussi des sommets, toujours dans la partie supérieure du graphe.

On n'est guère surpris d'y retrouver la fédération régionale, des associations à compétence régionale et anciennes (LPO, Espaces et Recherches, Chamina), ou plus jeunes comme ASPIR (mais avantagée par son objet lié à la communication et à l'information) ; en l'absence de ces critères liés de compétence territoriale et d'ancienneté (qui permettent par ailleurs à Auvergne et Nature de se placer en tête des associations en position moyenne), la forte centralité de l'AEDELEC et de l'AEPANA -à égalité avec la FRANE et la LPO et au-dessus des trois autres- ne peut par contre s'expliquer, outre l'ancienneté de la première et surtout dans le cas de la seconde, très jeune, que par les conséquences d'un très intense activisme associatif dont on a pu découvrir certaines manifestations à travers leur implication majeure dans un ou plusieurs des réseaux d'action précédemment étudiés.

Il apparaît ainsi que, malgré la position en pointe de la FDEN, la centralité du réseau d'interconnaissance n'est pas monopolisée par les associations fédératives qui, en Auvergne et comme on l'a déjà noté, restent de petites structures dépendantes des relations informelles tissées par quelques militants engagés de longue date et contrôlant certaines ressources d'accès aux pouvoirs publics. Elle est au contraire partagée ici avec des associations à compétence régionale, très dynamiques, mobilisant d'importantes ressources et dont les actions ont souvent un écho médiatique (LPO, Espaces et Recherches, ASPIR) et y compris, ce qui est plus inattendu, avec des associations tout aussi dynamiques mais de beaucoup plus petite envergure territoriale (AEDELEC, AEPANA), les unes et les autres parfois toutes récentes (ASPIR, AEPANA).

Le cas de Chamina doit être analysé à part dans la mesure où, en distinguant les deux dimensions internes et externes de la centralité, son profil de réseau devient tout à fait atypique par rapport aux associations précédentes : elle est en effet la seule à faire coïncider une forte notoriété avec un degré extérieur parmi les plus faibles, aux côtés ici des associations que l'on trouve généralement dans les positions les plus basses. Si Chamina, association de randonneurs, est très connue, elle est aussi très fermée à l'égard du réseau associatif environnemental : ce paradoxe apparent trouve son origine dans le parcours d'une association qui a acquis sa notoriété dans le passé grâce -entre autres- à ses relations avec les associations environnementales et la conserve aujourd'hui de par ses activités et son audience dans la région, mais en ayant rompu ces relations antérieures. Cette position marginale, de sa part et sur ce critère précis, traduit une stratégie délibérée de démarquage par rapport au champ associatif environnemental au profit d'une activité entrepreneuriale menée en partie en étroit partenariat avec les collectivités locales, fortement subventionnée, et devenue dominante, sinon même exclusive : l'entité associative " Les Amis de Chamina " n'est qu'un élément mineur au sein d'un holding regroupant diverses associations " filiales " et des SARL. Il est d'ailleurs significatif que l'acceptation d'une logique économique, au demeurant partagée -quoique à un degré bien moindre- par d'autres associations environnementales, conduise cette association

d'usagers à renier ses liens avec celles-ci et à s'isoler d'elles (on l'a vu quand elle refuse de soutenir l'opposition aux projets d'autoroute initiaux à travers la chaîne des puys, au tournant des années 1980-90) : on doit plutôt y voir le premier indice, en termes de réseau, d'une coupure assez nette et qui tend à s'aggraver dans le Puy-de-Dôme entre associations protectrices et milieux para-environnementaux d'usagers de la nature.

A l'autre extrémité du graphique, on retrouve en effet la seconde association d'usagers enquêtée, Aqua Greenfish, en position de centralité minimale. Issue du milieu des pêcheurs et organisant des stages et circuits de pêche tout en revendiquant une action de protection des milieux aquatiques, cette association, très axée sur l'activité lucrative de tourisme-pêche, n'est toutefois pas représentative de ce milieu associatif, dont les autres membres (fédération départementale, APS, groupements sportifs...) sont la cible, comme on le verra ultérieurement, de beaucoup plus de liens en provenance du groupe d'enquête. De plus le CMSA, que nous avons enquêté (sans pouvoir intégrer à temps ces données dans l'analyse de réseau), apparaît plus fortement intégré au réseau environnemental (peu connu, ce club ne recevant que trois liens des 26 associations du groupe d'enquête, il disposerait par contre d'un degré extérieur de centralité dans la moyenne, grâce à ses 11 liens de connaissance dans ce groupe) : il est vrai qu'à l'inverse de Chamina il se situe en rupture de son milieu d'origine (APS et fédération de pêche, jouissant pour leur part d'une bonne notoriété) pour se rapprocher d'une identité plus protectrice de la nature et partant des écolos. En tout cas, la position marginale d'Aqua Greenfish peut s'expliquer largement (comme celle de Chamina mais sans sa notoriété) par sa double caractéristique d'association para-environnementale et à objet économique très marqué.

Le groupe d'associations en position très basse, mais au-dessus d'Aqua Greenfish (n° 20, 21, 9, 11, 26), partage des traits communs qui éclairent celle-ci : ce sont toutes des associations récentes, nées (ou réapparues, dans le cas d'Orcet Environnement) au plus tôt en 1991, à compétence territoriale communale, sauf une exception ; l'une d'entre elles -l'AREP- est de plus géographiquement très excentrée, dans les Combrailles au nord-ouest du département, et a du mal à lutter contre cet isolement, alors que les trois autres, situées dans des zones à population associative dense, ont au contraire témoigné d'un assez grand désintérêt pour les autres associations, même leurs voisines, voire d'une méfiance (PSVG), et certaines (ADEPAR, ORCET) sont totalement investies dans la politique municipale. On voit ainsi que l'isolement de ces associations, confirmant les données de l'étude de cas, n'est pas seulement corrélé à des contraintes ou caractéristiques objectives, mais aussi à des attitudes et des objets spécifiques. L'exception déjà évoquée, l'association Regard, renvoie d'ailleurs à la particularité de son objet : bien que de compétence territoriale indéfinie et large, ce tout petit groupe d'individus formés à Espaces et Recherches s'est spécialisé sur une activité très pointue, l'assimilant à une association prestataire de services payants : la réalisation de stages, notamment multinationaux, de formation d'éducateurs et d'animateurs nature.

La diversité des critères explicatifs jusque là retenus rend ainsi difficile l'interprétation des positions des associations constituant le vaste sous-ensemble restant, de centralité moyenne-basse, allant des associations 12 à 7. Si l'on retrouve en position relativement haute deux entités régionales et anciennes (Auvergne et Nature et le CPA), il faut cependant encore se référer aux stratégies et attitudes associatives : aux deux extrémités de ce sous-ensemble figurent en effet quatre associations similaires qui partagent en commun la défense pluri-dimensionnelle de l'environnement et du cadre de vie dans un espace communal, ayant atteint une relative ancienneté. Or deux d'entre elles sont refermées sur leur cadre local, notamment la plus ancienne, Ceyrat Boisséjour Nature (créée en 1977), qui a en particulier un des plus faibles degrés extérieurs, et la plus jeune, l'ADEP Chatel-Guyon (l'ouverture de celle-ci à l'égard de l'AEDELEC et du collectif contre l'autoroute ne va donc guère au-delà), alors que Gerzat Environnement et l'APN Saint-Nectaire sont bien mieux placées dans le réseau, conformément à ce que l'on attendait en vertu de leur active participation au très dense réseau Déchets.

Les positions dans le réseau n'acquièrent cependant toute leur signification que lorsque l'on va au-delà des liens d'inter-connaissance pour appréhender, dans un deuxième temps, les relations associatives effectives, concrétisées par des contacts directs, de quelque nature que ce soit. La distribution qui s'établit à ce niveau-là, plus exigeant, révèle au premier coup d'oeil, par comparaison avec le graphique précédent, un tassement relatif des positions vers le bas, que l'on peut corrélérer avec la neutralisation de l'effet de notoriété, et une hiérarchie plus graduée dans la partie supérieure (cf. Graphique 2).

Apparaissent surtout des déplacements de positions qui témoignent de reculs ou d'avancées. Ainsi l'AEDELEC confirme son activisme communicationnel dans le réseau en se détachant du sous-groupe préalablement repéré, qui éclate en positions plus espacées, et en grignotant l'hégémonie -maintenue- de la FDEN ; suivent la LPO et l'AEPANA, devant ASPIR, alors qu'en revanche la FRANE recule sensiblement, ce qui est compréhensible pour une fédération régionale qui n'a pas vocation à entretenir des liens au niveau départemental, ainsi que Espaces et Recherche. On a donc la confirmation de la centralité forte des deux plus petites associations (en termes de compétence territoriale) qui s'intercalent à leur avantage entre les structures régionales et départementales, et de celle des deux associations jeunes (AEPANA, ASPIR). Mais les reculs les plus nets affectent bien davantage les associations qui ne pouvaient guère compter que sur leur notoriété, sans ancrage dans le réseau : Chamina et Auvergne et Nature perdent toute centralité, pour les raisons précitées dans le premier cas, et pour la seconde en conséquence d'un isolement déjà ancien par rapport au " bloc naturaliste " dont elle faisait partie, à la suite de conflits de personnes et d'orientations.

Au milieu du graphique, certaines associations confirment leur centralité moyenne, telles que l'APN Saint-Nectaire et le Comité de quartier de Clermont-Est (CCE), deux entités locales, et le CPA, association régionale spécialisée ; par contre, deux autres groupes locaux régressent sensiblement : Gerzat Environnement et l'ACIIPAC, que l'on a vues agir en commun, dans ou hors le Collectif Déchets, contre l'incinérateur prévu à Clermont, perdent ici l'avantage de leur relative notoriété acquise dans une lutte victorieuse ayant eu un écho très important puisqu'elle suscita le principal et le plus éclatant des mouvements d'action collective écologique dans le Puy-de-Dôme ; en effet ces deux associations, les plus directement concernées par ce projet, ont toujours vu leur nom mis en avant dans cette action, à côté ou avec le soutien du Collectif, dont les autres membres n'eurent pas la même publicité.

Ce constat permet de faire ressortir l'autonomie et l'originalité des positions dans un réseau associatif par rapport à la visibilité de telle ou telle association, qu'elle soit acquise dans un conflit, issue de positions anciennes (Chamina, Auvergne et Nature) ou bien consacrée par un statut institutionnalisé (fédérations). Si l'engagement dans une action commune (à plusieurs associations) importante est le gage d'une certaine notoriété, et assure également à une toute petite association comme Gerzat E. d'émerger au-dessus des positions les plus basses dans le réseau d'inter-relations, il ne suffit pas à garantir une centralité de réseau qui semble clairement exiger un investissement spécifique de la part des associations. A l'inverse et dans le prolongement des suggestions formulées dans les études de cas, une centralité très forte peut être maintenue par une association comme la FDEN dont la discrétion et l'indigence de ses moyens associatifs propres seraient plutôt de nature à cacher son rôle décisif dans le réseau, et dont la ressource principale consiste justement à tenir ce rôle ; c'est d'ailleurs dans cette centralité, dans cette capacité à rester un lieu de contacts inter-associatifs malgré les lacunes de son action fédérative et l'insatisfaction qu'elles génèrent, que l'on peut voir le facteur explicatif le plus important de l'absence de tentatives pour créer dans le département d'autres pôles fédératifs, alternatives inévitables si la FDEN s'était révélée totalement ineffective.

La lecture de la partie basse du graphique 2 apporte aussi des commentaires intéressants par rapport au graphique précédent, à une exception sur laquelle nous n'insisterons pas : la promotion de l'AREP vers les sommets, quittant ces positions basses, nous laisse en effet perplexes et même sceptiques, dans la mesure où l'accession à une position haute dans le réseau relationnel à partir d'une position très basse dans le réseau d'inter-connaissance paraît illogique (comment avoir de nombreux contacts sans être connu de ceux-ci ?) et non conforme aux données fournies au logiciel. En dehors de ce cas aberrant, la marginalité d'Aqua Greenfish est vérifiée (sans être à la marge extrême du graphique : elle ne reçoit aucun contact mais en émet un, en direction de l'AEPANA ; on notera qu'aucun lien n'est attesté de part et d'autre entre elle et ASPIR alors que c'est à l'occasion du Salon organisée par celle-ci que nous l'avons découverte). Surtout, nettement au-dessus de cette dernière, prend place un groupe à faible

centralité composé des mêmes associations que précédemment (sauf donc l'AREP) mais aussi grossi de quelques unités en déclin relatif : ce groupe (des n° 8 à 21) apparaît beaucoup plus concentré autour d'un degré médian de centralité, avec un relèvement des positions antérieures les plus basses, isolant de la sorte Aqua Greenfish (11, 9 20 : toutes leurs relations correspondent donc à des contacts effectifs), et un abaissement de celles qui étaient les plus hautes (10, 23 : le MERB et l'ADENA, deux associations d'ailleurs à compétence supra-locale, disposent ainsi d'un degré de notoriété non entièrement vérifié par des contacts). De plus, le degré médian de ce groupe élargi se situe à un niveau correspondant dans le graphique 1 à celui de l'ADEP (8), c'est-à-dire bien plus élevé que celui qu'y occupaient les associations " basses " ; enfin l'on ne décèle pas de coupure franche entre ce groupe et celui qui le précède immédiatement dans la hiérarchie des positions (17 à 22), celui-ci étant dans la continuité des associations en position globalement moyenne (2 à 19).

Il résulte de cette description que la hiérarchie de l'ensemble des positions dans le réseau d'inter-relations, d'une part, se distribue autour de trois sous-ensembles inégaux : le groupe supérieur rassemblant 7 sommets (4 à 16, et sauf AREP), avec une position détachée de la fédération départementale et s'étalant sur un spectre assez vaste ; un grand groupe moyen-inférieur (de 2 à 21) dont les 17 unités s'échelonnent sans discontinuité forte bien qu'on puisse distinguer trois sous-groupes dont le dernier, constituant sa base inférieure, est le plus peuplé ; et enfin une association isolée en position très basse. D'autre part, cette dernière mise à part, on peut considérer que notre Groupe d'enquête fait ressortir un réseau relativement intégré où aucune autre association n'apparaît comme isolée : mais on sait qu'en l'absence d'enquête exhaustive sur le département ceci peut signifier simplement que nous n'avons pas abordé les associations les moins insérées dans le réseau départemental. A cet égard, les données sur les liens associatifs vers l'extérieur du Groupe d'enquête apportent un éclairage susceptible de nuancer fortement ce jugement : on trouve 19 associations non enquêtées qui ne reçoivent aucun ou un seul lien de la part de celles enquêtées, c'est-à-dire comme Aqua Greenfish (cependant, encore une fois, précisons que nous ne connaissons pas les liens émis par ces associations, vers le Groupe d'enquête comme entre elles).

Notons enfin une troisième caractéristique générale, déjà rencontrée dans le graphique 1 : les deux associations du groupe moyen-inférieur dans les positions les plus basses - PSVG (9) et ADEPAR (21)- sont localisées dans des zones que l'on peut voir comme des foyers associatifs et ont donc de nombreuses voisines : la marginalité, en termes de réseau, n'obéit donc pas à des contraintes objectives mais à des stratégies associatives, de même qu'à l'inverse la centralité n'est pas le simple produit annexe de la visibilité et de l'envergure de chaque association.

La question de l'intégration globale au réseau n'est toutefois pas épuisée, bien au contraire, puisqu'elle pose le problème, masqué jusqu'à présent par les graphiques, de la densité des liens inter-associatifs. En effet, le positionnement des associations dans l'espace défini par chaque graphique n'a de signification que relative, par rapport aux autres associations, l'échelle des ordonnées n'offrant aucun étalon préétabli. On peut ainsi revenir aux données initiales pour tenter de repérer à quelle quantité de liens effectifs reçus-émis correspondent les positions dans le réseau.

On découvre ainsi que les principaux sommets émettent ou sont la cible respectivement d'au minimum 14 et 15 liens, sur un ensemble permettant un maximum théorique de 25 liens : ils sont donc connectés au moins à plus de la moitié de l'échantillon, la FDEN arrivant quant à elle à être en relation avec plus des deux tiers de l'effectif ; les autres sommets (FRANE, Espaces et Recherches) manifestent une relative faiblesse au niveau des liens émis (10-11) tout en en recevant encore 14 ; les associations en position de centralité moyenne (APNSN, CCE, CPA, Chamina) sont caractérisées par le fait qu'elles sont en contact avec un maximum de 11 associations, c'est-à-dire déjà une minorité du Groupe d'enquête, et en plus ce maximum n'est atteint que dans un seul sens relationnel : il y a alternance entre liens émis nombreux (dans la limite supra) et liens reçus plus rares, ou vice versa, le minimum étant dans chaque cas de 6 ou 7 liens, donc autour du quart de l'ensemble. C'est à ce niveau que s'équilibre approximativement le sous-groupe d'associations plus basses (17 à 22), pendant que celles les moins centrales (8 à 21) s'ordonnent entre 6 liens émis au plus (moins du quart) et un niveau d'étiage de 3 liens émis (hormis Aqua Greenfish) les liens reçus pouvant tomber à un ou deux.

Dans le cadre de l'étude des positions de centralité dans le réseau, il nous faut encore évoquer une donnée importante produite par une autre technique de traitement dont l'objet sera abordé ultérieurement : par une démarche consistant à enlever progressivement de l'échantillon les différents sommets, par ordre de centralité décroissante, on pouvait repérer à chaque étape les associations qui, un ou plusieurs sommets ôtés, se retrouvent rapidement isolées. Or, si conformément aux données précédentes Aqua Greenfish est isolée dès le départ, avant l'enlèvement de tout sommet, si les trois opérations suivantes conduisent à marginaliser les associations que l'on s'est habitués à trouver dans les positions les plus basses (d'abord Orcet E., puis l'ADENA, l'ADEPAR et la paire PSVG - MERB, enfin l'AREP, Regard et CBN), à l'inverse l'ADEP Chatel-Guyon s'échappe de cet ensemble et reste intégrée au sous-groupe fortement cohésif que les enlèvements suivants de sommets ne parviennent pas à faire éclater.

Tableau 11 Liens émis et liens reçus

ASSOCIATIONS	LIENS EMIS	LIENS RECUS
AEDELEC	18	16
APN ST NECTAIRE	11	8
GERZAT ENVIRONN	6	5
FDEN	19	19
FRANE	11	14
LPO	14	17
CEYRAT BOISSEJOUR NAT	4	4
ADEP CHATEL GUYON	6	4
P.S.V.GLAINES	3	4
M.E.R.BILLOM	6	5
ORCET ENVIRONN	4	1
AUVERGNE & NATURE	4	8
COMITE CLERMONT EST	11	6
CONSERV.PAYSAGES AUV.	8	11
ASPIR	14	15
ESPACES & RECHERCHES	10	14
ASCOT	7	8
AEPANA	15	16
CHAMINA	7	10
REGARD	6	2
ADEPAR	3	3
ACIIPAC	5	7
ADENA	4	4
BIONAT	9	7
AQUA GREENFISH	1	0
A.R.E.PIONSAT	5	3

Elle doit cette résistance à ses relations avec Chamina, Bio Nat et Auvergne et Nature, c'est-à-dire qu'elle compense la faiblesse quantitative de ses liens par sa capacité à répartir ses 6 contacts entre sommets (3 liens) et associations moins centrales (3) mais à compétence régionale : elle fait preuve ainsi d'une plus grande autonomie vis-à-vis des sommets, lesquels s'avèrent par contre les points d'accès au réseau obligés de toutes les autres associations en position basse. Cet exemple témoigne à lui seul d'un trait essentiel : une position dans un réseau ne doit pas être déduite de la seule quantité de liens établis, mais doit également s'analyser à partir d'une dimension plus qualitative appréhendant la nature, la difficulté d'établissement, la diversité et les exigences propres à chaque type de relation.

Toujours dans ce cadre, il nous reste, dans un dernier temps, à étudier désormais les positions de centralité sur la base cette fois des réseaux d'échanges et de collaboration entre associations, celui de "liens forts" d'échanges et de coopération plus intenses apparaissant plus significatif que celui découlant des "liens faibles" (Tableaux 11 et 12).

Ce dernier fait certes découvrir une structure de positions plus ramassée et relevée vers le haut, qui résulte d'une part d'une réintégration dans le réseau d'Aqua Greenfish et d'une légère ascension de quelques associations (9, 20, 21, et 26 retrouvant une position plus normale) mais avec un glissement de quelques autres (8, 11), et d'autre part d'une concurrence accrue au niveau des positions les plus hautes avec quatre associations à égalité de centralité maximale. Pourtant, l'interprétation de cette hiérarchie ne peut qu'être ambiguë et ne permet aucune conclusion en raison de l'impossibilité de dissocier liens faibles et liens forts : une position donnée, à partir des liens faibles, n'a pas le même sens selon qu'elle est associée ou non à un grand nombre de liens forts. Prenons par exemple deux associations apparemment à égalité, l'ADEP Chatel-Guyon et Aqua Greenfish : elles ont toutes deux le même nombre de liens faibles (3), mais la première réalise ses quatre autres relations par des liens forts, quand la seconde doit se contenter d'un seul lien fort. Les positions, et l'intégration au réseau, doivent donc être impérativement observées soit sur la base des deux registres ensemble, soit, comme nous allons le faire, sur la base des liens forts.

Ceux-ci peuvent en effet s'interpréter comme le signe le plus sûr des différents degrés d'intégration au réseau, à travers le double critère de la quantité et de l'intensité des liens reliant une association aux autres : la hiérarchie qui en découle est la plus discriminante. Elle révèle d'ailleurs, dans un premier temps, une nette polarisation, masquée antérieurement, des positions associatives, caractérisée par la succession de haut en bas de deux sous-ensembles de sommets bien démarqués, d'un petit groupe charnière de trois unités (2, 13, 14), d'un gros bataillon d'associations en position moyenne-inférieure, et en position basse de deux unités isolées. Retrouver l'ADENA ici aux côtés d'Aqua Greenfish n'est pas pour surprendre dans le

cas d'une association qui dans le cadre de son objet -la promotion des " énergies nouvelles ", surtout solaire, et la production de services à cette fin- réserve sa coopération avec des associations spécialisées implantées hors Auvergne ; il s'agit en outre d'une initiative encore balbutiante et à l'avenir incertain, portée par une seule personne.

Plus intéressante est la nouvelle hiérarchie au sommet, qui se distingue fortement de celle établie par le Graphique 2. La fédération départementale reste au plus haut niveau de centralité, ce qui, compte tenu de ce que l'on sait d'elle, n'était pas du tout évident, mais elle doit désormais partager son rang avec deux autres associations : la LPO et, faisant preuve d'une progression encore plus remarquable, Espaces et Recherches. Le trio le plus central est donc composé, outre la fédération, de deux entités anciennes, de grande envergure territoriale et surtout disposant d'une puissante infrastructure associative (adhérents, budgets, permanents...) qui semble une condition nécessaire pour devenir un vecteur central de coopération inter-associative suivie (évidemment une condition non suffisante, puisque l'exemple de Chamina, autre " grosse " association mais en position basse, prouve a contrario qu'il faut aussi une volonté en ce sens et une réceptivité de la part des autres).

Le deuxième sous-groupe de sommets ne réunit pas au contraire ces caractéristiques : on a affaire ici à des associations dont les moyens sont beaucoup plus réduits, en particulier dans le cas de la FRANE, dont la principale ressource est d'offrir à ses partenaires des services d'expertise et de représentation assurés par deux ou trois militants ; l'AEDELEC et l'AEPANA ont des ressources également limitées, mais leur fort degré intérieur de centralité (avec la LPO et la FDEN) prouve qu'elles font l'objet d'une intense demande de collaboration, à l'inverse d'ASPIR, structure professionnelle spécialisée sans base militante, très faible sur ce plan : ce dernier point a d'ailleurs de quoi intriguer puisqu'on pouvait s'attendre à ce que la ressource de communication offerte par elle soit précieusement recherchée par les autres associations. Mais ce type d'action semble n'être que le vecteur d'une coopération assez lâche et occasionnelle (participer au salon régional...) et obéit à des conditions financières, dans le cadre d'une stratégie entrepreneuriale qui ne se situe pas directement au service des associations : en fait, la position sommitale de cette association n'est que partiellement le résultat de son activité particulière, et peut-être davantage celui des relations inter-personnelles et amicales qu'elle entretient avec d'autres militants au-delà de tout échange intéressé. Ainsi les positions dans le réseau ne sont pas, en tout cas pas principalement, déterminées par des considérations d'intérêt ni par des facteurs objectifs de taille, de moyens d'action ou d'objet associatif.

Les positions intermédiaires relèvent elles aussi d'une interprétation de ce type. La présence du CPA (14) ne doit pas tant être référée à ses caractéristiques de grosse association entrepreneuriale mais dépourvue de base militante, qu' à ses liens étroits, notamment interlocks, avec le bloc naturaliste et à son investissement dans le programme Loire Nature ; la position

encore plus élevée de l'APNSN et du CCE (2 et 13) met en évidence deux associations locales, de défense du cadre de vie, et aux moyens très limités, mais qui ont en commun de s'être fortement impliquées dans le réseau thématique Déchets, en privilégiant leur relation avec la fédération départementale. Outre l'effet de réseau que l'on peut attribuer à la participation à une action collective importante (certainement un des facteurs essentiels de la centralité éminente d'Espaces et Recherches, que l'on a vue engagée dans les trois mobilisations précédemment étudiées), il faut aussi noter que ces deux associations représentent une fraction ouverte des ADCV locales, lesquelles forment une catégorie d'associations plutôt repliées et fermées sur le réseau de liens forts : c'est le cas de CBN (7), de l'ADEP (8), et surtout d'Orcet Environnement (11) et de l'ASCOT (17), cette dernière étant de plus en très net déclin par rapport au réseau de contacts, tout comme Auvergne et Nature qui confirme son isolement.

Toutefois, nous avons tenté d'affiner l'image donnée par le Graphique 4 en calculant, pour chaque association, la proportion de liens forts par rapport à l'ensemble de ses liens, émis ou reçus : en neutralisant par là le critère quantitatif (nombre de liens forts), on pouvait s'interroger sur la capacité des associations à concrétiser leurs relations dans le réseau au travers de tels liens forts. Les données présentées dans le tableau 3 ci-dessous apportent en effet quelques modifications notables : il apparaît notamment que trois associations en position basse et donc globalement peu intégrées dans le réseau de liens forts manifestent pourtant un ratio élevé (ADEP, Regard, ADEPAR), ce qui laisse supposer que, quoique circonscrite et bornée (respectivement 7, 6 et 5 liens forts, à comparer avec la vingtaine de liens entretenus par les sommets et la dizaine pour les associations intermédiaires), leur participation au réseau est intense et solide. A l'inverse, la FRANE révèle par son ratio faible une certaine fragilité.

Tableau 12 : **Ratio liens forts - total des liens émis et reçus**

Ratio élevé (> 60 %)	Ratio moyen (de 40 à 60 %)	Ratio faible (< 40 %)
AEDELEC FDEN ADEP CCE Esp&Recherche AEPANA Regard ADEPAR	PSVG MERB Orcet E. CPA ASPIR ADENA APNSN LPO	Gerzat E. FRANE CBN Auv&Nature ASCOT Chamina ACIIPAC BIONAT AREP Aqua Greenfish

4-2. Les formes de structuration du réseau

L'observation de la structuration interne du réseau a porté sur l'utilisation de plusieurs techniques de traitement, parmi lesquelles le repérage des cliques constituait pour nous au départ un objectif attendu : or cette investigation s'est révélée décevante, car en attestant de la présence d'un nombre variable de cliques selon le type de relation abordée (interconnaissance, contacts, liens forts) et surtout d'un nombre toujours considérable (de 20 à 60 !), elle nous obligeait à constater en fait l'absence de cliques significatives autorisant une interprétation quelconque.

Plus fructueuse, bien que moins ambitieuse et appelant à une lecture prudente, a été la méthode d'équivalence structurale des profils. Conduite à travers deux techniques voisines (Johnson's hierarchical clustering, et Concor), la seconde étant la plus fiable, elle permet de discriminer des sous-groupes ou des classes en tant qu'ensembles d'individus dont les " profils " -c'est-à-dire l'ensemble des liens de chaque association- se ressemblent. Cette équivalence structurale ne permet donc pas de parler de cliques puisque on ne peut prétendre que tous ces liens relient les associations d'une même classe entre elles ; pourtant la similarité des profils autorise à penser qu'elle est empiriquement facilitée par la réciprocité des liens, même si celle-ci n'est que partielle.

Produisant des résultats assez comparables, Johnson et Concor se sont révélés particulièrement lisibles sur les deux plans des liens d'interconnaissance et des contacts. Sur le premier, deux sous-ensembles d'associations sont dessinés par les deux approches, avec de légères variations : tout d'abord, le sous-groupe 1 de Johnson réunit toutes les associations engagées dans le réseau Déchets (AEDELEC, APNSN, Gerzat E., ACIIPAC, CCE, FDEN et FRANE), que l'on retrouve, les deux fédérations exceptées mais avec l'AEPANA et Orcet E., dans la classe 1 de Concor ; celui-ci distingue également deux classes (2 et 4) d'associations qui de part et d'autre ont en commun d'être celles qu'on a toujours vu en position basse dans le réseau, et surtout une classe 3 où apparaissent toutes les associations régionales (LPO, Chamina, ASPIR, CPA, FRANE, Auvergne et Nature, Espaces et Recherches) ou départementales (FDEN), souvent anciennes et en position haute dans le réseau d'interconnaissance, donc jouissant d'une forte notoriété.

Concor dévoile ainsi une structure du réseau d'interconnaissance très différente de ce qu'indiquait l'analyse des positions : à côté des associations plutôt marginales, réparties ici dans deux classes, sommets et associations en position moyenne se distribuent entre deux autres classes caractérisées par des profils distincts mais aussi par une relative homogénéité fondée sur

des traits empiriques. La classe 3 regroupe en effet les sommets à compétence territoriale vaste, notamment les associations anciennes renommées, constitutives de ce que l'on a pu appeler le " bloc naturaliste ", fortement institutionnalisées, fédératives ou spécialisées et professionnalisées (sauf Auvergne et Nature) : la similarité de leurs profils est donc certes liée à leur centralité commune, mais la présence du CPA, beaucoup moins centrale mais que l'on sait très liée au bloc naturaliste, tend à montrer qu'on a affaire aussi à une classe établie sur des liens réciproques et s'apparentant à une clique ; de même, la classe 1, où figurent deux sommets -l'AEDELEC et l'AEPANA- et les associations de centralité moyenne membres du réseau Déchets (à part Orcet, seul cas mystérieux) à compétence locale, nous semble à l'évidence devoir sa formation à la cohésion interne de ses liens : l'étude de cas nous a fait voir que toutes ces associations, y compris l'AEPANA (et sauf Orcet), se connaissent entre elles et sont même en contact.

On peut de la sorte parler, si ce n'est de cliques, tout du moins de pôles associatifs ordonnant le réseau autour de trois ensembles : les associations plutôt marginales (mais leur répartition dans les classes Concor 2 et 4 n'apparaît déterminée par aucun critère lisible), le groupe issu principalement, mais non exclusivement, des liens noués dans l'action sur le thème Déchets, et le pôle des grandes associations supra-locales à forte notoriété. De plus, les classes 1 et 3 apparaissent intensément intégrées et se rapprocher d'un type clique si l'on considère d'autres critères annexes de l'analyse de réseau : dans chacune, la proportion de " liens possibles " et " directs " existants est très forte (respectivement 73,8% et 98,2%, contre seulement 25% et 16,6% dans les classes 2 et 4) ; avec les liens existants et demandant un intermédiaire (12% et 1,8%), on arrive à 100% dans la classe 3 et à 85,8% dans la classe 1 (l'écart semble ici imputable à Orcet E.) ; également, la proportion de " triplets transitifs " et la " densité moyenne par bloc " créent un contraste entre ces classes, dont les valeurs sont élevées, et les classes 2 et 4, où elles sont peu significatives

Cette structure est confirmée, au prix de modifications non négligeables mais congruentes avec l'analyse des positions, quand on passe au niveau des contacts entre associations. Les trois premières classes de Concor, notamment, y sont pour l'essentiel préservées sans bouleversement : la classe 1 est presque inchangée, sauf que ASCOT y remplace Orcet E., à notre satisfaction d'ailleurs puisque cela est plus conforme aux données de l'étude de cas Déchets ; il en est de même de la seconde classe, qui accueille cependant CBN ; enfin la troisième conserve son bloc central naturaliste. Mais à côté de ce dernier, cette classe connaît le principal changement notable, et attendu : Auvergne et Nature et Chamina s'éclipsent et vont rejoindre dans la classe 4 Bio Nat et Orcet E., c'est-à-dire des associations que l'on sait isolées ; à l'inverse y font leur apparition Regard, l'ADEP et l'AREP.

La présence de ces trois nouvelles associations dans la classe 3 est assez problématique car si Regard est une association à compétence régionale spécialisée dans l'éducation et l'animation-nature et se rapproche ainsi du type supra-local naturaliste commun à cette classe, elle est encore une initiative récente et modeste, et comme les deux autres -associations locales de défense du cadre de vie- elle se situe en position beaucoup plus basse ; l'explication réside dans le fait que l'essentiel (mais non la totalité) des liens émis ou reçus par ces trois groupes les rattache aux autres associations de cette classe, et que ces dernières entretiennent en dehors de cette classe les mêmes liens qu'eux (et d'autres bien-sûr puisque leur répertoire relationnel est plus vaste). La similarité des profils n'implique donc pas, encore une fois, l'existence d'une clique fermée sur elle-même, dans la mesure où nos trois associations ont comme les autres des liens en-dehors de la classe et en plus ne sont pas directement en relation entre elles ; néanmoins, les propriétés de cette classe 3 démontrent qu'il s'agit bien d'un sous-ensemble cohésif qui se distingue fortement au sein de l'ensemble du groupe d'enquête par l'intensité de ses inter-relations. Ainsi, la proportion de liens possibles directs existants est très élevée (85,7%) car, à l'exception des trois nouvelles associations, tous les autres membres de cette classe (les cinq associations du bloc naturaliste et ASPIR) sont en contact réciproque, et elle atteint 100% en incluant les liens indirects (les trois nouvelles associations sont toujours reliées par un ou plusieurs intermédiaires) ; cette classe jouit par ailleurs d'une forte densité moyenne par bloc (0.84) et d'une proportion de triplets transitifs s'élevant à 66,4%.

Dans la continuité des profils d'inter-connaissance, Concor dégage à nouveau une classe 3 partiellement recomposée bénéficiant de caractéristiques de réseau bien discriminantes ; il en va de même avec la classe 1 qui, grâce au remplacement d'Orcet par l'ASCOT, gagne même en intégration : la proportion de liens possibles directs existants atteint 78,6% et avec intermédiaire s'accroît jusqu'à 95,2%, la densité par bloc monte de 0.74 à 0.79 et seule la proportion de triplets diminue de 57,1 % à 47,1 %. A côté du bloc naturaliste supra-local et ses satellites se démarque ainsi très nettement le pôle plus localiste d'associations rapprochées en grande partie par leur action sur le thème des déchets : ces deux classes ont des propriétés de réseau positives et se partagent d'ailleurs les sommets qui font office dans chacune de " leaders ", leurs liens réciproques dominant la hiérarchie (mesurée par la technique lambda set) d'intensité des liens dans chaque classe (ce critère corrobore la distribution des positions de centralité déjà connue). Au contraire, les classes 2 et 4 apparaissent à nouveau beaucoup plus hétérogènes au regard de leurs traits de réseau : les liens directs et indirects existants ne dépassent pas 20 % des liens possibles, il n'y a aucun triplet transitif (0 %) et la densité moyenne par bloc est de 0.15 ou 0.13.

La description de cette structure triangulaire du réseau associatif, représentée par la classe 1, la classe 3 et ensemble les classes " résiduelles " 2 et 4 de Concor, est d'autre part confortée par l'équivalence de Johnson qui de son côté, en distinguant un plus grand nombre de

sous-groupes, semble mettre en évidence la transitivité de leurs liens réciproques. Ainsi les sous-groupes 1 et 2 font apparaître la paire MERB - PSVG, constitutive d'un sous-ensemble géographique (où l'on pourrait ajouter l'AEPANA, d'ailleurs associée aux deux autres dans le Johnson d'inter-connaissance et qui disparaît ici à cause du déni exprimé par PSVG à son égard : mais il y a eu des contacts entre elles et ce déni traduit davantage une animosité qu'une absence réelle de contacts), et la paire Chamina - Auvergne & Nature, les deux associations en rupture de ban (l'ADEP et Bio Nat sont associées dans le sous-groupe 6). Surtout, les sous-groupes 3 (CPA, LPO, ASPIR, Espaces & Recherches, FRANE, Regard) et 5 (FDEN, APNSN, Gerzat E., AEDELEC, ACIIPAC, CCE) correspondent fortement aux classes Concor 3 et 1 ; le seul point important consiste cette fois dans le changement de sous-groupe de la FDEN rejoignant le groupe " Déchets ", ce qui au demeurant n'en est que plus conforme aux données de l'étude de cas. A cet égard, on peut interpréter cette capacité de la FDEN à être présente dans les deux espaces les plus structurés du réseau et à tenir une position charnière comme la base même de sa centralité éminente.

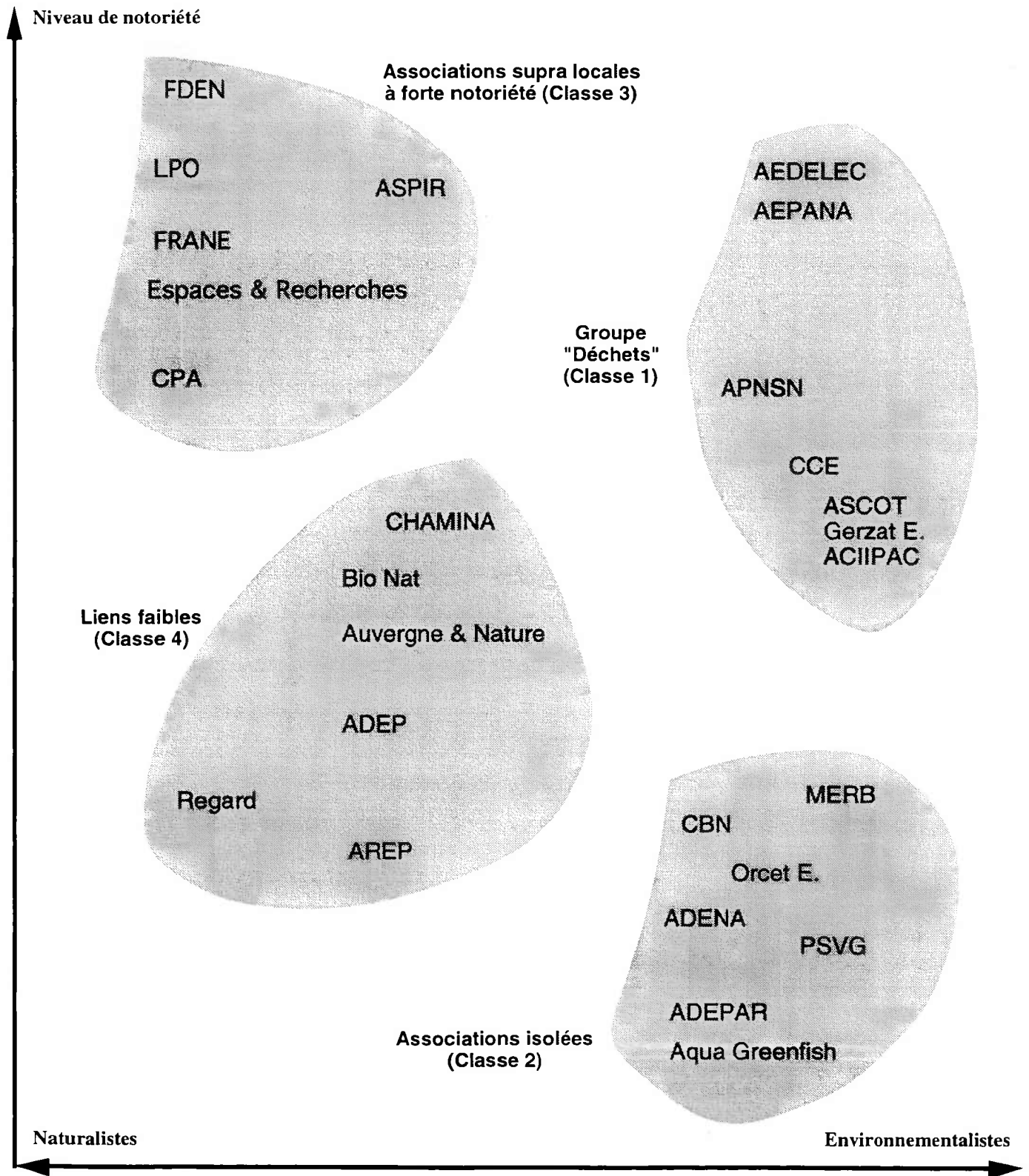
Par ailleurs, l'équivalence de Johnson apporte des informations en affinité avec une autre technique déjà évoquée, celle de l'enlèvement des sommets. On sait que cette technique permet de repérer les associations isolées au fur et à mesure qu'un sommet est ôté, mais elle aboutit aussi par décantation à dégager un sous-groupe cohésif qui ne rassemble ni des sommets ni des associations isolées. Si en premier lieu on retrouve entre autres la paire MERB - PSVG, écartée par l'enlèvement des sommets 4, et 1, 18, 6, 15, puis CBN, Regard et l'AREP victimes de la disparition des sommets 5 et 16, en second lieu, ces trois opérations successives font émerger un sous-groupe que les enlèvements ultérieurs de sommets moins centraux (CPA, puis APNSN, Chamina, Auvergne & Nature) ne viendront pas affecter : or il se compose essentiellement, d'une part, des associations (hors sommets) du réseau thématique " Déchets " que l'on a rencontrées dans la classe 1 Concor ou le sous-groupe 5 Johnson (APNSN, Gerzat E., CCE, Ascot, ACIIPAC), et pour l'autre part de l'ADEP et de trois associations régionales (Chamina, Auvergne & Nature et Bio Nat, futurs sous-sommets à être ôtés) qui ont toutes quelques liens entre elles.

Il est significatif de voir que même lorsqu'on enlève l'APNSN (sous-sommet 2) et encore le CCE (sous-sommet 13) qui appartiennent au " réseau déchets ", les autres membres de ce dernier, les moins centraux, restent fortement soudés entre eux, et cela jusqu'à la fin (associations 3, 17, 22) ; il en va de même avec l'autre sous-groupe composé des associations 8 et 12 et des sous-sommets 19 et 24, insérés dans un tissu dense de liens réciproques à l'exception de Chamina qui reste ici un peu plus en marge et réalise presque tous ses contacts avec les sommets du pôle naturaliste supra-local, sauf un avec Auvergne & Nature. On a donc bien affaire à deux sous-ensembles repérables, dont l'un, masqué jusqu'à présent, n'a pu se dessiner que grâce à la technique d'enlèvement de sommets ; les liens avec ceux-ci étant

neutralisés, on découvre ou confirme ainsi l'existence de sous-groupes caractérisés par leurs propres relations autonomes par rapport aux sommets, sauf pour ce qui concerne la catégorie résiduelle des associations rapidement isolées qui à l'exception de la paire MERB - PSVG n'ont pas de contacts communs indépendants des sommets.

En résumé, on peut tenter, à l'appui des différentes méthodes utilisées auparavant, de se représenter globalement la structure du réseau de contacts associatifs dans le Puy-de-Dôme de la manière suivante : on aurait d'abord le sous-ensemble fortement cohésif correspondant à la classe 1 Concor ; un second sous-ensemble, lui aussi bien intégré, constitué de la classe 3 mais dont on aurait dissocié Regard et l'AREP devenus deux satellites un peu plus isolés, ainsi que l'ADEP qui rejoindrait trois associations de la classe 4 pour former le troisième sous-ensemble distinct révélé par la technique d'enlèvement des sommets ; enfin un quatrième sous-ensemble regrouperait les associations plus isolées, issues de la classe 2 (plus Orcet E.) et sans liens entre elles (sauf la paire précitée). C'est cette représentation qui est figurée dans le graphique ci-dessous, en prenant en compte la hiérarchie des positions de centralité établie par le graphique 1.

Graphique 1
Représentation spatiale de la structure du réseau de contacts associatifs



Cette configuration nous semble être de manière générale le produit entre autres de trois facteurs principaux. Elle résulte en premier lieu de la forte présence dans ce département d'associations à compétence régionale (ou départementale) qui procurent une grande assise au pôle supra-local en le peuplant de nombreux individus jouissant d'une position sommitale, anciens et reconnus ; c'est ce type d'association qui donne corps également au deuxième sous-ensemble moins central où l'on trouve des associations qui ont rompu avec le pôle précédent ou comme Bio Nat ont toujours été en marge, mais il est aussi représenté dans la catégorie des associations très basses et isolées au travers d'individus qui malgré leur compétence territoriale sont marginalisés par leur très faible visibilité et leur objet très spécifique.

Ce dernier élément nous amène au second facteur : les deux principaux sous-ensembles correspondant aux classes 1 et 3 de Concor se différencient selon une ligne de clivage reposant sur une définition de l'objet associatif et une identité divergentes. Bien que cette opposition doive être nuancée, il n'en reste pas moins que l'on a pu parler à juste titre du pôle supra-local comme d'un pôle à dominante naturaliste qui rassemble, à l'exception d'ASPIR et même si Espaces & Recherches a une identité plus diversifiée, les représentants du bloc naturaliste, ayant en commun des domaines et un répertoire d'action spécifiques ; à l'inverse, la classe 1 s'appuie sur des associations -notamment ses deux sommets- plus environnementalistes, souvent plus protestataires et avec un répertoire moins conventionnel qui s'est entre autres déployé dans leurs luttes en matière de déchets.

On touche là, d'ailleurs, à la troisième variable ayant déterminé la structuration du réseau, relative à l'impact sur celle-ci d'une mobilisation collective d'envergure qui a notamment contribué à forger la cohésion de cette classe. Cette influence confirme notre intuition, formulée dans l'étude de cas, concernant la puissance intégrative de ce réseau thématique, bien plus marquée que celle des deux autres actions collectives abordées ; toutefois, rappelons que notre enquête de réseau n'a pu englober toutes les associations, et l'étude du cas Autoroute nous a fait pressentir l'existence d'une authentique clique, celle formée par les comités locaux contre l'A 89, de même que quelques autres associations rencontrées sur le thème Déchets avaient vocation à agrandir la classe 1. Mais c'est dans une autre perspective que nous allons tenter d'intégrer davantage les associations restées extérieures au groupe d'enquête.

4-3. Les stratégies de réseau

A plusieurs reprises, on a pu jusqu'ici observer combien les positions associatives dans un réseau sont avant tout dépendantes des attitudes et des choix faits par les différentes associations en direction des autres, de leur volonté de nouer ou de développer des relations malgré certaines contraintes ou au contraire de leur refus ou de leur méfiance vis-à-vis de contacts possibles, parfois proposés et sollicités par les autres, parfois en réponse aux dénégations, ignorances et rejets de reconnaissance de la part d'autrui. Ces diverses attitudes se sont régulièrement exprimées au cours des entretiens au travers des commentaires accompagnant les indications fournies sur les liens existants et leur nature, et concernant par exemple la valorisation ou la relative insatisfaction à l'égard de telle relation, l'indication de nuances qui selon les cas atténuent une relation admise par l'insistance sur les distances séparant les deux associations, ou la rehaussent en déplorant les contraintes (de moyens, de temps, d'éloignement...) qui l'empêchent de s'épanouir selon les désirs de ses participants.

Avec cette dimension subjective, cet arrière-plan qui contextualise et spécifie les données relationnelles brutes, c'est l'ensemble des significations que leur attachent les acteurs qui pour une large part échappe à l'analyse de réseau, fondée sur une démarche quantitative. Pourtant, il n'est pas sûr qu'une étude plus qualitative, éventuellement complémentaire, soit sur ce terrain possible et envisageable : le matériau empirique disponible, sur lequel elle pourrait s'appuyer, apparaît -en tout cas en l'état- bien trop difficile à exploiter, soumis à caution et par nature fragmentaire. Quand on veut en effet rentrer dans un réseau relationnel, on est inévitablement confronté, dans une certaine mesure et surtout de façon non entièrement explicite, à un champ d'intérêts contradictoires, de conflits et de concurrences, de contentieux et de rivalités, d'affinités privilégiées et d'inimitiés personnelles, etc. L'observateur extérieur sent donc très vite, souvent à l'aide de divers signaux émis ou trahis pendant l'entretien par son interlocuteur (gêne, volonté de glisser rapidement sur un sujet, phrases d'esquive ou réticence face à une sollicitation, ton plus animé ou péremptoire...), que le discours qui lui est délivré peut aussi avoir pour finalités de cacher plus que de dévoiler, à travers les allusions, les euphémismes et les non-dits, et d'imposer des rationalisations légitimantes, commodes ou gratifiantes, et ceci d'autant plus que l'interlocuteur sait que notre type d'enquête nous amènera vraisemblablement à nous entretenir avec telle association en question et à recueillir le jugement de cette dernière sur lui-même.

Ce problème de l'énonciation et de la rationalisation de l'action, mis en évidence par les théories de l'action et les analyses de discours (cf. *supra*, première partie) enlève toute sa pertinence à une étude non critique du discours des acteurs, qui en l'absence d'investigation

approfondie, au demeurant problématique, est condamnée à reposer sur des supputations et des conjectures. Seules quelques indications très générales sont ainsi formulables, dans le cas du réseau auvergnat : en termes de structures du réseau, la distinction entre les deux pôles associatifs principaux est parfois confortée par l'expression de part et d'autre d'une distance, d'une insatisfaction et de divergences réciproques dans une relation jugée nécessaire mais peu prisée, consacrant de la sorte le clivage généralement observé en France entre " naturalistes " et " écolos " ; de même peut-on se demander si la cohésion du sous-groupe Chamina - Bio Nat-Auvergne & Nature -ADEP ne trouve pas son origine, pour les trois premières, dans une forme de solidarité consciente, quoique non dite, entre exclus du réseau, et s'interroger sur la contradiction apparente chez Auvergne & Nature entre sa fréquentation assidue de deux associations fortement engagées dans une activité lucrative et sa justification d'une rupture avec le bloc naturaliste au nom du respect d'une éthique bénévole rigoureuse. Mais on voit tout ce que ces hypothèses ont de fragile, qui reposent sur des discours non unanimes, prudents et elliptiques, souffrent d'exceptions (Espaces & Recherches et l'APNSN sont présents dans les deux camps) ou sont, à l'instar de la seconde, difficilement vérifiables.

C'est pourquoi, en restant dans le cadre d'une approche quantitative, nous avons préféré étudier ces attitudes associatives par référence à des stratégies d'ouverture ou de fermeture d'une association vis-à-vis du réseau, appréciées sur la base d'une mesure du nombre de liens que chacune entretient avec non seulement les associations du Groupe d'enquête, mais aussi les autres associations de défense de l'environnement dans le département (appelées dorénavant les " Autres Ecolos 63 " et formant avec le Groupe d'enquête les " Ecolos 63 "), les associations écolos hors du département et enfin les associations extérieures au champ de l'environnement (les " Non Ecolos "), à objet social, syndical, artistique ou autre. Réintégrant ainsi l'ensemble du répertoire relationnel indiqué par chaque association, on pouvait construire une typologie sommaire des stratégies privilégiées par les associations enquêtées (et exclusivement celles-ci : ne sont considérés que leurs liens émis), à partir des variables principales d'insertion forte ou faible dans le réseau environnemental ou non environnemental, et dans le champ local ou supra-local. Or les résultats obtenus apportent un éclairage nouveau essentiel par rapport à ceux d'une analyse de réseau limitée au Groupe d'enquête et au champ environnemental. Mais présentons d'abord (dans le tableau ci-dessous) le répertoire relationnel de chaque association, en fonction des trois principaux champs associatifs.

Tableau 13. Les relations externes des associations du Groupe d'enquête

ASSOCIATIONS (Enquête Réseau)	LIENS AVEC ECOLOS DU PUY-DE-DÔME (63)	LIENS AVEC NON ECOLOS	LIENS AVEC ECOLOS HORS 63	TOTAL	LIENS FEDERATIFS
AEDELEC	30	7	8	45	FDEN COLLECTIF
APN ST NECTAIRE	14	4	2	20	FDEN COLLECTIF
GERZAT ENVIRONN	9	1	1	11	COLLECTIF
FDEN	26	2	(2)	(30)	/
FRANE	14	1	(5)	(20)	/
LPO	20	9	8	37	FRANE FDEN
CEYRAT BOISSEJOUR NAT	5	2	0	7	FDEN
ADEP CHATEL GUYON	8	4	2	14	COLLECTIF
P.S.V.GLAINES	3	3	0	6	
M.E.R.BILLOM	10	2	0	12	
ORCET ENVIRONN	4	3	0	7	FDEN
AUVERGNE & NATURE	4	3	1	8	
COMITE CLERMONT EST	13	12	2	27	FDEN
CONSERV.PAYSAGES AUV.	9	11	11	31	FRANE
ASPIR	22	10	11	43	GRAINE
ESPACES & RECHERCHES	16	13	9	38	FRANE FDEN GRAINE
ASCOT	7	6	0	13	FDEN
AEPANA	16	3	1	20	FDEN
CHAMINA	8	9	1	18	
REGARD	8	6	4	18	GRAINE
ADEPAR	6	1	0	7	
ACIIPAC	8	5	0	13	
ADENA	4	0	0	4	
BIONAT	13	12	1	26	
AQUA GREENFISH	3	5	1	9	
A.R.E.PIONSAT	6	3	2	11	
CLUB MOUCHE SAUMON A	13	5	8	26	

Ce tableau synthétique apporte en lui-même nombre d'informations qui permettent d'avoir une vision plus extensive, quoique moins approfondie, du degré extérieur de centralité des associations du Groupe d'enquête dans les différents champs associatifs ici considérés. Dans l'espace départemental, en premier lieu, le nombre de liens émis vers les Autres Ecolos 63, cumulé avec celui des contacts au sein du groupe d'enquête, fait apparaître des modifications sensibles de la hiérarchie des positions établie par le graphique 2.

On découvre notamment le très fort activisme communicationnel de l'AEDELEC qui devient le sommet le plus central, devant la fédération départementale : ceci peut être le résultat d'un certain biais, dans la mesure où notre interlocuteur à l'AEDELEC fait partie des derniers enquêtés, questionnés sur une liste plus précise, et s'est bien impliqué dans l'exercice, alors que celui de la FDEN (et ceux de l'AEPANA et de la FRANE) a été sollicité en début d'enquête et s'est concentré sur les liens fédératifs au détriment des contacts inter-personnels et informels ; malgré cette réserve, il s'agit là d'une donnée importante montrant que, dans un département et sans considérer l'ordre détaillé des positions, le leadership du réseau n'est pas acquis à la fédération départementale (en-dehors de toute situation imaginable de fédération contestée, déconsidérée et en crise, ce qui n'est pas le cas dans le Puy-de-Dôme), et qu'il peut être, sinon ravi (ce qui supposerait une unité du réseau, que nous avons vu au contraire structuré en pôles distincts), du moins concurrencé par une autre association, même si elle n'a pas de compétence départementale ni l'envergure, les ressources et le prestige d'un comité SOS-Loire Vivante (dont on peut postuler qu'il forme en Haute-Loire avec Nature 43 un leadership bicéphale).

Ensuite, outre le glissement relatif de l'AEPANA et de la FRANE (explicable par les raisons précitées), il faut noter celui, plus significatif, du CPA qui avec 9 contacts régresse derrière plusieurs associations qu'il devançait dans le graphique 1 : c'est que cette grosse association régionale spécialisée n'ajoute à ses 8 liens dans le groupe d'enquête que deux nouveaux contacts avec les Autres Ecolos 63 ; également, toujours dans l'ordre des positions fixées par le nombre de liens émis, plusieurs associations qui n'ont qu'un seul ou pas du tout de liens avec ces autres écolos descendent vers des positions plus basses (Chamina, Gerzat, ASCOT, et surtout Auvergne & Nature qui renforce à ce niveau son isolement), ou y restent. A l'inverse, il existe quelques associations dont l'analyse de réseau limitée au groupe d'enquête avait laissé dans l'ombre une partie importante -par rapport à leurs contacts dans ce groupe- de leurs liens dans le champ écolo départemental : Bio Nat (4 autres liens, en plus des 9 précédents), le MERB (respectivement 4 et 6), l'ACIIPAC (3 et 5), l'ADEPAR (3 et 3), l'ADEP et Regard (2 et 6). Notons par ailleurs qu'avec 13 liens émis (dont 10 vers le groupe d'enquête), le CMSA, nouvelle association ajoutée à ce groupe, se place en position moyenne-supérieure.

A cet égard, malgré ces exemples et bien que certains sommets ont également de nombreux liens avec les Autres Ecolos 63, dans une proportion qui dépasse le tiers de leurs liens avec les associations enquêtées (AEDELEC, LPO), voire la moitié (ASPIR, Espaces & Recherches), on découvre néanmoins que toutes les associations du groupe d'enquête réalisent la majeure partie, et même, sauf les dix individus ci-dessus, l'essentiel de leurs liens à l'intérieur de ce groupe, alors pourtant que ce dernier ne représente, on le sait, qu'une minorité de l'ensemble des associations dans le département et est même moins nombreux que celui des Autres Ecolos qui reçoivent au moins un lien de la part de ses membres (33 associations ; cf. *infra*).

La validité de notre échantillon d'enquête sort renforcée de ce constat, et d'ailleurs les recompositions de l'échelle des positions que l'on vient de voir ne remettent pas en cause sa structure d'ensemble : les associations qui ont beaucoup de liens avec les Autres Ecolos 63 étaient déjà des sommets, et aucune association basse ne déploie suffisamment de contacts avec ceux-ci pour devenir sur cette base un possible sommet que notre échantillon partiel nous aurait amené à ignorer.

L'élargissement du champ associatif de référence permet aussi d'apprécier l'aire d'extension géographique des liens de chaque association, en intégrant leurs contacts avec les associations environnementales "hors 63", c'est-à-dire en-dehors du Puy-de-Dôme et en Auvergne (ou départements limitrophes). Selon que l'on se situe à un niveau régional ou départemental, on découvre ainsi des stratégies territoriales privilégiées et différenciées d'investissement associatif dans le réseau. L'observation du nombre de liens avec les Ecolos hors 63 laisse apparaître trois catégories d'associations : d'une part celles qui en ont beaucoup (de 11 pour le CPA et ASPIR à 4 pour Regard) et s'avèrent presque toutes être des associations régionales, sauf l'AEDELEC (les chiffres concernant la FDEN et la FRANE sont ici peu pertinents car certainement partiels) qui met en échec l'idée que ce type de liens est réservé aux associations régionales ou au moins à compétence départementale ; à l'inverse existe un groupe d'associations enfermées dans l'espace départemental (aucun lien hors 63), toutes locales sauf l'ADENA qui entretient par contre des liens hors Auvergne ; enfin un ensemble intermédiaire et composite d'associations supra-locales et locales réussissant à nouer un ou deux contacts hors du département, ce qui constitue pour les secondes une performance non exceptionnelle puisque cinq associations communales l'accomplissent, dont quatre avec deux liens (l'AREP est cependant avantagée par sa situation limitrophe de l'Allier), alors que des associations régionales comme Auvergne & Nature ou Bio Nat sont de fait quasiment bornées à l'espace départemental.

L'analyse de cette extension régionale du réseau peut être approfondie, notamment pour les associations qui ont à ce niveau-là le plus de liens, en s'interrogeant sur l'importance

quantitative de ceux-ci dans leur répertoire relationnel. En proportion de leurs liens avec l'ensemble des Ecolos (63 et hors 63), les données relatives placent en tête le CPA, dont plus de 50 % des liens sont établis au niveau régional : c'est le seul exemple d'association davantage investie dans les autres départements que dans le Puy-de-Dôme, ce qui s'explique d'ailleurs par le nombre bien modeste de ses partenaires dans ce dernier. Quatre associations réalisent au moins un tiers de leurs liens hors de ce département : le CMSA (39 %), Espaces & Recherches (35 %), ASPIR et Regard (33 %), et deux autres entre le tiers et le quart, la LPO (29 %) et la FRANE (27 % ; Aqua Greenfish et l'AREP arrivent aussi à une proportion d'un quart, mais sur un nombre de liens trop réduit pour que cela soit pleinement significatif). Par contre, même si elle est fortement reliée en valeur absolue au champ régional, l'AEDELEC n'y réalise qu'une part plus réduite de ses liens (à peine plus de 20 %) et reste nettement ancrée dans l'espace départemental : en termes d'investissement relatif élevé, le critère de compétence territoriale s'affirme plus lourdement. Toutefois, outre l'AREP, on trouve encore quatre associations locales (APNSN, Gerzat, ADEP, CCE) dont le carnet de relations contient plus de 10 % de liens régionaux et parfois jusqu'à 20 %, alors que des entités supra-locales comme Chamina ou Bio Nat se rangent dans le vaste groupe de celles qui en ont moins de 10 %.

Dans ce prolongement, et bien que l'on ne puisse en présenter une étude systématique, on peut également remarquer que parmi les 16 associations qui nous ont fait part de leurs contacts associatifs dans d'autres régions et aux niveaux national ou international, on retrouve certes la plupart des associations supra-locales (sauf ASPIR et Aqua Greenfish), mais aussi l'AEDELEC, l'APNSN, le CCE, l'ADEP et même l'ADEPAR (en contact avec la Fondation Cousteau), et ces contacts sont de surcroît directs, non médiatisés par une structure intermédiaire.

Notre lecture du Tableau 5 a commencé à s'appuyer sur la variable de compétence territoriale, dont l'utilisation doit être reprise et développée, à côté d'autres critères possibles, pour analyser plus globalement des stratégies associatives de positionnement dans les multiples champs associatifs (départemental ou régional, écolo ou non écolo), et en fonction de celles-ci mesurer le degré d'ouverture ou de fermeture des associations enquêtées vis-à-vis du réseau écolo départemental (Ecolos 63).

On peut en premier lieu vérifier synthétiquement dans quelle mesure l'insertion des associations enquêtées dans ce champ est corrélée avec leur niveau territorial d'intervention. C'est l'objet du Tableau 6 ci-dessous, qui offre une image sommaire de l'ouverture ou de la fermeture des associations à partir de leur discrimination autour d'un seuil quantitatif de liens émis fixé conventionnellement à 10 : on retrouve ici assez banalement le parallèle entre associations supra-locales ouvertes et associations locales plus fermées, mais limité par la faible insertion des associations supra-locales que l'analyse de réseau plaçait en position basse et qui

restent plutôt marginales (le CPA n'échappe d'ailleurs à cette catégorie que de justesse, car il privilégie ses liens vers les autres champs), et par la performance de quatre associations locales très impliquées dans le réseau écolo départemental : MERB, CCE, APNSN, et Gerzat. Celles-ci, auxquelles on peut ajouter l'ADEP si l'on tient compte des liens hors département (et peut-être aussi l'AREP qui avec 8 liens, dont deux hors département, fait beaucoup d'efforts pour rompre son isolement géographique), attestent de l'existence d'une catégorie d'associations locales de défense du cadre de vie (ADCV) caractérisées par leur ouverture sur le réseau écolo et ainsi nettement démarquées par rapport aux autres ADCV (CBN, Orcet, ADEPAR, ASCOT) moins ouvertes aux contacts extérieurs et plutôt orientées, on le verra, vers le champ local non écolo.

Tableau 14.

Liens émis dans le champ écolo départemental et compétence territoriale

ASSOCIATIONS GROUPE ENQUETE	ASSOCIATIONS SUPRA-LOCALES	ASSOCIATIONS LOCALES
ASSOCIATIONS FERMEES (Nombre de liens émis avec Ecolos 63 < 10)	Regard Auvergne & Nature Chamina ADENA Aqua Greenfish	PSVG CBN Orcet E. ASCOT AREP ADEP ADEPAR ACIIPAC
ASSOCIATIONS OUVERTES (Nombre de liens > 10)	AEDELEC ASPIR FDEN FRANE LPO CPA Espaces & Recherches AEPANA CMSA Bio Nat	MERB CCE Gerzat E. APNSN

Mais la compétence territoriale doit s'apprécier également à propos des associations cibles des liens émis par les membres du Groupe d'enquête parmi les Ecolos 63, afin de vérifier le type d'associations, locales ou supralocales, par lesquelles transitent les contacts entre une

association et les autres. Or les données du Tableau 15 consacrent, au-delà de toute attente, la fonction prééminente d'intermédiaire des associations supralocales, notamment régionales et départementales :

Tableau 15.

Liens avec les Ecolos 63 et compétence territoriale des associations cibles

Associations cibles (Ecolos 63) Groupe d'Enquête	Associations Supralocales > locales (% de liens supralocaux)	Associations Supralocales = locales ou locales > supralocales
ASSOCIATIONS LOCALES	CBN (100) Orcet E. (100) ADEP (90) ADEPAR (85) AREP (85) MERB (72) APNSN (76) Gerzat E. (70) ASCOT (70) CCE (65)	PSVG ACIIPAC
ASSOCIATIONS SUPRALOCALES	CPA (100) AquaGreenf (100) Esp&Rech (90) Chamina (100) Regard (90) ASPIR (85) FRANE (85) Bio Nat (85) ADENA (80) LPO (77) Auv&Nat (75)	AEDELEC AEPANA FDEN

Il apparaît très clairement que les associations supralocales contrôlent la plus grande partie des liens inter-associatifs, soit en fournissant aux associations locales leurs principaux points de rattachement au réseau écolo, soit parce que les associations supralocales entretiennent d'abord et essentiellement des liens entre elles. Sur ces deux plans, les proportions de liens supralocaux sont tout-à-fait considérables : on découvre que des associations supralocales n'ont aucun enracinement local dans le réseau écolo et évoluent exclusivement à des niveaux proches de celui fixé par leur compétence territoriale, et toutes les autres ont un pourcentage qui descend rarement en-dessous de 80 % (celui d'Auvergne & Nature étant à considérer avec précaution en raison du petit nombre de liens concernés), la LPO apparaissant comme celle qui dispose du meilleur ancrage local, et trahissant de la sorte sa forte polyvalence, en termes de réseau, qu'il

faut rapporter à son influence majeure et au rôle fédératif qu'elle a longtemps tenu de fait dans certains cas et que nous avons pressenti dans l'étude de cas Eau.

Les trois associations qui se distinguent par l'équilibre maintenu entre leurs liens supralocaux et locaux (FDEN, AEPANA) ou même l'avantage donné aux seconds (AEDELEC) ne posent guère problème : il s'agit dans un cas de la fédération départementale qui a vocation à être la cible des associations locales, et d'autre part de deux sommets importants qui disposent, dans la catégorie supralocale, de la compétence territoriale la plus réduite, limitée à un espace infra-départemental, et qui par ailleurs constituent les noyaux d'un pôle associatif démarqué par rapport au pôle naturaliste supralocal.

De même, s'il paraissait logique de postuler que le répertoire relationnel des associations locales fasse une large place aux structures supralocales, prédisposées à être la cible de liens ou à les rechercher en raison d'une activité inscrite et appelée à se déployer sur un territoire (ce qui n'est toutefois pas le cas de toutes les associations supralocales), l'ampleur et la constance de cette place ont cependant de quoi étonner. Si l'on tient compte de ce qu'une part des liens locaux résiduels s'explique par des liens de proximité (même s'il s'en faut de beaucoup, on le sait, pour que tous les liens possibles sur cette base soient réalisés), le constat de la faiblesse des liens entre associations locales, parallèle d'ailleurs à l'inexistence de cliques, conduit à dégager l'image d'une structuration très verticale du réseau écolo dans ce département.

Le petit nombre de ces liens ne résulte pourtant pas de la difficulté que rencontrerait en général et par nature une petite association locale pour les établir et les maintenir : on a vu en effet que certaines arrivent à se lier avec des associations hors du département, et peuvent donc entretenir des liens rendus possibles par des affinités et une opportunité ; ces opportunités sont d'ailleurs souvent offertes par la médiation de structures fédératives (collectifs, fédérations) : les associations qui ont la plus forte proportion de liens locaux sont notamment celles parties prenantes au collectif Déchets, mais les études de cas nous ont montré que ces collectifs reposent avant tout sur l'initiative d'associations supralocales (et plutôt d'un de leurs dirigeants), et d'après l'enquête de réseau, à partir des précisions fournies à ce sujet par les enquêtés, il apparaît que la plupart des contacts d'une association locale passant par un intermédiaire tout à la fois reposent sur et ont pour cible une association supralocale : c'est le cas par exemple de l'APNSN, de CBN, du CCE.

En résumé, les associations locales du Puy-de-Dôme ne semblent guère orientées vers des stratégies de mise en réseau horizontales appelant des interconnexions réciproques et autonomes, et privilégient des liens assurant leur accès à la sphère associative supralocale, à l'exception -relative- du groupe Déchets, et de deux associations (dont l'une, PSVG, est un cas peu significatif à cause du tout petit nombre de liens et du fait que l'une des deux associations

supralocales auxquelles elle est reliée est en même temps une association voisine). La structure de réseau qui en résulte tend à laisser penser que ces associations trouvent davantage d'intérêt à cultiver leurs liens avec des relais et partenaires supralocaux mieux susceptibles de leur fournir les ressources dont elles ont besoin.

Une autre dimension des stratégies associatives de réseau concerne la possibilité ouverte à toute association, particulièrement dans un champ environnemental fluide, polysémique et aux frontières mouvantes, de répartir ses relations entre celui-ci et les multiples autres secteurs associatifs para-environnementaux (usagers de la nature, animation locale, défense du patrimoine, etc.) et plus clairement non environnementaux. Ce choix est important et porteur de nombreuses significations car, par delà les définitions que chaque association attribue à son objet et au terme environnement, voire même à l'encontre des représentations de soi qu'elle partage, ses stratégies de réseau peuvent exprimer ou confirmer une identité écologique, une appartenance et une reconnaissance dans un espace symbolique qui est celui de la défense de l'environnement, comme leur contraire.

Nous contentant à cet égard d'une dichotomie simplifiée entre Ecolos et Non Ecolos (quoique le départ entre les uns et les autres ne soit pas toujours aisé et souvent quelque peu arbitraire), on peut apprécier en premier lieu les stratégies d'investissement dans le champ non écolo (qui regroupe des associations dans toute la région, pas seulement dans le Puy-de-Dôme) par une mesure du nombre de liens dans ce champ, et sa comparaison avec les relations écolos, à partir du Tableau 5.

La fréquence des relations avec les Non Ecolos permet de dégager deux catégories d'associations enquêtées : d'abord au niveau des associations ayant beaucoup de liens, on distingue d'une part celles qui sont très bien implantées dans ce secteur mais sans que cela vienne concurrencer leur ancrage prédominant dans le réseau écolo (Espaces & Recherches, ASPIR, LPO, AEDELEC, CMSA), d'autre part celles qui s'investissent à peu près à égalité dans les deux secteurs (Bio Nat, Chamina), voire davantage auprès des Non Ecolos (Aqua Greefish), ou bien dont la proportion de liens non écolos sur l'ensemble des liens est très importante (> 33 %) quoique minoritaire (CCE, CPA, ASCOT, Regard, ACIIPAC). On retrouve cette distinction parmi les associations ayant peu de liens avec les Non Ecolos : pour la plupart, ceux-ci sont négligeables par rapport aux liens écolos, mais pour certaines ils sont presque aussi importants (PSVG, CBN, Orcet, Auvergne & Nature).

On remarque tout de suite qu'un grand nombre d'associations (12 sur 27) se rangent dans la deuxième catégorie et font preuve d'une grande proximité vis-à-vis du milieu non écolo. Il existe certes diverses raisons propres à chaque association, corrélées à la spécificité de leur objet notamment, qui permettent d'en rendre compte : ainsi le CCE en tant que comité de

quartier a un objet qui dans cet espace ne se limite pas aux questions d'environnement et de cadre de vie, le CPA est en Auvergne un conservatoire qui se distingue par une volonté de protéger autant le patrimoine humain, notamment architectural, que naturel, et l'on trouve ici bien-sûr les associations para-environnementales d'usagers qui de plus, comme quelques autres (Bio Nat, Auvergne & Nature), sont assez marginalisées dans le réseau écolo et peuvent être supposées développer une stratégie concurrente ou de substitution.

Cette explication ne suffit pas, dans la mesure où elle ne dit rien par exemple, dans l'autre catégorie, des différences considérables entre associations de degré de proximité: l'AEDELEC manifeste un intérêt pour les Non Ecolos particulièrement faible, comme la FDEN et la FRANE, comparativement à d'autres associations. S'il faut réitérer pour les deux fédérations les réserves imposées par les conditions de passation de l'entretien, il n'empêche qu'on peut voir là l'effet d'une identité fortement "écologiste" ou "naturaliste", et chez les deux dernières celui d'une évolution marquée par une rupture avec des associations d'usagers comme Chamina. Cette identité environnementale est d'ailleurs d'autant plus influente qu'elle doit être revendiquée et attestée par une stratégie de démarcation par rapport à un milieu d'origine para-environnemental contesté pour son attitude trop éloignée de la défense de l'environnement : l'exemple du CMSA, issu d'une scission de l'APS et d'une rupture avec le milieu des pêcheurs, qui désormais entretient bien peu de liens avec les Non Ecolos, s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Cependant, il existe un autre facteur fondamental poussant des associations, notamment locales, à développer leurs liens avec des partenaires dont l'objet est étranger à la défense de l'environnement, et n'offre a priori pas de terrain commun sur lequel elles peuvent avoir intérêt à établir une coopération ou des échanges. C'est qu'une association environnementale, comme toute association et surtout lorsqu'elle est fixée dans un territoire localisé, constitue un phénomène de sociabilité et en tant que tel n'apparaît jamais coupée des autres associations présentes sur ce territoire.

Le repérage de cette dimension sociable de toute entreprise associative a pu se faire, dans notre cas, en distinguant le type d'associations non écolos qui sont la cible des liens émis par les associations enquêtées, en fonction de leur niveau supralocal ou local d'intervention, et selon le schéma présenté par le Tableau 16.

Tableau 16.

Liens émis et compétence territoriale des associations cibles Non Ecolos

Associations Non Ecolos Groupe d'enquête	Associations surtout supralocales	Associations locales et supralocales	Associations surtout locales
Liens émis nombreux (> 5)	AEDELEC LPO CPA ASPIR Bio Nat Regard Esp&Rech Chamina Aqua Greenfish	CCE ACHPAC	ASCOT
Liens émis peu nombreux (< 5)	Auv&Nature CMSA AEPANA ADEPAR ADENA	APNSN ADEP MERB	CBN PSVG Orcet E. Gerzat E. AREP

On découvre ainsi que les associations locales privilégient en général leurs liens avec d'autres associations locales non écolos, alors que la même affinité territoriale rapproche les associations supralocales écolos et non écolos, mais aussi qu'une catégorie intermédiaire regroupe des associations locales diversifiant leurs relations auprès de partenaires locaux et supralocaux. Si dans le réseau écolo pratiquement toutes les associations locales se rattachaient essentiellement à des partenaires supralocaux, apparaît au contraire ici un clivage qui reprend, avec quelques nuances, l'opposition que nous avons établie précédemment entre associations locales ouvertes et fermées (sur le champ écolo), et qui sépare cette fois ce que l'on peut appeler les associations locales extraverties, tournées vers l'extérieur de leur territoire, et les associations introverties, choisissant leurs cibles et fortement investies dans leur espace local.

Cette distinction entre associations introverties et extraverties ne repose pas seulement sur une différence quantitative dans la proportion variable de liens locaux et supralocaux composant le répertoire relationnel de chacune, même si cette différence nous paraît en elle-même très significative ; elle renvoie également à une différence de nature entre associations cibles : les contacts que les associations extraverties ont aussi avec des cibles supralocales (mais non exclusivement, rappelons-le, puisqu'elles participent toutes à un réseau local de sociabilité, parfois très activement, parfois beaucoup moins comme le MERB) obéissent davantage à une

logique fonctionnelle, dans la mesure où ils visent plutôt des associations non écolos qui cependant par leur objet restent proches de la thématique environnementale (pêcheurs, consommateurs, etc.) ; on peut donc y voir en partie une extension de leur activité écologique, qui souligne leur identité écologiste.

Inversement, les associations introverties s'inscrivent plus nettement dans une logique de sociabilité qui les amène à développer leurs liens avec des associations qui peuvent certes se reconnaître dans un objet environnemental (à travers surtout la défense du patrimoine) mais qui le plus souvent ne s'investissent nullement sur ce terrain : avec ces contacts, l'association ne cherche pas à prolonger son action sous d'autres formes, elle manifeste plutôt, en délaissant au passage son objet, en tout cas en le faisant passer au second plan, son appartenance à la socialité locale et une identité territoriale. Par exemple l'ASCOT, à côté d'un seul lien avec une association de chantiers de jeunes, multiplie ses coopérations avec des comités de quartier et d'animation, le Foyer rural, et trois associations (Groupe de géobiologie, Comité Oppidum et Association du Vrai Site de Gergovie) qui mobilisent des historiens, scientifiques et habitants pour la défense, l'étude et surtout la reconnaissance d'un site archéologique et historique ; cette coopération n'est pas sans rapport avec l'environnement -ce site est aussi vu comme un espace naturel de loisir, de plus menacé par une carrière- mais l'engagement de l'ASCOT ne dépend pas que de cela, il s'identifie aussi aux préoccupations de ses partenaires, et par ailleurs elle-même développe des actions propres qui relèvent avant tout de l'animation locale et de la vie du quartier (fêtes de quartier, etc.).

Exprimer cette insertion dans la sociabilité locale en termes d'introversion et d'identité écologiste faible ne va pas sans difficultés ni importantes nuances. On sait d'abord que les associations extraverties ne sont pas dépourvues d'ancrage local, et le cas de Gerzat E., association très ouverte sur le réseau écolo et en même temps réservant trois de ses quatre liens non écolos à des associations locales (d'aide aux enfants malades, de chasse, et un club de troisième âge), ne peut rentrer ainsi stricto sensu dans la catégorie introvertie. Surtout, les associations introverties ont un rapport au champ écolo très variable : pour la plupart (sauf donc Gerzat), insertion locale va de pair avec une faible ouverture sur ce champ, mais avec des degrés et des significations bien différents. Pour PSVG, les liens non écolos et locaux sont plus importants et valorisés que son rattachement aux écolos, présenté comme une nécessité réduite au minimum et empreint de méfiance comme d'un rejet affirmé de toute identité écolo ; à l'inverse, les membres de l'AREP se conçoivent pleinement comme une association environnementale, et font beaucoup d'efforts pour ne pas s'isoler du champ écolo, mais doivent aussi chercher à se faire reconnaître et accepter dans un espace local où ils ont du mal à s'insérer, ce qui passe par des relations avec les autres associations présentes ici. On notera enfin que la forte ouverture de Gerzat E. va de pair, malgré tout, avec la dénégation d'une identité écologiste.

Les stratégies associatives posent donc, par-delà les données quantitatives, de multiples problèmes d'interprétation, qui appelleraient une étude spécifique. Cependant, en restant sur le terrain de l'étude de réseau, on peut schématiser les différentes stratégies en considérant l'ensemble des possibilités offertes à chaque association de s'investir dans les champs associatifs qui viennent d'être successivement abordés.

Si l'on considère les liens émis en nombres absolus et qu'on les apprécie en fonction de leur fréquence par rapport à la moyenne de l'ensemble des associations du Groupe d'enquête, pour chaque type de champ, on dégage un premier groupe d'associations fortement insérées dans tous les champs possibles, départemental et régional, écolo et non écolo : AEDELEC, LPO, ASPIR, CMSA, Espaces & Recherches ; ensuite viennent celles qui trahissent une faiblesse dans l'un des champs associatifs, soit celui des Non Ecolos (FDEN, FRANE), soit au niveau local (CPA) ; nos deux associations d'usagers (Chamina et Aqua Greenfish) trouvent leur ancrage pratiquement dans le seul réseau non écolo, pendant qu'un groupe plus nombreux partage ce trait tout en maintenant des liens multiples avec des écolos, surtout au niveau local : CCE, ASCOT, ACIIPAC, Bio Nat, Regard. Un autre sous-ensemble regroupe ceux que l'on peut appeler les "écolos", trouvant dans le seul réseau écolo leur terrain d'élection : APNSN, MERB, AEPANA, ADEP, et, moins intensément, l'AREP et Gerzat E. Enfin l'on trouve les deux groupes restants d'associations locales fortement introverties et fermées, mais parties prenantes d'une sociabilité locale (CBN, PSVG, Orcet E.), et des associations à tous points de vue isolées, soit locales (ADEPAR), soit régionales (ADENA, Auvergne & Nature).

Dans le même sens, on aura une image quelque peu différente en s'appuyant sur la proportion des liens vers chaque type de champ par rapport cette fois à l'ensemble des liens émis par chaque association : on peut apprécier par là le ou les secteurs dans lesquels une association s'investit le plus, selon la répartition qu'elle opère de toutes ses relations associatives.

C'est l'objet du tableau ci-dessous qui est construit à partir des données du tableau 13.

Tableau 17.

L'insertion des associations du Groupe d'enquête dans les champs associatifs
(en % des liens totaux émis par chaque association)

Champ Départemental Ecolo (liens > 60 %)	Champ Non Ecolo (liens > 33 %)	Champ Régional Ecolo (liens > 25 %)	Insertion dans les trois champs (liens partout > 20 %)
AEDELEC	AquaGreenfish (55 %)	FRANE	ASPIR
APNSN	Chamina (50 %)	CPA	Espaces&Recherches
FDEN	PSVG (50 %)	ASPIR	CPA
Gerzat E.	Bio Nat (48 %)	CMSA	LPO
CBN	Orcet E. (45 %)		CMSA
MERB	CCE (45 %)		Regard
AEPANA	ASCOT (45 %)		
ADEPAR	ACIIPAC (38 %)		
ADENA	Auv&Nature (37 %)		
FRANE			
ADEP			
AREP			

Nous avons là un tableau des stratégies et des espaces privilégiés d'implication des associations qui permet, plus nettement encore que dans la classification précédente fondée sur une comparaison approximative des liens de chaque association aux différents niveaux par rapport à l'ensemble enquêté, de replacer les données de l'analyse de réseau dans un contexte élargi. Trois indications paraissent dans cette perspective importantes. Le plus vaste sous-ensemble regroupe, en premier lieu, des associations dont le centre de gravité se trouve dans le réseau écolo départemental : l'analyse de ce réseau captait donc l'essentiel de leur répertoire relationnel et leurs positions respectives dans celui-là définissaient en grande partie leur activité relationnelle, qu'il s'agisse de sommets (FDEN et AEDELEC, celle-ci n'apparaissant plus désormais engagée fortement dans les autres champs) ou d'associations plus, voire très basses, dans la mesure où aucune ne s'investit dans d'autres secteurs, à l'exception de la FRANE, présente au niveau régional, et en partie aussi de l'ADEP et de l'AREP dont le registre relationnel est plus diversifié sans permettre cependant de les classer ailleurs.

L'autre catégorie importante se compose de toutes les associations fortement, voire majoritairement insérées dans le champ non écolo, grâce à un nombre proportionnellement élevé de contacts que l'analyse du réseau écolo occultait par définition : pour la plupart, leurs positions basses dans ce réseau se fondent sur une partie relativement limitée de leur répertoire relationnel et ne constituent qu'un versant d'engagements associatifs qui s'orientent aussi dans d'autres directions ; elles expriment ainsi une distance et une réserve par rapport à un champ écolo dans lequel elles s'investissent faiblement, soit en tant qu'associations supralocales marginalisées, soit comme associations locales immergées dans la sociabilité locale, sauf le cas ici isolé du CCE qui constituait un sous-sommet dans le réseau écolo. Par ailleurs, on notera que toutes ces associations répartissent leurs liens quasi-exclusivement dans deux champs, non écolo et écolo départemental.

Il reste enfin l'ensemble plus réduit des associations, toutes à compétence régionale, fortement présentes à l'échelon régional (dans les autres départements) et surtout, à l'exception de la FRANE, capables de s'investir en fait dans les trois espaces associatifs : l'importance de ces associations polyvalentes doit ainsi être réévaluée puisque leur position sommitale dans le réseau écolo (hormis Regard et le CMSA) s'enrichit d'une dimension supplémentaire, liée à leur présence dans de multiples réseaux et à leur capacité à balayer le champ environnemental dans toute sa diversité. C'est cette surface qui manque par contre à des associations comme la FDEN ou la FRANE, davantage coupées du milieu non écolo, par exemple, comme aussi à l'AEDELEC et à l'AEPANA.

Ces précisions portant sur les stratégies d'investissement variable dans les différents espaces associatifs apportent ainsi un complément indispensable à l'analyse de réseau, d'une part en intégrant partiellement les associations écologiques qui sont restées en-dehors d'elle, ce qui permettait d'élargir sa base empirique, d'autre part en recontextualisant le réseau écolo dans le tissu de ses liens extérieurs avec l'ensemble de l'univers associatif auquel il s'articule et qui définit aussi les marges du champ environnemental. C'est pourquoi nous allons achever cette étude avec une présentation de ces deux prolongements, interne et externe, au champ écolo départemental, fondée sur un recensement simple des associations ou des secteurs associatifs concernés et sur une mesure de leur proximité respective avec notre groupe d'enquête (en fonction du nombre de liens reçus).

Tableau 18. Les Autres Ecolos 63, cibles du Groupe d'enquête :

Liens Reçus > 4	4 ou 3 Liens Reçus	2 Liens Reçus	1 Lien Reçu	Aucun Lien Reçu
EFFA (8) CRIIRAD (7) UnionRégion. des CPIE (6) SPIRA (6) SEPNNMC (5)	ADECulhatois (4) Bien Vivre à Aulnat (4) Comité Vollore (4) CPIE du Forez (4) Ass. du Bois de la Comté (3) FNAUT Auv. (3) AFIE (3) Nature&Progrès (3)	Marsat Nature Les Haies du PDDôme SOS Volcans Comité de Chateldon CLIME ConservBotan Val d'Allier	APN Bergonne AuvCommunicE. AIPEE Comité Cl. Nord Club CPN Beau. Sioule&Patrim. RondeMaisonScul Comités c/A 89 (6) GPS Dore	SAMIVARO SPPEF VivreCalme Issoire Pimprenelle ADEP Saint-Dier Fourmi Verte Fond. Limagrain Loubeyrat&Source APRN Ambert APEH Haut-Forez REAGIR APN Lempdes Vieux Chemins

Les associations les plus proches du Groupe d'enquête et certainement les plus insérées dans le réseau écolo apparaissent toutes être des associations régionales, soit appartenant étroitement au bloc naturaliste (EFFA, SEPNNMC, URCPPIE), soit plutôt rattachées au pôle écologiste (CRIIRad, SPIRA) ; celles qui ensuite reçoivent 4 ou 3 liens de la part du Groupe d'enquête constituent d'abord un sous-groupe d'associations locales reliées fortement au réseau thématique " Déchets " (ADEC, BVAulnat, Comité Vollore, auxquelles on doit adjoindre le Comité Chateldon, récepteur de seulement 2 liens, et s'ajoutait PERILS, association décédée qui recevait 3 liens), et à nouveau un ensemble d'associations supralocales (sauf l'ABC). La plupart des autres associations recevant deux liens ou moins sont à quelques exceptions près (CLIME, ACE, ConservBVA, SPPEF, Fondation Limagrain), des associations locales relativement isolées du réseau écolo : on notera que cet isolement est atténué pour celles (avec deux liens) qui se situent géographiquement au centre du département et donc au sein d'un espace de forte densité de population associative, ce critère géographique restant valable pour les comités anti-autoroute, plus excentrés, pour quelques associations locales périphériques (APN Bergonne, Vivre au calme à Issoire, SAMIVARO, Vieux Chemins), et surtout pour l'ensemble géographique le plus éloigné de ce centre névralgique : celui des associations situées dans le Sud-Est du département, en Livradois-Forez (ADEP Saint-Dier, APRN Ambert, APEH Haut-Forez).

Alors que l'isolement d'autres associations apparaît corrélé à leur objet en marge du champ écolo (Sioule & Patrimoine, SPPEF, Comité de quartier de Clermont-Nord), à leur faible activité, en sommeil ou récente (ACE, Pimprenelle, SAMIVARO), ou à leur rattachement et leur dépendance vis-à-vis d'une seule association (AIPEE, Club CPN Beaumont), les clivages géographiques précédents semblent les plus désisifs : notamment, le Puy-de-Dôme offre un cas exemplaire d'un vaste segment territorial (le Sud-Est) presque complètement coupé du réseau associatif départemental ; seule La Galipote, association mais aussi journal spécialisé entre autres dans l'actualité écologique et associative de la région et qui en cette qualité entretient des contacts avec un très grand nombre d'associations (c'est pourquoi nous l'avons exclue de l'analyse de réseau, car sa position sommitale n'aurait pas eu la même signification que celle des autres associations), a pu nous indiquer, et encore très vaguement, l'existence d'associations dans cette zone. Celles-ci ne semblent d'ailleurs faire guère d'efforts pour entrer en contact avec le réseau départemental, ni même avec la DIREN.

Tableau 19.

Les associations "Non Ecolos" cibles du Groupe d'enquête

ASSOCIATIONS NON ECOLOS (Secteurs d'activités)	nombre d'associations	nombre de liens recus
Associations de pêcheurs	8	31
- dont FDAAPP 63		10
- dont APSaumon		6
- dont Maison Eau & Pêche, Maison du Saumon		9
Autres usagers (chasseurs, loisirs de nature)	5	6
Association de jeunesse	6	31
- chantiers de jeunes	4	22
- éducation populaire	2	9
Animation, développement et tourisme locaux	8	16
- dont Ecomusée de la Margeride		6
Défense du patrimoine	10	12
Associations politiques, partis	7	11
Associations culturelles	5	9
- dont Peuple et Culture		4
Associations scientifiques	7	9
Social, humanitaire, défense des droits de l'homme	7	8
Centres de loisirs, foyers, amicales, clubs	7	8
Syndicats, associations professionnelles et parentales	6	8
Association de consommateurs (UFC)	1	4
Association Protectrice des Animaux	1	2

Le tableau 19 permet de dégager quelques constatations générales concernant les relations des associations écolos du Puy-de-Dôme dans d'autres secteurs associatifs constituant l'environnement proche du champ associatif écologique. Le nombre de liens qui convergent vers chacun de ces secteurs peut servir à une hiérarchie de proximité qui inspire d'ailleurs l'ordre de présentation des secteurs dans ce tableau, mais il faut associer à ce critère celui du nombre, dans chaque secteur, d'associations cibles. Sur cette base, on distingue assez nettement les secteurs fortement articulés avec le champ environnemental et où un petit nombre d'associations concentrent sur elles un faisceau intense de liens, ce qui renforce la proximité de ces secteurs : ce sont le milieu des pêcheurs (mais pas des autres usagers de la nature), d'une part, et d'autre part celui des associations de jeunesse, divisé entre les associations d'éducation populaire (Francas, Eclaireurs & Eclaireuses de France) et celles organisant des chantiers (Concordia, Etudes & Chantiers, Jeunesse & Reconstruction, Actif 63 Activitae).

Si la proximité des pêcheurs était attendue, celle de ce dernier secteur l'était peut-être moins, et ce d'autant plus qu'il paraît en plein renouvellement avec l'essor d'associations comme Actif 63 (réceptrice de 9 liens à elle seule) qui tentent de marier environnement et emploi des jeunes, par l'embauche notamment de C.E.S. (dans cet esprit, une autre tentative, mais avortée, avait été faite par l'association Passages en 1992-1993). L'intérêt des écolos pour ces associations est justifié par certains par le fait que, bien que gênés par le côté bien peu bénévole de ces associations, ils y rencontrent cependant une thématique environnementale effective, et des militants issus du milieu écolo ou du moins bien connus d'eux : on peut voir là deux facteurs généraux de la proximité d'un secteur.

On trouve ensuite deux secteurs (animation locale et défense du patrimoine) où les associations écolos recherchent de multiples attaches, mais qui apparaissent hétérogènes et éclatés en une foule d'associations locales ayant peu de chances d'être en contact réciproque ; or, bien que recevant moins de liens, les associations de défense du patrimoine peuvent représenter un secteur para-environnemental plus authentique, consacré par des témoignages sur leur sensibilité écologique et les cas de collaboration approfondie avec elles, tandis que le premier secteur additionnerait des liens plus lâches avec des associations pour lesquelles la préoccupation environnementale est plus marginale (à l'exception de l'Ecomusée de la Margeride, qui capte 6 liens, ce qui veut dire que les 9 autres liens s'éparpillent entre 7 cibles).

De plus, déjà pour ces deux secteurs où la prépondérance des associations locales est forte, et plus encore pour les suivants (associations à objet culturel, scientifique, ou à objet social, humanitaire et de défense des droits de l'homme ; centres de loisirs, clubs et amicales), la signification de ces attaches n'est plus la même : elles traduisent moins une proximité autour

d'un objet et d'un intérêt environnementaux que le besoin de participer à une sociabilité locale. Par exemple, les associations sociales, humanitaires et civiques sont représentées exclusivement à travers des groupes locaux, liés d'ailleurs à un bien petit nombre d'associations écolos (le CCE en émet 4 à lui tout seul), en général ancrés les uns et les autres dans des quartiers urbains

En revanche, le secteur des associations politiques, présentant -et revendiquant- pour beaucoup une proximité thématique et fonctionnelle avec le champ associatif et écolo, et compte tenu du nombre élevé d'organisations visées (5 partis ou associations politiques écolos ou associés, 2 associations d'élus locaux), paraît assez faiblement recherché (il est vrai qu'existe une forte probabilité de sous-représentation par omission). Enfin, sans que l'on puisse apporter ici des interprétations particulières, on notera une articulation plutôt timide du champ environnemental avec le milieu syndical et professionnel, comme avec celui des consommateurs (quoique représenté par une seule association), et la coupure avec les protecteurs des animaux.

